

MINES, PETROLE ET GAZ SENEGAL

ELLES GOUVERNENT

ENTRETIEN

Mme Aissatou Sophie GLADIMA
Ministre des Mines et
de la Géologie
p. 40

WIM SENEGAL

Sokhna Thiolye SAKHO
Ingénieur Géologue Senior
PETROSEN
Exploitation du gaz p. 28

INTERVIEW

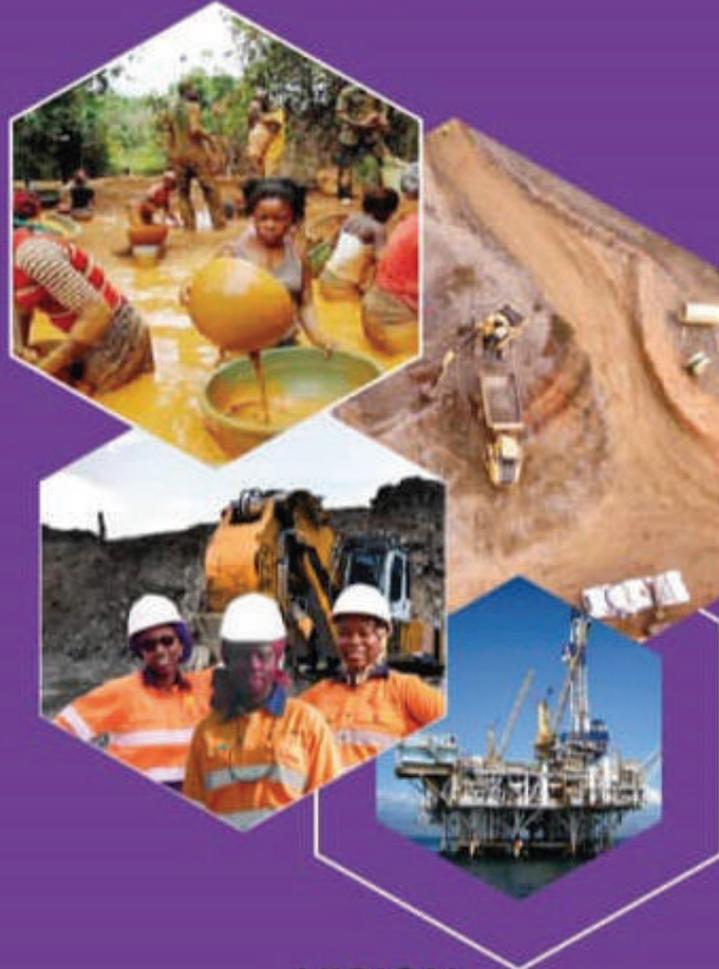
Pr Awa Marie Colle SECK
Présidente Comité
National ITIE Sénégal
p. 26

WIM SENEGAL

Khadidjatou JALLOW
Coordonatrice Girls for
Mining
La relève se prépare p. 44

WIM

WOMEN IN MINING
SENEGAL



VISION

Le leadership féminin au service de la gouvernance du secteur extractif.

MISSION

Renforcer les intérêts socioéconomiques et professionnels des femmes dans le secteur extractif à travers l'inclusion, l'éducation et l'innovation.

NOS VALEURS





Ensemble, plus fortes pour relever les challenges !

En ma qualité de nouvelle présidente, c'est un honneur et un plaisir que de succéder à celle qui a posé les jalons de Women In Mining Sénégal, Madame Lika Scott Sow, afin d'impulser la participation des femmes dans le secteur des mines et des hydrocarbures. Aujourd'hui, WIM Sénégal est une véritable cheville ouvrière dans ce secteur et a permis aux femmes d'y occuper une place prépondérante tant au plan régional que national.

Cependant, d'autres défis restent à relever tels que la transparence, la redistribution des revenus générés et l'autonomisation des femmes. C'est notamment pour cette raison que cette année l'accent sera mis sur le leadership féminin au service de la gouvernance du secteur extractif à savoir, les mines, le pétrole et le gaz. En effet, il nous appartient, nous femmes d'apporter notre pierre à l'édifice de la gouvernance minière et pétrolière pour une meilleure prise en charge des préoccupations des jeunes filles, des femmes et de la promotion de leurs droits.

Pour y parvenir, notre stratégie aura pour fondements: l'inclusion, l'innovation et l'éducation à travers le partage de valeurs que sont la transparence, l'expertise, l'esprit d'équipe et l'efficacité (T3E) en vue de renforcer les intérêts socio-économiques et professionnels des femmes dans le secteur des mines et des hydrocarbures.

Le secteur minier constitue le premier contributeur au revenu extractif dans le budget de l'Etat d'après les rapports ITIE. Les retombées du secteur devraient se ressentir davantage au niveau notamment des zones minières et plus spécifiquement des communautés hôtes à travers la réalisation de projets économiques durables signes de l'effectivité du concept de contenu local par le biais de politiques publiques, l'usage optimal des compétences et des ressources et enfin l'information et la communication.

De ce fait, sur la base du plan stratégique 2019-2022, nous envisageons après une année de planification (2019) de mettre en œuvre des projets dédiés aux femmes et aux jeunes filles communautaires dans l'optique de les rendre autonomes grâce au renforcement des mécanismes des programmes sociaux existants pour impacter positivement leur vie.

Egalement, notre objectif est de renforcer nos liens avec les parties prenantes et acteurs pour continuer d'influencer positivement avec une approche innovante. Ainsi, nous lançons un appel fort à toutes les organisations de femmes afin de créer des synergies pour générer des énergies qui permettront de porter haut et fort la voix des femmes.

Mettant l'éducation des jeunes filles et la relève générationnelle au cœur de nos actions et initiatives dans la promotion de la masculinité positive avec le développement du concept "Men4WIM" (des hommes pour les femmes, des champions genres).

Après « Osez la voix » dans (WIM Magazine 3), « Elles gouvernent » est le titre de ce quatrième numéro. Nous vous invitons donc à le lire afin de cerner au mieux les enjeux, défis et perspectives de la gouvernance des industries extractives à travers le regard de nos expertes « WIMS », sur la gouvernance de nos ressources minérales pour une transformation structurelle de notre économie, tout en mettant en avant les intérêts des populations et du secteur privé national.

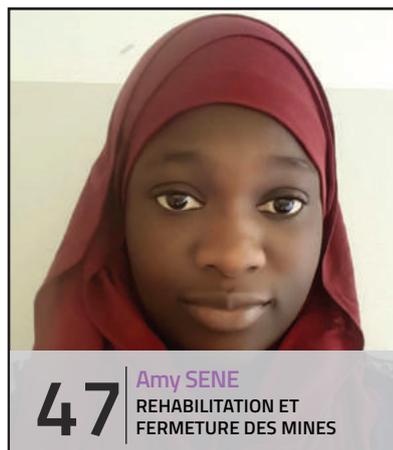
En vous souhaitant une bonne lecture !

Power is Solidary

#Inovations #Actions #Changementtr

Gida Diop Ndiaye

SOMMAIRE



UNE PUBLICATION :

WOMEN IN MINING
SENEGAL

PRISE EN CHARGE IMPRESSION :

ONU FEMMES

CONTACT :

Contact@wimseNEGAL.org
+221 78 413 75 57

COMITE DE REDACTION (MEMBRES DE WIM SENEGAL) :

Aida Diop NDIAYE
Aminata Seck NDAO
Amy SENE
Awa BADJI
Binta BA
Gnagna Diène DIASSE
Hélène Dibor FAYE
Khadidiatou SOW
Khadidjatou JALLOW

Khoudia Diop SEYDI
Mariane NDIAYE
Mbenda FALL
Ndeye Fatou Diouf NDIAYE
Ndeye Maguette Dieng NDAO
Rokhaya Diallo SARR
Safiétou FALL
Sokhna Diop Seck KANE
Sokhna Thiouye SAKHO

DESIGN & ERGONOMIE :

Mohamed Mamoune WADE
mrmamoune@gmail.com

IMPRIMERIE : INTERAKTIVE

DISTRIBUTION :
Women In Mining Sénégal

RÉSEAU DES ASSOCIATIONS DE FEMMES DES SECTEURS MINIER ET PÉTROLIER EN AFRIQUE DE L'OUEST

OBJECTIFS PREMIERS :

- **Cœuvrer à l'émergence de femmes actives et leaders dans le secteur minier et pétrolier l'espace Ouest Africain ;**
- **Instaurer un cadre de concertation sous régionale pour la promotion des activités minières et pétrolières dans l'espace Ouest Africain ;**



WIMOWA, une plateforme influente qui défend les intérêts socio-économiques et professionnels de femmes des secteurs minier et pétrolier en Afrique de l'Ouest

www.wimowa.org

WOMEN IN MINING SENEGAL, LE PARCOURS DE LA FONDATRICE



Démarrer une initiative comme Women in Mining Senegal n'a pas été de tout repos certes, mais crucial tout de même. Après mes études supérieures, de retour au Sénégal, je me suis rendue compte qu'il existait beaucoup d'associations corporatives dans d'autres domaines, mais pas une association qui puisse connecter les femmes entre elles, quel que soit leur métier, dans les industries extractives. Il nous manquait une organisation qui se batte pour que les femmes puissent être représentées dans ce secteur d'avenir et que les jeunes filles puissent se préparer à prendre la relève dans le futur.

Avec d'autres femmes du secteur qui sont aussi exceptionnelles les unes que les autres, il a fallu trouver sa place pour assoier une certaine crédibilité. Le défi ne fut pas seulement de dénoncer car la victimisation ne paye jamais, mais plutôt de faire preuve de dépassement et d'être à la hauteur des attentes en travaillant entre autres sur de fortes propositions et actions pour impacter les politiques publiques et privées.

Aujourd'hui, je suis particulièrement fière de voir que la relève est assurée avec une nouvelle équipe dynamique qui s'inscrit dans la continuité avec des actions de terrain d'envergure à venir, sous le lead de Mme Aida Diop NDIAYE, membre fondateur de l'organisation.

On ne peut rêver mieux comme legs !

Parcours

Lika Scott SOW est titulaire d'une Maitrise en Génie Electrique de l'Université Paul Sabatier de Toulouse. Elle est également diplômée de l'Ecole d'Ingénieurs des Mines d'Als.

Elle démarre sa carrière dans le secteur minier professionnel en travaillant pour la Direction Mines de AREVA à Paris, puis pour SABODALA GOLD OPERATIONS, sur le site de Sabodala à 800km de Dakar en tant qu'ingénieur minier. Elle acquiert également une expérience dans le secteur pétrolier Aval en travaillant pour VIVO ENERGY représentant de la marque SHELL en Afrique. Elle est actuellement Responsable Mines Afrique de l'Ouest pour les opérations commerciales de la firme américaine CATERPILLAR.

Elle fonda Women in Mining Senegal en 2012 en tant que réseau professionnel afin de plaider, dans les Industries Extractives, pour une plus grande présence des femmes à tous les niveaux hiérarchiques mais pas seulement; et aussi, pour un développement socio-économique porté par une bonne gouvernance dans l'exploitation des ressources minérales.

Elle fut Présidente de ladite association de 2014 (date de reconnaissance officielle) à 2018 et se retira après deux mandats exécutifs. Elle fut également SG de Women in Mining of West Africa dont Women in Mining Senegal est membre fondateur.

wim
WOMEN IN MINING
S É N É G A L

AUTONOMISATION DES FEMMES, LE PORTRAIT D'UNE FEMME ENGAGÉE



Oulimata SARR est la Directrice Régionale d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, couvrant 24 pays. Cette agence est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès dans la réponse apportée à leurs besoins partout dans le monde

Madame Sarr avec son équipe soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes et à ce que les femmes et les filles en bénéficient, partout dans le monde. ONU Femmes travaille pour faire de l'ambition des Objectifs de développement durable une réalité pour les femmes et les filles.

Parcours

Avant de rejoindre ONU Femmes, Oulimata, Diplômée de HEC Montréal et titulaire d'un MBA de l'Université de Bedfordshire (Grande-Bretagne), a passé 10 ans au sein de la Société financière internationale (SFI), institution membre du Groupe de la Banque mondiale et la plus grande institution de développement à l'échelle mondiale qui se concentre exclusivement sur le secteur privé.

Oulimata est impliquée dans plusieurs initiatives offrant des opportunités économiques aux femmes à travers le monde. Elle a été Présidente du Jury Afrique du Cartier's Women Initiative pendant 4 années, une compétition mondiale de business plan pour les femmes entrepreneurs. En 2017,

Vital Voices l'a invitée à se joindre au programme Global Ambassadors en tant que mentor pour les femmes entrepreneures du monde entier. Elle est également Mentor de la Fondation Cherie Blair pour le programme Women in Business.

Elle fait partie de la liste des 100 Africains les plus influents en 2019 du Magazine New African.

Avec 85 femmes africaines, elle est membre du Women Investment Club of Sénégal, créé en 2016 pour fournir un capital à long terme aux femmes entrepreneurs au Sénégal.

DIRECTRICE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE



Parcours

Roseline Anna Coumba MBAYE, Directrice des Mines et de la Géologie, est ingénieure géologue diplômée de l'Institut des Sciences de la Terre de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal. Elle est également titulaire d'un Master en Environnement et Sécurité minières de l'Ecole des Mines d'Alès en France.

Première femme nommée à ce poste, Mme CARLOS a été entre 2015 et mai 2019, la Directrice du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières.

Auparavant, elle a été Chef de la Division Mines et Carrières de la Direction des Mines et de la Géologie puis Chef du Service régional des Mines de la Région de Thiès pendant 4 ans.

Entre 2008 et 2010, elle a étroitement travaillé dans la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'orpaillage, volet du Programme d'Appui au Secteur Minier financé par l'Union Européenne en qualité d'homologue au Chef de Projet.

Elle a participé pendant plusieurs années à la formation des élèves ingénieurs de l'Institut des Sciences de la Terre par l'animation de séminaires sur le Développement Durable, la gestion de l'Environnement dans les Mines, les Evaluations environnementales.

Au cours de son cursus scolaire et universitaire, elle a beaucoup milité dans les mouvements de jeunesse. Aujourd'hui, membre de WIM Sénégal, elle est également la Vice-présidente du Réseau des Anciens Jécistes d'Afrique section Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Les Mines, un secteur à enjeux tout d'abord parce qu'il existe des potentialités et ensuite une politique de l'Etat visant à faire de l'exploitation des ressources minérales, un moteur de croissance. Entre les opportunités et les défis que cela suppose, particulièrement au moment où les attentes aussi bien des populations, des investisseurs, ou même de l'Etat sont si importantes, être Directrice des Mines et de la Géologie constitue pour moi une manière de contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de développement socio-économique du Sénégal.

Je ne suis pas du tout grisée par ces nouvelles fonctions qui sont le résultat de la confiance que me témoignent les supérieurs avec qui je chemine depuis mon intégration dans l'administration minière Sénégalaise. J'ai de la chance d'avoir eu au cours de mon parcours professionnel des hommes et des femmes qui ont cru en mes capacités.

Je prends ces responsabilités juste pour ce qu'elles sont véritablement, un service à rendre au pays. Aussi, j'essaie de m'y atteler avec la conviction qu'il s'agit de ma mission du moment et m'y exerce tous les jours.

Je me rends compte, après avoir passé 15 ans dans l'administration, que quelle que soit la position que nous occupons, quelles que soient nos conditions, nous avons la possibilité de donner du sens à notre existence et de nous rendre utile.

La multiplicité de nos missions de femme, me semble-t-il, constitue notre force et bien des exemples de réussite nous le démontrent encore aujourd'hui. La sincérité avec laquelle nous les assumons, contribue à l'atteinte de l'équilibre auquel bien des femmes aspirent.

C'est le lieu de féliciter WIM pour le leadership et de penser à toutes les femmes, surtout celles silencieuses qui vivent encore des discriminations et /ou des violences dans les différents milieux où elles évoluent.

Le meilleur reste à venir. Bon vent WIM Sénégal.

DIRECTRICE DES HYDROCARBURES



Les perspectives dans les sous-secteurs hydrocarbures et combustible de cuisson sont bonnes, les ambitions grandes, et les défis importants.

Il revient à l'ensemble de la population sénégalaise d'œuvrer à relever ces défis en accompagnant la mise en œuvre des stratégies élaborées par les pouvoirs publics à cet effet.

Il me paraît important de souligner le fait que conformément à la vision de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de genre SNEEG (2016-2026) qui reprend le PSE : « *Faire du Sénégal un pays émergent en 2026 avec une société solidaire dans un Etat de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance* », le milieu de l'énergie est de plus en plus ouvert au leadership féminin, même si des efforts sont à faire pour être chaque jour plus proche de cette vision.

Pour ma part, en tant que femme à la tête de la Direction des Hydrocarbures, mon parcours et mes expériences ne m'ont fort heureusement pas laissé l'occasion de sentir des limites liées à la féminité. Certainement une chance d'être déjà bien aguerrie grâce à un parcours riche d'enseignements qui m'a confronté assez jeune aux réalités du terrain.

Aussi, il me plaît de saluer ici, le leadership de l'Association Women In Mining qui à chaque fois que l'occasion lui est donnée, ne manque pas de contribuer activement aux échanges sur la gestion des ressources pétrolières et gazières. C'est une fierté pour moi de faire partie de cette famille.

Je lance un appel à l'ensemble des forces vives de la nation, notamment les femmes et les jeunes pour un débat constructif et fécond sur la gestion des ressources pétrolières et gazières du Sénégal. Cette question les interpelle au plus haut point, étant donné qu'elle cristallise à juste titre, beaucoup d'espoirs pour l'avenir de la nation.

Parcours

Aminata NDOYE TOURE est Ingénieure géologue de formation issue de la 14^{ème} promotion de l'Institut des Sciences de la Terre de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD).

Elle est titulaire d'un Master en environnement obtenu à l'UCAD ainsi que d'un Diplôme d'Etudes supérieures en administration et gestion des entreprises et des organisations délivré par le Centre d'Etude supérieures en administration et gestion (CESAG).

Cette formation est perfectionnée par l'obtention de plusieurs certificats dans le domaine de la conception et de la gestion des politiques énergétiques auprès de l'Institut de l'Energie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF) et IDEA international en collaboration avec l'Université de Laval.

Fellow de la cohorte 11 de l'Association lead Afrique Francophone, Mme TOURE a par ailleurs subi des formations dans divers domaines de l'industrie pétrolière et gazière, notamment auprès de l'Institut français du pétrole (IFP) et de l'Association of International Petroleum Negotiators (AIPN).

Elle est un pur produit de l'Administration dont la carrière a démarré en 2000 à la Direction des Mines et de la Géologie. En 2002, elle rejoint la Direction de l'Energie où elle est principalement en charge du suivi du segment amont du sous-secteur des Hydrocarbures. C'est en 2012 qu'elle intègre la Direction des Hydrocarbures où elle est promue Directeur en 2014.

Dans le cadre de ses fonctions de Directeur des Hydrocarbures, elle est en charge du sous-secteur des hydrocarbures et des combustibles domestiques au Ministère du Pétrole et des Energie.

En cohérence avec les attributions du Ministère du Pétrole et des Energies, sa principale mission, est de veiller à la sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures et combustibles domestiques.

Mme TOURE est responsable du Programme Hydrocarbures et Combustible domestiques à la faveur de la nouvelle réforme budgétaire

UN “Men4WIM”, CHAMPION GENRE



« Nos collaboratrices nous apportent une diversité dans l'analyse, une créativité et de l'innovation »

Monsieur Abdoul Aziz SY, occupe depuis octobre 2014 les fonctions de Directeur Général de Sabodala Gold Operations SA, filiale Teranga Gold Opérateur de la première mine industrielle d'or du Sénégal dont la production a démarré en 2009. Ingénieur géologue diplômé de l'Institut des Sciences de la Terre de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Abdoul Aziz SY est également titulaire d'un diplôme de Maîtrise en Sciences et d'un MBA de l'Université du Québec. Homme expérimenté, fort d'une riche carrière professionnelle qui l'a mené tout d'abord à la Société Sénégalaise d'Exploitation de Carrières où il a occupé le poste de Directeur d'exploitation en 1994. Il a ainsi été tour à tour, Directeur Pays et Directeur exploration de Randgold Resources Sénégal de 1995 à 2007, puis Directeur Senior de l'Exploration pour Lonmin en Afrique de l'Ouest et du Centre entre 2007 et 2010. C'est en 2010, qu'il a rejoint OROMIN Joint Venture Group comme Vice Président jusqu'en 2014, année où il a rejoint Teranga. Parallèlement à ses fonctions actuelles, il est le Directeur Général Régional de Teranga pour l'Afrique de l'Ouest et Président du Conseil d'administration de Wahgnion Gold Operations, la filiale burkinabé de Teranga qui exploite la mine d'or de Wahgnion entrée en production au mois d'août 2019. Infatigable, Abdoul Aziz a assuré la présidence de la Chambres Mines du Sénégal de juillet 2015 à juin 2019 et continuer d'assurer, la vice-présidence de la branche sénégalaise de l'Institut Canadien des Mines, de la Métallurgie et du pétrole.

Pouvez-vous établir une situation des réalisations de SGO en faveur des femmes et plus globalement celles du secteur minier sénégalais ?

Au sein de notre entreprise, nous avons 8% de collaboratrices, tous niveaux confondus (cadres supérieurs, cadres moyens, techniciens, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés, etc). Ce chiffre grimpe à 9% pour les cadres supérieurs et pour les cadres moyens et techniciens supérieurs. C'est donc dire que nous faisons un peu mieux au

niveau des postes de responsabilité pour nos collègues femmes. Parmi les mesures d'accompagnement que nous avons mis en place pour encourager la recherche de l'équilibre vie professionnelle/ vie familiale, nous allouons un congé de maternité de 11 mois à nos collègues qui travaillent sur le site minier.

Nous avons également soutenu la création de l'association des femmes de SGO avec des dispositions particulières applicables aux femmes : chambres

équipées de TV, priorité aux places dans l'avion etc.

Au niveau de nos engagements communautaires, nous avons accompagné les femmes de nos communautés hôtes à s'impliquer dans des activités génératrices de revenus dans le domaine de l'agriculture, de l'aviculture et de l'élevage. En plus de contribuer à la sécurité alimentaire des familles impactées, ces activités génèrent des revenus qui leur permettent d'envoyer

et de maintenir leurs enfants à l'école. L'année dernière, nous avons continué à soutenir les efforts de plus de 900 femmes travaillant dans 10 jardins maraîchers.

Dans le domaine de l'éducation, nous allouons des bourses scolaires aux jeunes filles afin de les retenir à l'école, d'éviter les mariages précoces et le travail dans les sites d'orpaillage.

Nous avons également alphabétisé et embauché des femmes de ces communautés. Certaines d'entre elles ont été formées au sein de l'entreprise et ont pu accéder à des postes techniques et masculins tels que la conduite d'engins lourds. L'expérience a d'ailleurs démontré que ces collaboratrices sont les plus rigoureuses en matière de respect des normes professionnelles de sécurité et de santé, et qu'elles prennent le plus grand soin de ces équipements lourds et coûteux avec peu ou pas d'accidents.

Cette approche novatrice de SGO a fait des émules et nous savons aujourd'hui qu'il y a des femmes conductrices d'engins lourds qui opèrent dans plusieurs secteurs d'activité, notamment la manutention et qui ont inspirées par l'exemple de la SGO.

A un autre niveau, pouvez-vous risquer à évaluer de façon objective la contribution des femmes au sein de votre entreprise depuis le démarrage de la mine de Sabodala ?

Comme je l'ai indiqué précédemment, nous avons recruté des femmes qui n'avaient jamais conduit d'engin de quelque sorte. Certaines d'entre elles n'étaient même pas alphabétisées. Nous les avons formées et affectées pour certaines, à des emplois techniques comme la conduite d'engins lourds. L'expérience a d'ailleurs démontré que ces collaboratrices sont les plus rigoureuses en matière de respect des normes professionnelles de sécurité et de santé, et qu'elles prennent le plus grand soin de ces équipements lourds et coûteux avec peu ou pas d'accidents.

Dans d'autres départements de l'entreprise, des collaboratrices dédiées ont gravi les échelons et se retrouvent aujourd'hui à des postes de supervision. Certaines, du fait de

leur expertise, ont été expatriées au niveau de notre mise au Burkina-Faso. Nous demeurons convaincus que nos collaboratrices nous apportent une diversité dans l'analyse, une créativité et de l'innovation, caractéristiques qui concourent toutes à rendre l'entreprise plus profitable puisque plus inclusive.

Quels sont les défis à relever pour une contribution plus effective des femmes du secteur au regard de votre vécu ?

Il faudrait plus de sensibilisation à l'endroit des lycéennes et des étudiantes sur les carrières qui existent dans le secteur minier. Ces carrières ne se limitent pas seulement à la géologie ou au génie minier ; elles englobent une diversité de métiers qui vont de la gestion à l'électricité, de la modélisation à la sociologie. Il faudrait aussi profiter du développement de la technologie qui permet le travail à distance et qui pourrait inciter plus de femmes à intégrer le secteur tout en ne sacrifiant pas leur vie familiale, car il faut aussi le reconnaître, la vie, isolée, sur une base-vie minière ne facilite pas la rétention des professionnelles dans le milieu.

Les changements culturels et une adaptabilité/une attention particulière à la situation spécifique des femmes que sont la grossesse, la maternité, et l'allaitement sont des facteurs qui pourraient participer à une plus grande inclusion des femmes dans le secteur minier.

Vous avez été Président de la Chambre des Mines du Sénégal, jusqu'à quel niveau les entreprises minières sont-elles prêtes à accompagner l'insertion professionnelle et le plan de carrière des femmes pour contribuer à la mise en œuvre des innovations du Code minier 2016 relativement au genre et plus globalement, à l'atteinte des ODDs ?

La prise en compte de la question genre est de plus en plus une exigence fondamentale dans la gouvernance des entreprises cotées en bourse. Celles qui n'ont pas une bonne présence de femmes dans leur CA ou leur exécutif management sont dorénavant mal notées par le régulateur des bourses. C'est devenu un critère important des sociétés cotées en bourse.

En ma qualité de Président de la Chambre des Mines, j'ai œuvré pour plus de femmes au sein de notre instance dirigeante. C'est ainsi que lors de la dernière assemblée générale de la Chambre, nous avons élu 3 femmes sur les 7 membres qui constituent le Conseil d'Administration. Deux des trois Commissions de la Chambre sont présidées par des femmes. C'est dire que les efforts sont en cours, mais nous devons aussi les impulser au niveau de nos entreprises, et tenir compte de l'équilibre vie privée / vie professionnelle qui est un déterminant de plus en plus fondamental dans le choix de carrière des femmes.

Avez-vous un message ou un plaidoyer à l'endroit de vos collègues si on sait qu'il ne s'agit pas uniquement d'engagements à prendre ou à faire figurer dans les politiques des entreprises, mais d'enjeux qui demandent un portage par les managers que vous êtes pour une mise en œuvre effective de dispositions pour l'épanouissement des femmes dans le secteur minier ?

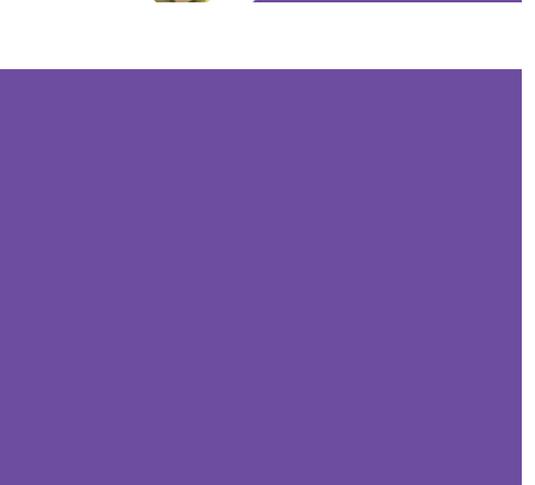
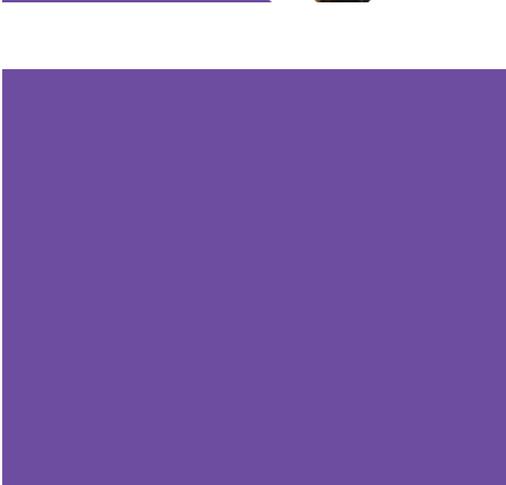
Je voudrai les inciter à accueillir à bras ouverts la diversité et la créativité qu'apportent les collaboratrices dans un milieu assez conservateur et qui, il faut le reconnaître, compte encore peu de femmes. A l'échelle mondiale, les entreprises minières ne comptent que 15,7% d'employées, soit une augmentation de 1% seulement au cours des 5 dernières années selon une étude réalisée par Bloomberg en mai 2019. Quand on affine l'analyse et qu'on regarde au niveau du management, on réalise que l'écart est encore plus grand avec seulement 1 entreprise sur 20 dirigée par une femme. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire, mais nous devons sensibiliser davantage les élèves et étudiantes sur les métiers existants dans les mines. Nous devons rendre cette filière attrayante et adaptée aux responsabilités familiales de nos futures collaboratrices. Pour cela, nous devons sortir des sentiers battus, et songer par exemple à inclure le télétravail dans certains métiers qui n'exigent pas une présence permanente dans le milieu professionnel.





— WOMEN IN MINING —
SÉNÉGAL

**L'expertise et la diversité de
nos compétences:
Notre force**





REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DU PETROLE ET DES ENERGIES





CONTRATS PETROLIERS, MINIERS ET GAZIERS

Responsable suivi+évaluation à l'ITIE Sénégal, Mariane NDIAYE juriste de formation, revient sur la définition du contrat. Elle met surtout le focus sur le cadre juridique, le processus de négociation des contrats en passant par la conclusion de marchés avantageux.

Les pays riches en ressources naturelles jouissent d'intéressantes possibilités, mais ont aussi à relever un certain nombre de défis majeurs. Car, ces ressources, correctement utilisées, peuvent conduire à une prospérité accrue pour les générations actuelles et futures ; mal utilisées ou gaspillées, elles peuvent entraîner une instabilité économique, des conflits sociaux et des dégâts environnementaux de longue durée. Pour que les pays puissent tirer le maximum de ces ressources, il faut que leurs gouvernements et leurs citoyens prennent toute une série de décisions. L'action gouvernementale doit contribuer de façon optimale au développement économique et à la croissance. Pour cela, il faudra préconiser l'établissement d'une stratégie et de politiques directrices couvrant l'ensemble du processus intervenant dans la gestion des ressources naturelles, assorties d'un cadre complet de règles et d'institutions orientées par cette stratégie, et instaurer de solides dispositifs de redevabilité. En effet, le secteur extractif a besoin de cadres politiques publics stables et prévisibles. Il est tout aussi important de mettre en place un système juridique et cadastral pour bien gérer le potentiel extractif. Il faut un cadre juridique stable et transparent, un système de permis bien établis et une structure administrative appropriée pour le recouvrement des recettes. L'idée est de voir comment passer de la ressource contenue dans le sol au développement durable en ayant une bonne visibilité et comment conclure des accords avantageux par le biais d'un Cadre juridique clair précis et cohérent pour une optimisation des retombées.

A la découverte du contrat

Dans le secteur extractif, il existe plusieurs types de contrats. Un Contrat ou une licence fournit à une société le droit exclusif de l'exploration sur un terrain déterminé et/ou de l'exploitation des ressources pétrolières, minières et gazières découvertes en échange de royalties, de taxes et autres obligations. Le Contrat selon le cadre juridique peut être désigné par des appellations différentes : Entente sur l'exploitation des ressources minérales, accord d'exploration et d'exploitation, ou Accord d'association, accord sur l'investissement minier, contrat d'extraction minière, concession minière, contrat de partage de production. Quel que soit son appellation, tous les contrats traitent des mêmes questions, mais à des niveaux de détail parfois différents. La différence

d'appellation d'un contrat ne représente pas une différence significative. Il y a deux types de contrats définis par le code pétrolier de 1998 au Sénégal : Le régime de concession et le régime de partage et de production.

Pour le premier type de contrat, le concessionnaire est propriétaire du gisement et l'Etat n'a que la taxe sur production et l'impôt sur les bénéfices comme source de revenus.

Pour le second, les ressources appartiennent au peuple et l'Etat en assure la gestion et la valorisation article 5 al 1er code pétrolier et sont partagées avec la compagnie partenaire (bénéfices après déduction des dépenses).

Pour le cas du Sénégal, le gouvernement a opté pour le second type de contrat, c'est à dire des contrats de recherche et de partage de production (CRPP). Ce dernier permet d'attribuer totalement les risques de pertes et d'obligations à la compagnie partenaire.

Le contrat extractif exception ou règle ?

Les contrats ne sont ni ne requis ni utilisés par tous les pays. Les pays qui ne régissent pas l'exploitation des ressources extractives par le biais de contrats définissent tous les droits et obligations au travers d'une licence spécifique et des lois en vigueur. Des contrats d'ordre général sont le plus souvent employés dans les premiers stades de développement de l'exploitation des ressources durant lesquels le cadre juridique est encore en évolution. Dans des contextes où le cadre juridique et les institutions gouvernementales sont relativement bien établies, les diverses parties sont plus à même de se reposer sur une loi en vigueur pour régir leurs droits et obligations respectifs. Dans ce type d'environnement, les sociétés peuvent non seulement se fier à la nature élargie du cadre juridique, mais aussi à la stabilité relative de l'environnement juridique et aux mécanismes de gouvernance transparents, qui fournissent une garantie pour la sécurité de leur investissement. Par exemple, certaines des provinces canadiennes, comme la Colombie-Britannique et l'Ontario, ne disposent pas de contrats formels écrits liant le gouvernement et la société. Divers contrats de natures différentes entrent plutôt en jeu, y compris les contrats avec la communauté autochtone. De même, les contrats ne sont pas du tout utilisés en Afrique du Sud, qui est également un pays d'exploitation minière.

Cadre juridique applicable aux contrats du secteur extractif

La propriété en droit des ressources naturelles d'un pays est établie par la constitution et par les lois nationales. Le pouvoir de concéder des droits d'exploration, de production et de vente de ces ressources doit être aussi clairement établi par des lois, des règlements et des procédures couvrant toutes les phases de la mise en valeur des ressources naturelles. Le cadre juridique doit à cette fin permettre de concilier les intérêts divergents des principaux groupes d'intervenants : l'Etat, les investisseurs privés, les détenteurs des permis ; d'autres parties qui risquent d'être exposées aux répercussions sociales et environnementales des activités des industries extractives ; et la société civile. Ainsi donc, la hiérarchie des normes est fermement établie, la Constitution siégeant au sommet, suivie des traités internationaux, des lois, des règlements et finalement des contrats au plus bas de l'échelle.

La Constitution représente l'ensemble des règles suprêmes qui fondent l'autorité étatique, organisent ses institutions, lui donnent ses pouvoirs et souvent aussi impose des limitations, en particulier en garantissant des libertés aux sujets ou citoyens. Certaines constitutions incluent des informations concernant les ressources naturelles, notamment, sur la propriété des ressources naturelles, l'engagement de l'Etat à gérer ces ressources dans l'intérêt public, les mesures de protection environnementale. Ainsi, la constitution Sénégalaise en son article 25 al. 1 dispose « *Les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie. L'exploitation et la gestion des ressources naturelles doivent se faire dans la transparence et de façon à générer une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population en général et à être écologiquement durables. L'Etat et les collectivités territoriales ont l'obligation de veiller à la préservation du patrimoine foncier.* ».

Le droit international est l'ensemble des règles qui régissent les relations entre les Etats ou entre les personnes privées dans un cadre international. Les normes de droit international sont composées de textes ratifiés par les Etats : Accords ; Conventions ; Protocoles ; et Traités internationaux.

Le Droit Communautaire, comporte de nos jours des textes qui visent à renforcer la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier des Etats membres :

- L'UEMOA (Union Economique et Monétaire ouest-africaine) qui œuvre à la réalisation de l'intégration économique des Etats membres a unifié les règles de droit concernant le secteur minier en créant un code minier communautaire UEMOA.
- La CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale), qui poursuit le même objectif, élabore actuellement un code minier communautaire.

La loi est une règle de droit écrite, de portée générale et impersonnelle. Elle s'applique à tous sans exception et « nul n'est censé l'ignorer » : Elle est approuvée par le parlement puis signée par l'exécutif ; Elle fixe les droits et les obligations aux individus ; En vertu du principe du parallélisme des formes, une loi peut être modifiée ou abrogée par une autre loi et doit être en conformité avec la Constitution. Les pays riches en ressources naturelles possèdent une législation dont l'objet est d'encadrer l'exploitation et l'utilisation des ressources dans le secteur extractif. D'autres lois peuvent également avoir des incidences dans le secteur extractif, il s'agit notamment des lois environnementales et fiscales.

Le règlement est un texte de portée générale qui émane de l'autorité exécutive par opposition à la loi qui est votée par l'Assemblée Nationale. Il a pour objet, soit de disposer dans des domaines non réservés au législateur, soit de préciser les règles posées par une loi en vue d'en assurer l'application. Il peut être modifié par un autre texte réglementaire. Les règlements doivent être conformes à la Constitution et la loi surtout.

Au Sénégal le cadre juridique du domaine extractif est constitué : De la loi constitutionnelle n°2016-10 du 05 avril 2016, du code pétrolier de 1998 : loi n°98-05 du 08 janvier 1998 et de son décret d'application n°98-810 du 06 octobre 1998, de la loi 2003-36 du 24 novembre 2013 portant code minier et son décret d'application n°2004-647 du 17 mai 2004, de la loi 2016-32 du 08 novembre 2016 portant code minier et son décret d'application n°2017-459 du 20 mars 2017, du nouveau code Pétrolier de 2019, du contrat types de partage de production, du contrat types de concession.

Lois et contrats

Pour être valable, le contrat extractif doit être conforme au cadre législatif et réglementaire de l'Etat d'accueil. Il doit donc être conforme aux Dispositions de la Constitution; des Traités et Accords internationaux ; et aux dispositions des Lois nationales et des Règlements. Malgré un arsenal législatif assez fourni, les parties sont tentées de prévoir des droits ou/et des obligations qui peuvent s'écarter de la loi pour plusieurs raisons: La loi peut être supplétive. Ainsi, les

parties peuvent déroger à une disposition supplétive de volonté par une clause dans le contrat. Le contrat peut également venir compléter la loi afin d'adapter la relation entre les parties à leur situation particulière. La loi peut également être inadaptée aux réalités économiques actuelles. En cas de corruption, la loi peut explicitement affirmer qu'elle n'est pas supplétive de volonté, elle peut aussi explicitement permettre la modification des contrats.

Quelques outils pour un cadre juridique renforcé

Le respect du cadre juridique applicable au secteur extractif est garanti notamment et surtout par le contrôle du juge. Le juge joue un rôle clé dans le contrôle. Et au-delà du juge judiciaire ou de l'arbitre, le juge constitutionnel, administratif ou communautaire en est également un des garants. En effet, le contrôle juridictionnel peut être un contrôle de constitutionnalité, un contrôle de conventionnalité ou encore un contrôle de légalité. Le juge ne pouvant dans la plupart des cas s'auto-saisir, l'efficacité du contrôle repose donc, sur la diligence des parties prenantes. Sur ce point, il est indispensable de maîtriser les procédures de contrôle et notamment les types de contrôles (ex-ante ou a posteriori) ou encore les modes de saisine du juge. Aujourd'hui, on pense également à une standardisation des contrats qui permettrait aux parties de savoir, à l'avance, l'ampleur de leurs droits et de leurs obligations. Une telle standardisation permettrait également d'avoir une uniformité dans les différents contrats conclus avec différents investisseurs. En plus d'assurer une certaine sécurité juridique, ces contrats standardisés accompagnent également le souci croissant de transparence des contrats extractifs. Quelques Avantages peuvent en découler: Un objectif gagnant-gagnant atteint par les parties puisque la méfiance à l'égard des contrats serait amoindrie et l'Etat ne serait pas dans une position désavantageuse dans les négociations, une diminution des coûts de transaction en réduisant le nombre de négociations coûteuses, une assistance juridique efficace dans les négociations. Une telle assistance permettrait aux Etats de mieux négocier les contrats, en ayant une meilleure connaissance des enjeux juridiques. Cela passe par la formation de professionnels du droit spécialisés dans ces domaines mais aussi, par la volonté de l'Etat de se faire assister. Nous pouvons citer dans ce cadre, la Facilité africaine de soutien juridique (ALSJ) qui accompagne depuis 2010 les gouvernements africains dans le cadre de la négociation de transactions commerciales complexes et en particulier dans les contrats concernant l'exploitation des ressources naturelles pour servir d'équilibre entre les capacités de négociations respectives des gouvernements africains et des investisseurs internationaux fortunés.

Processus de production des contrats au Sénégal

L'octroi et la gestion des permis et des autorisations sont régis dans le secteur des hydrocarbures par la Loi n° 98-05 portant Code Pétrolier et son Décret d'application 98-81, modifiée par la nouvelle loi 2019, portant Code Pétrolier. Dans le secteur minier par la Loi n° 2003-36 portant Code Minier, telle que modifiée par la Loi 2012-36 et le Décret d'application 2004-647.

Selon les articles 9 et 10 du Code pétrolier de 98, le Ministre peut décider que pour tout ou partie des zones disponibles, les demandes soient mises en concurrence. Toutefois, ni le Code Pétrolier ni son décret d'application ne prévoit les modalités et les structures intervenantes dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence. L'article 8 du Code Pétrolier stipule que « nul ne peut être titulaire d'un titre minier d'hydrocarbures ou d'un contrat de services s'il ne justifie des capacités techniques et financières nécessaires pour mener à bien les opérations pétrolières ».

Les titres miniers sont attribués sur demande et par négociation directe. Toutes les attributions ont été faites sur la base des demandes déposées et par négociation directe conformément aux conditions prévues par le Code Minier et le Décret d'application. Selon l'article 7 du Code Minier, les personnes physiques conduisant des opérations minières au Sénégal doivent justifier des capacités techniques et financières requises pour mener à bien l'ensemble de ces opérations. En outre l'article 16 du Code Minier dispose qu'en cas de demandes concurrentes pour l'octroi des permis de recherche, la priorité est donnée au demandeur qui offre les meilleures conditions et garanties pour l'Etat.

La grande majorité des pays à travers le monde délivrent les licences et les contrats accordant les droits d'entreprendre des activités pétrolières gazières et minières sur une superficie donnée pour une période bien déterminée, en fonction du système « premier arrivé, premier servi » Ce qui signifie que la première personne (physique ou morale) à faire la demande pour les droits applicables à une certaine zone susceptible de contenir des ressources minérales aura le droit de priorité pour l'attribution du titre, lorsqu'elle remplit toutes les exigences légales et réglementaires. Donc, il sera le premier servi, sauf lorsqu'il y a un gisement connu, dans ce cas, le principe est l'appel d'offres. Ce système est logique, dans la mesure où, en théorie, il devrait permettre de ne pas favoriser une partie quelconque et inciter à attirer ceux qui sont désireux d'obtenir une licence leur permettant de se lancer dans une exploitation minière.

Ce système a connu de nombreuses évolutions avec l'introduction d'appel d'offres pour l'octroi des droits d'exploration et d'exploitation minière dans un nombre grandissant de pays. Les offres concurrentielles peuvent présenter plusieurs avantages : elles peuvent inciter les décideurs à anticiper, planifier et prioriser les avantages de projets d'exploitation des ressources minérales qu'ils seraient désireux d'entreprendre, dans la mesure où ces avantages peuvent être le sujet de l'offre. Les critères de pré qualification, les frais de dossiers d'appels d'offres, et les paiements de primes à l'avance peuvent dissuader la spéculation et provoquer un gel des licences, tandis que des appels d'offres transparents peuvent réduire les risques de corruption par rapport au système premier arrivé, premier servi ou aux négociations directes.

Il n'en demeure pas moins que faute de dispositions solides assurant la transparence et la surveillance, les offres concurrentielles peuvent souffrir des mêmes problèmes de corruption et de mauvais octroi des licences et des ressources que les autres systèmes. Et, de fait, des problèmes tels que le gel des licences et la corruption peuvent également être découverts dans tous les systèmes d'octroi. En outre, si le gouvernement ne dispose pas d'informations géologiques suffisantes, il peut s'avérer bien plus difficile de mettre en œuvre un système concurrentiel donnant de bons résultats. Donc, l'Etat doit avoir une bonne connaissance de son potentiel géologique. Au cas contraire, il serait préférable que le gouvernement commence sur la base du système premier arrivé, premier servi, ou investisse de manière à être en mesure de fournir les informations de caractère géologique pertinentes.

Le processus de production des contrats miniers et pétrolier passe par L'Attribution des Titres, La Transparence dans l'attribution, La Négociation, Les Formalités est gage de bonne gouvernance dans la gestion des RN. Les Types de Procédure d'attribution sont : Premier venu, Premier servi ("First-come first-served"), Négociation Directe/ Partenariat bilatéral, Procédure compétitive (Appel d'Offres, vente aux enchères). Le Pétrole en général, mélange le système d'appel à la concurrence qui constitue la meilleure pratique et de la négociation directe. En effet, suivant l'article 12 du nouveau code pétrolier sénégalais, « l'attribution des blocs s'opère au moyen d'appel d'offres ou de consultation directe. Les modalités de mise en œuvre sont fixées par décret. Le contrat pétrolier est négocié par le ministre chargé des Hydrocarbures. Il s'appuie sur une commission d'examen et de négociation des contrats pétroliers dont les règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par arrêté du ministre chargé des Hydrocarbures ».

La clarté et l'accessibilité des procédures d'attribution de permis sont des conditions essentielles pour assurer la transparence au cours des étapes subséquentes de la mise en valeur des ressources. Si on songe, par exemple, à l'industrie pétrolière, les pratiques d'attribution de permis varient tant par leur complexité que par les conditions qui y sont rattachées et par les conditions de divulgation des informations.

Optimiser les marchés

L'Afrique regorge d'immenses ressources naturelles or les économies africaines souffrent toujours d'un retard considérable. Les ressources naturelles venant de l'Afrique permettent la création de richesses et le développement de nouvelles technologies à travers le monde. Mais l'Afrique est le continent où la pauvreté sévit sous sa forme la plus dramatique. Les mauvaises techniques d'exploitation de ces ressources, la non-transparence dans l'octroi des titres et des permis, ainsi que la gouvernance opaque de ces ressources ont des conséquences très néfastes. Les systèmes fiscaux sont quasi inexistant, la corruption et la fraude fiscale sont monnaie courante dans la plupart des pays africains. Or ce n'est que par une gestion rigoureuse un cadre juridique clair et précis et une politique fiscale optimale que l'Afrique pourra tirer profit des avantages socio-économiques inhérents à son potentiel en ressources naturelles. En effet, l'administration fiscale doit être gérée de manière à ce que les compagnies extractives comprennent leurs obligations et leurs droits.

Une fois la décision prise, le gouvernement devra veiller à ce que les activités extractives soient vraiment à l'avantage du pays. Pour cela, il devra faire en sorte que ces activités dégagent de la valeur par le biais de recettes fiscales et d'autres avantages. Il devra également songer à atténuer les dommages importants qui pourraient en découler pour les autres formes de richesse naturelle du pays, à savoir ses écosystèmes, tels que ses forêts, ses cours d'eau et ses terres, ainsi que son tissu social en mesurant bien avant toute exploitation les impacts négatifs (dégâts) ou positifs (avantages).

La richesse liée aux ressources naturelles peut constituer un puissant outil pour le progrès social et économique, mais uniquement si les pays concernés peuvent relever les défis liés à ces ressources. Donc, avant tout, il faut conclure des contrats avantageux. Il est dans l'intérêt du gouvernement de définir et d'établir, autant que possible, le cadre juridique et réglementaire avant d'attribuer des droits extractifs aux entreprises. Cela permettra d'entourer d'une bonne gouvernance les décisions prises avec les entreprises, et offrira à ces dernières une certaine sécurité quant

aux règles qui régiront leurs opérations. Inscrire des dispositions dans la loi limite les possibilités d'actions discrétionnaires et améliore la transparence, mais peut réduire la faculté de modifier les règles en réponse à l'apparition de nouvelles circonstances, à mesure que le secteur extractif se développe. Les dispositions législatives et contractuelles ne sont pas la seule solution : on peut également habiliter les agences gouvernementales à réglementer le secteur extractif.

En effet, des régulateurs habilités et suivis de manière adéquate peuvent élaborer des règles qui répondent à l'évolution des circonstances en comblant les lacunes éventuelles de la législation. Mais, avant tout, l'Etat doit connaître son potentiel extractif, définir une stratégie nationale en faisant des concertations nationales avec toutes les parties prenantes et avoir un cadre institutionnel solide. En effet, les règles, responsabilités et institutions régissant le comportement des acteurs sont fondamentales pour la gestion optimale des ressources naturelles. Le défi à relever sera de traduire les politiques directrices d'une stratégie en un cadre clair et cohérent de règles, appuyé par des institutions compétentes, capables de concevoir, d'administrer et de faire appliquer de telles règles. Il incombe au gouvernement de construire ce cadre en réponse au contexte spécifique et mouvant du secteur extractif, et d'agir en adéquation avec le contexte économique et institutionnel du pays. Ces institutions compétentes doivent viser un même objectif. Le gouvernement doit assigner des objectifs cohérents à chaque institution, en soutien du plan stratégique du pays. Il doit aussi s'assurer que le public, le pouvoir exécutif et le contrôleur général peuvent surveiller les actions de ces institutions. Le rôle de chaque institution doit être bien défini afin que les conflits d'intérêts et les problèmes entre différentes responsabilités soient évités. Il est capital que tous soient au clair concernant les instances qui édictent les règles, celles qui les administrent et celles qui les mettent en vigueur.

Les ressources naturelles constituent un potentiel économique pour tout pays en disposant. Mais pour tirer tout le potentiel, il semble vital que l'utilisation qui en est faite soit judicieuse et transparente. C'est tout le sens et l'importance des contrats. Dans le secteur extractif, les contrats ont des spécificités qu'il semble nécessaire d'expliquer voire détailler.



Les découvertes pétrolières et gazières récentes constituent une opportunité pour le Sénégal dans sa marche de transformer structurellement l'économie et d'améliorer significativement les conditions de vie des citoyens à travers la réalisation des objectifs de développement durable

Gestion responsable des recettes issues des ressources naturelles

La gestion des recettes issues des ressources naturelles dépend dans une large mesure des rapports entre l'État, les compagnies nationales et les compagnies internationales. Il convient de définir clairement ces rapports à toutes les étapes de la mise en valeur des ressources. Les industries extractives peuvent influencer sur l'économie ou sur l'environnement à chacune de ces étapes, de l'exploration jusqu'à l'abandon des installations. Les politiques publiques visant à encourager l'investissement par les compagnies internationales et/ou les Compagnies Nationales aux diverses étapes de la mise en valeur d'une ressource devraient être claires. Pour le secteur pétrolier, il convient d'insister sur une définition claire des attributions des compagnies pétrolières nationales. Ces dernières restent responsables d'une majeure partie de la production mondiale de pétrole, et elles exercent souvent une influence importante sur les politiques des administrations publiques. La structure de participation des compagnies nationales et leur responsabilité budgétaire par rapport au ministère responsable des ressources naturelles et du ministère des finances doivent être définies avec précision. Les Compagnies Nationales sont devenues des intervenants importants, en particulier dans le secteur du pétrole et exercent une influence très grande sur les politiques de nombreux pays en développement. Donc, la clarté est également requise pour la définition des rôles politiques et réglementaire des Compagnies Nationales vis-à-vis des ministères sectoriels et du ministère des finances. Par ailleurs, une divulgation plus complète de la structure du capital social de ces compagnies et de leurs filiales le cas échéant constitue un élément central du gouvernement d'entreprise. Cette divulgation devrait inclure, le cas échéant, l'actionariat et les enjeux plus généraux de bonne gestion publique par exemple, composition des conseils d'administration, pratiques d'audit. De même, les rôles politique et administratif de l'État ont généralement besoin d'être définis plus clairement. Il est essentiel de s'attaquer au manque de moyens et aux contraintes institutionnelles dans ces domaines pour réaliser la nécessaire réforme de la transparence et de la gestion dans les pays en développement. Le modèle du « *trio norvégien* » fournit à ce propos un exemple de la définition claire des rôles. Les réformes politiques et administratives sont, à plusieurs égards, une condition préalable à l'amélioration de nombreux autres éléments de la transparence et de la gestion des ressources, la plupart des améliorations dépendant de la mise en place d'une hiérarchie claire des responsabilités.

Pourquoi de la gestion des recettes ?

L'expérience a montré dans plusieurs pays en développement, particulièrement en Afrique, qu'il y a une forte interrelation entre l'exploitation des ressources pétrolières et la pauvreté, la corruption, les défis socio-économiques et environnementaux, les inégalités et l'instabilité politique.

Les fonds provenant de ressources naturelles – des fonds souverains financés par les revenus tirés de ressources naturelles – semblent être en vogue dans les pays riches en pétrole, gaz ou minerais. Les expériences ont montré à chaque qu'une découverte est faite, les parties prenantes commencent par discuter de la création d'un fond. Dans certains

cas, cette décision répond à une préoccupation légitime concernant les répercussions potentielles que les revenus énormes, volatiles et épuisables provenant de ressources naturelles pourraient avoir sur l'économie.

Les recettes pétrolières, gazières et minières :

- sont incertaines et volatiles
- sont limitées dans le temps
- peuvent avoir un impact négatif sur d'autres secteurs économiques
- peuvent fragiliser les institutions

Ce phénomène est décrit comme étant le paradoxe de la richesse et la malédiction des ressources. Au Sénégal maintenant, de dire ce qu'il veut faire de ses richesses pétrolières et gazières nouvellement découvertes. Comment et avec qui ? Quels sont les mécanismes, processus et dispositions à mettre en place pour assurer une exploitation responsable au profit de l'économie nationale ?

Ces questions semblent cruciales et requièrent de manière urgente des réponses adéquates pour espérer bénéficier équitablement de ces ressources

Outils de gestion des recettes pétrolières, gazières.

Les règles budgétaires et pourquoi sont-elles utiles. Les règles budgétaires peuvent servir de mécanisme d'engagement, contraignant les gouvernements successifs à atteindre un objectif budgétaire à long terme et, par conséquent, à avoir une vision à long terme de la gestion des finances publiques.

Règles budgétaires : Une règle budgétaire est une contrainte permanente sur les finances publiques, définie par un objectif chiffré.

Il existe, en général, quatre types de règles budgétaires :

Règles d'équilibre budgétaire : Plafonnement aux soldes budgétaires globaux, primaires, courants sur le plan effectif ou structurel. Cela signifie que les dépenses, comprenant ou non les remboursements de la dette, doivent être égales aux recettes sur une période donnée. Citons la règle d'équilibre budgétaire du Chili qui fait obligation au gouvernement central d'enregistrer un excédent structurel de 1 pour cent du PIB ; et celle de la Mongolie selon laquelle le déficit structurel ne peut pas dépasser 2 pour cent du PIB.

Règles des dépenses : Plafonnement aux dépenses totales, primaires ou courantes, soit en termes absolus, selon les taux de croissance, soit en pourcentage du PIB. Citons la règle des dépenses du Pérou selon laquelle la croissance réelle des dépenses courantes est plafonnée à 4 pour cent par an ; et celle du Botswana qui exige un ratio dépenses publiques/PIB plafonné à 40 pour cent.

Règles d'endettement : Plafonnement à l'endettement public sous forme de pourcentage du PIB. Citons la règle d'endettement de l'Indonésie selon laquelle le total de l'endettement du gouvernement central et des gouvernements locaux ne doit pas dépasser 60 pour cent du PIB, et celle de la Mongolie selon laquelle l'endettement public ne peut pas franchir la barre des 40 pour cent du PIB.

Règles des recettes : Plafonnement des recettes globales ou des revenus provenant d'une source donnée comme les secteurs pétrolier, gazier ou minier, et entrant dans la trésorerie. Citons la règle des recettes du Ghana selon laquelle un maximum de 70 pour cent de la moyenne des recettes pétrolières sur 7 ans est inscrit au budget. Un maximum de 21 pour cent est affecté à un Fonds de stabilisation et un

minimum de 9 pour cent, à un Fonds du patrimoine pour en faire bénéficier les générations futures

Fonds de Ressources Naturelles

La gestion efficace et durable des ressources naturelles ne peut se passer d'une stratégie nationale qui soit à la fois inclusive et exhaustive. Pour y parvenir, le gouvernement devrait anticiper sur les décisions et fixer des choix durable et inclusive. Le gouvernement devrait anticipation, en concertation avec les parties prenantes, adopter un processus stratégique national en vue de guider les décisions relatives à la gestion des richesses naturelles.

Dépenses pour le développement

Les revenus tirés des ressources naturelles pourront être affectés à des dépenses particulières, comme la santé, l'éducation ou les transferts financiers directs et établir un équilibre entre la consommation et l'investissement

Surveillance et Transparence de la gestion des recettes

- Une instance nationale d'audit ou un autre organisme indépendant devrait rendre régulièrement compte au citoyen des flux de recettes entre les entreprises nationales et internationales et l'État.
- Depuis 2013, le Sénégal fait partie du groupe des pays mettant en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). L'ITIE est une Norme internationale qui vise à améliorer la transparence et à promouvoir la redevabilité dans la gestion des revenus tirés des ressources minières, gazières, pétrolières.
- Divulgation publique des résultats des audits externes : C'est une condition préalable à la responsabilisation et au respect des règles de bonne gouvernance, qui renforcerait les organismes de supervision des opérations du fonds
- Divulgation publique des résultats des audits internes : C'est une condition préalable à la responsabilisation et au respect des règles de bonne gouvernance qui renforcerait, les gestionnaires internes les opérations du fonds
- Mécanismes de surveillance officialisés : Pour renforcer le respect des règles de bonne gouvernance ou la gestion des fonds de ressources naturelles dans l'intérêt public, il serait important d'instituer des organismes de supervision indépendants
- Divulgation publique de rapports compilés régulièrement sur le fond : Pour renforcer le respect des règles de bonne gouvernance, et instituer les organismes de surveillance sur les opérations de fonds et d'examiner la performance des informations nécessaires.

Suite aux découvertes du pétrole et du Gaz le Sénégal mais en place une loi sur la répartition des revenus. A cette phase il serait important d'inclure toutes les parties prenantes dans l'élaboration de cette loi, de développer des mécanismes de fonds pour les générations futures et de transferts infranationaux obligatoires des revenus issus du sous-secteur des hydrocarbures.

Sources :

- Natural Resource Governance Institute (NRGI) et le Columbia Center on Sustainable Investment
- Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles (2007) FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
- Le Manuel Manuel du FMI sur la transparence des finances publiques
- Natural Resource Governance Institute Oil Gas and mining for development
- PAGE (2018): Fonds et mécanismes de gestion des revenus pétroliers et gazières à l'appui du développement durable: Enseignements tirés des expériences de pays et leçons pour le Sénégal



Aïda DIOP NDIAYE

Présidente de Women
In Mining Sénégal

CONTENU LOCAL

“Le contenu local doit être cohérent avec l’objectif d’industrialisation du pays ou être moduler avec les ODD”

Plusieurs définitions, mais ma préférée, la plus simple est celle de Natural Resources Governance Institute (NRGI).

Pour NRGI, le contenu local est « la valeur qu’un projet extractif apporte à l’économie locale, régionale ou nationale au-delà des revenus issus des ressources » Dit autrement, le contenu local est le « surplus » qui s’ajoute aux revenus de l’État ou-bien l’amplificateur de l’économie.

Qu’est ce qui est contenu ?

C’est la somme des intrants et du résultat de l’économie.

Par définition, les intrants (ou Inputs) constituent les Ressources Humaines, les matières premières et services, les équipements, les technologies, l’actionariat etc.

Le résultat économique (ou outputs) est constitué par les approvisionnements du marché local et la part de valeur ajoutée locale créée sur le territoire dans l’ensemble de la chaîne de valeur.

Qu’est ce qui est local ?

Par local entend t-on : entreprises locales? entreprises enregistrées localement? entreprises appartenant à des nationaux? entreprises nationales? entreprise régionale ou communautaire?

Une entreprise de droit sénégalais se définit comme « une entreprise qui est immatriculée au Sénégal ». Une définition qui semble être vague et qui ne protégerait pas les objectifs recherchés à travers le contenu local. En quoi cela ne protégerait pas les intérêts des nationaux? Une série de question à poser pour trouver la réponse : Est ce que le capital appartient à des nationaux ou pas? Pour avoir la réponse il est important de s’interroger sur les actionnaires (qui détient les actions de l’entreprise?).

Ce qui est sûr, c’est qu’un capital de plus de 50% détenu par des nationaux pourrait permettre de qualifier cette entreprise comme nationale. Mais est ce que détenir plus de 50% des actions veut dire - avoir le contrôle de l’entreprise? Les expériences ont montré que des actionnaires peuvent détenir plus de 50% du capital et ne pas avoir le contrôle de l’entreprise, d’où la nécessité de mieux définir la notion d’entreprise nationale. Toutefois, des discussions lors des consultations sur les textes d’application de la loi sur le contenu local, tournent autour de l’introduction de la notion d’entreprise sénégalaise dite locale (ce qui permettrait d’apporter des pistes de solutions sur la notion d’entreprise de droit sénégalais mettant en priorité les intérêts des nationaux). Le message que nous pouvons retenir est que le contenu local vise à juste titre à amplifier les impacts sociaux. Ce qui prouve que la valeur d’un contrat n’est pas seulement l’aspect économique, mais aussi l’aspect social et environnemental d’où l’importance d’intégrer tous ces aspects clairement lors des négociations des contrats. Il est également important de ne pas confondre contenu local et développement local.

Pourquoi le contenu local dans le secteur extractif ?

Le secteur minier, pétrolier et gazier est un secteur à forte intensité capitaliste et technologique donc à forts intrants. Sa contribution directe à l’emploi est négligeable, il favorise le syndrome

hollandais, rend l’industrie manufacturière peu compétitive à l’export et la dépouille de la main d’œuvre qualifiée, nécessite des compétences et expertises pointues et difficiles à reconverter dans d’autres secteurs, fonctionnent souvent en enclaves économiques et technologiques.

Ainsi, un Etat qui ne mène pas une politique proactive de contenu local et surtout de diversification de l’économie est exposé à la malédiction des ressources.

D’où l’importance de créer des liens par

- La création de liens économiques en amont, en impliquant le secteur privé national dans les activités minières pétrolières et gazières ainsi que sur toute la chaîne d’approvisionnement
 - La formation et le transfert de compétences et de technologie dans un délai bien défini aux entreprises et travailleurs nationaux
 - La création de liens économiques en aval par la création de la valeur ajoutée du produit brut avant exportation
 - La création de liens économiques en infrastructures par le désenclavement des sites
- De plus d’après NRGI, 30 à 90% des projets miniers constituent des contrats de sous traitances.

Le rapport ITIE Sénégal 2018 ne dit pas le contraire avec 999 milliards F CFA payés aux fournisseurs locaux et étrangers (4040

fournisseurs locaux dénombrés dans le secteur extractif) et 445 milliards F CFA payés aux fournisseurs locaux. Presque 10 fois plus que la contribution du secteur extractif au budget de l'État (122,2 milliards de F CFA).

Le contenu local dans le secteur des hydrocarbures

Un peu d'histoire

• la Norvège, champion en Contenu local

Suite aux découvertes en 1969 de pétrole, la Norvège a pris quelques décisions politiques que sont:

Développement des compétences nationales pour l'exploitation,
Création de compagnie nationale STATOIL en 1972 détenant 50 % des parts dans chaque permis,
Obligation aux compagnies pétrolières de communiquer à l'État la liste des entreprises short listées avant appel d'offre pour vérifier que les norvégiens en font partie,
Investissements dans l'innovation,
Etc.

Bref, la Norvège a pu utiliser le contenu local pour lutter contre le chômage

• Le volontarisme du Nigéria

Les résultats du contenu local

Une loi, le Nigérian Oil And Gas industry content a été promulguée en 2010, une organisation a été mise en place en plus des systèmes de quotas institués.

En 2013, le Ministre du pétrole estimait qu'en trente mois grâce au Nigérian content 30 000 emplois avaient été créés et le niveau de contenu local est passé à 87% dans l'industrie pétrolière.

Une étude d'impact du contenu local conduit en 2017 estime que :

De nouvelles chaînes de valeurs ont été développées,

5 milliards ont été transférés dans l'économie nationale (très important),
38 000 emplois nouveaux ont été créés (ce qui est très peu),

Le nigérian content a été étendu à d'autres secteurs,

95% de matériaux de l'industrie du ciment sont désormais locaux,
Presque 100% de Sorgho et de l'orge de l'industrie de la bière sont locaux.

Les excès du Nigeria

Le Nigérian content a accentué la contrebande au Nigeria,

Le Nigeria Content a un côté qui nuit à la compétitive (Des mécanismes complexes de réglementation),

Au Nigeria le local content est progressivement devenu la Family Content dans les communautés, sur fond de velléités de dominations des anciens propriétaires fonciers.

Le Sénégal se prépare

Une loi sur le contenu local est adaptée en 2019, des séries de concertations et consultations sont faites dont la journée nationale de concertation sur le contenu local du 02 Juillet 2019 et les consultations des parties prenantes sur les textes d'application de la loi sur le contenu local de ce mois de décembre, Cinq (5) décrets d'applications sont en perspectives avec l'État qui veut atteindre 50% des objectifs du Contenu Local en 2030.

Plateforme électronique, notion de société sénégalaise, contexte et stratégie de promotion du Contenu Local, comité national de suivi du contenu local, classification des activités pétrolières et gazières, capacités/compétences des PME /PMI, rôles, composition et fond d'alimentation du comité de suivi, régimes exclusifs, mixtes, non exclusif, optimisation des moyens de productions, maîtrise des coûts, transferts de technologies, de compétences, implication des parties prenantes, diversité des acteurs, inclusion, notion d'entreprise dite locale, tels sont les thématiques qui animent le débat, discussions et les ateliers de consultations actuellement au Sénégal.

Ce qu'il faut retenir c'est que le Sénégal est en phase d'élaboration d'outils de mise en œuvre du contenu local.

A cette phase il est important pour Women In Mining Sénégal, pour mieux bénéficier des opportunités du contenu local en faveur d'une transformation structurelle de notre économie ; en plus des textes législatifs de :

Renforcer les outils de mise en œuvre avec :

- Une agence dédiée à la mise en œuvre
- Des quotas d'employés locaux
- Des plans pour l'acquisition de compétences et technologies dans un délai à définir
- Des Partenariats entrent parties prenantes
- Des incitations fiscales pour l'accompagnement des PME et la domestication de la production de matières premières et des intrants,
- Des Taxes spécifiques pour financer la politique de contenu local
- Des Dispositifs de reporting et de sanctions
- Des initiatives volontaires des entreprises

Mesurer le Contenu Local et son impact avec

- Des indicateurs du contenu local
- Des mécanismes de reporting sur les approvisionnements locaux (mapping des fournisseurs, politique relative aux fournisseurs locaux, ventilation des dépenses d'approvisionnements, proportion des dépenses des fournisseurs)
- La promotion des pratiques durables dans le cadre de la passation de marchés publics conformément aux politiques et priorités nationales

Tenir comptes des risques liés au Contenu Local comme ci-dessous:

- Baisse de productivité de l'industrie nationale
- Augmentation des coûts de productions
- Intensification des pratiques de corruption, de trafics d'influence et clientélisme dans l'attribution des postes et contrats
- Non diversification de l'économie
- Tensions sociales et intercommunautaires sur l'interprétation du « local »
- Baisse d'attractivité de l'industrie extractive nationale fuite des investisseurs étrangers

Prendre en compte les préoccupations des femmes en général et celles transformatrices de produits halieutiques qui seraient impactées par les futures exploitations des hydrocarbures :

- « Genderiser » des textes d'applications de la loi sur le contenu local,
- Allouer des quotas sur l'emploi et les marchés,
- Intégration dans le comité de suivi du contenu local qui devrait être multipartite, inclusive avec une rigueur dans la qualification et les compétences des membres
- favoriser l'autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat durable en allouant une partie des rentes pétrolières pour le financement des projets des femmes en général, des femmes communautaires en particulier. Le développement durable est critique pour l'égalité genre et l'autonomisation des femmes, quand vous autonomisez les femmes, vous créez des issues pour la pauvreté, l'éducation, et la santé.

Enfin, la jeunesse étant l'avenir de notre cher pays le Sénégal, nous proposons également de tenir en compte, le renforcement du capital humain, préparer et créer des opportunités pour les jeunes surtout les jeunes filles par la formation durable avec des approches quotas à inclure dans les politiques du contenu local.

Source • NRGI

EXPLOITATION DES RESSOURCES MINERALES ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



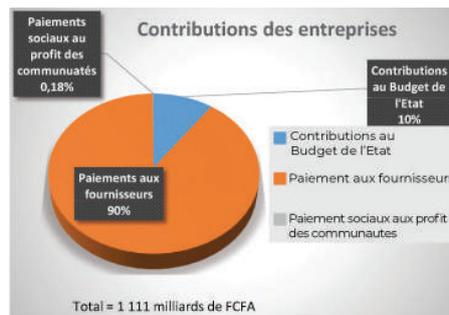
“Le développement des activités extractives devrait profiter aux communautés de base...”

Le Sénégal a connu au début des années 2000 un développement des activités minière. Ces sous-sols riches en ressources minérales se trouvent en majorité dans les régions comme Kédougou, Tambacounda, Matam, Saint Louis, Ziguinchor, Thiès etc. des localités parfois enclavées et dépourvues d’infrastructures et où l’accès aux services sociaux de base pose d’énormes problèmes aux populations. L’exploitation des ressources minérales favorise un regain d’intérêt et les populations espèrent le développement de leurs localités et pour eux, la présence de sociétés opérantes favorise la réduction considérable des inégalités économiques territoriales. En effet, le poids de la contribution des sociétés sur le développement économique local reste souvent précaire et non pérenne. C’est pourquoi il est important d’harmoniser les interventions avec la politique de décentralisation du Sénégal où le développement des collectivités s’appuie sur leurs propres ressources locales.

En effet, les 10% d’actions gratuites reversées à l’Etat ne profitent pas encore aux collectivités de base du fait, par exemple du non effectivité du fond de péréquation institué depuis 2009. De plus, les collectivités concernées sont parfois isolées et laissées en rade dans les processus de négociation avec les investisseurs. Egalement, le fonds d’appui au développement local dans le cadre du partage de la production ou de contrat de service en phase d’exploitation qui est 0,5% du chiffre d’affaire hors taxe annuel n’est pas reversé à ce jour, à la localité comme le prévoient les textes. Alors qu’à l’échelle locale, les communes impactées doivent être les premières bénéficiaires des retombées avant même de parler d’échelle nationale. Il faudrait revoir les mécanismes et systèmes de répartition des profits entre l’Etat et les collectivités d’accueil. Il est important également d’anticiper sur

certaines pratiques qui favoriseraient l’utilisation de ces recettes à des fins qui bénéficient à des groupes restreints de personnes ayant certaines appartenances communes et non aux ayants-droits pourtant directement concernés. Ce sont autant de facteurs qui constituent un frein et font que les collectivités ne bénéficient pas pleinement des ressources naturelles.

Jusqu’ici, les sociétés s’investissent dans le développement local à travers leur Programmes Social Minier et RSE. Et ceci ne relève que d’une volonté de l’entreprise à s’investir dans le développement économique des communautés impactées en s’impliquant et en investissant dans l’accompagnement économiques de ces dernières. Ils contribuent à l’amélioration des conditions de vie des populations en répondant aux sollicitations et préoccupations sociales et économiques des communautés. Toutefois, les paiements sociaux restent encore faibles (selon le rapport ITIE 2018), et volontaires et certaines sociétés sont à un niveau de contribution moins considérable.



Catégorie	Montants en milliards FCFA
Contributions au Budget de l'Etat	110
Paiements aux fournisseurs	999
Paiements sociaux au profit des communautés	2
TOTAL CONTRIBUTIONS	1111

Source rapport ITIE 2018

Des pistes de solution

Pour améliorer considérablement le poids des impacts positifs des sociétés extractives afin qu’elles puissent entraîner une grande mutation économique et sociale, l’Etat devrait revoir voire changer d’approche économique au sein des collectivités, ce qui permettrait de réduire de manière considérable les disparités géographiques économiques que connaît le pays et un suivi plus conséquent des besoins spécifiques de développement que requiert la région selon sa particularité.

Dans un premier temps, il faudrait préparer la communauté à l’acceptation de son nouveau voisin (par un permis social pour opérer) qui risque de bouleverser son cadre de vie habituel pour faciliter la cohabitation et l’ouverture au dialogue car le développement humain passe d’abord par l’apaisement des esprits ce qui permettra de poser des actes concrets. Ensuite, il faudrait promouvoir la mise en place de commission regroupant les acteurs locaux (Organisations Communautaires de Base, OCB), coutumiers (chefs de village, chefs religieux, chefs coutumiers), (chefs de quartiers), décentralisés (maires), étatiques (sous-préfet,

préfet). Ce cadre de concertation et dialogue basé sur la transparence et la non considération ou appartenances, permettrait une meilleure prise en charge des besoins économiques des communautés et de valoriser les secteurs prioritaires d’intervention en concertation avec les autorités indiquées au niveau de chaque secteur clef de développement. Ceci permettrait de mieux identifier les besoins prioritaires en développement prenant en compte toutes les couches sociales des communautés. Et en amont l’Etat dans ses négociations devrait tenir compte des réalités de la zone et émettre des réserves rigoureuses de sécurité idoines pour réduire tous impacts négatifs qui puissent modifier le cadre de vie des citoyens. Car la restauration des zones exploitées et la préservation des espèces permettront la continuité des activités économiques et la protection du cadre de vie des communautés. Il est également important de rendre opérationnel les fonds dédiés permettant de reverser aux collectivités ce qui leur revient de droit avec des orientations stratégiques de développement planifiées en phase avec les conclusions tirées des rencontres de concertation, favoriser l’emploi local en accompagnant les jeunes dans la formation pour mieux répondre aux exigences des compagnies notamment en matière de main d’œuvre, prendre en compte l’intégration économique des fournisseurs locaux, et ce, afin de maximiser les retombées des entreprises minières, s’agissant des impactés directs, les accompagner dans le cadre de leur insertion économique et créer de nouvelles activités génératrices de revenus en mettant l’accent sur l’aspect genre. Ce qui permettrait d’anticiper par exemple sur les éventuels risques de l’exploitation des hydrocarbures sur les femmes transformatrices de produits halieutiques d’où elles tirent leurs principales sources de revenus.

Il est également important de renforcer le benchmarking pour s’inspirer des bonnes pratiques (exemple du Fond de Développement Économique Local (FODEL) de la Guinée ou les transferts intra nationaux ne passent pas par l’Etat central, mais directement reversés aux collectivités qui assurent la gestion directement avec la compagnie exploitante...

L’Etat devrait mettre en place des mécanismes et les faire appliquer pour un développement durable bien structuré et avec des mécanismes de suivi évaluation indépendantes de toutes considération et ou pratiques. Il devrait créer et développer l’expertise locale pour la transformation de ces énergies pour, par exemple réduire le coût de consommation des ménages. L’exploitation des hydrocarbures devrait permettre de réduire les énergétiques, favoriser la diversification de l’économie et le développement de l’agriculture entre autres.

Assurer un début de développement, c’est assurer l’accès aux services sociaux de base (Eaux Education et Santé) et l’installation d’infrastructures tout en créant de l’emploi pour la jeunesse. Ce qui est très faisable au vu des opportunités avec les futures exploitations du pétrole et du gaz et l’installation de ses nouvelles industries qui pourrait constituer une clef d’ouverture Economiques et Sociale.

PRESENTATION DE L'INITIATIVE RSE SENEGAL



Créée en 2008 par le CFPMI, premier Cabinet en Afrique de l'Ouest spécialisé dans la RSE, l'Initiative RSE Senegal vise à promouvoir le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. Cette Initiative est bâtie autour d'un Dispositif opérationnel constitué de trois (3) catégories d'acteurs : les grandes entreprises et PME regroupées au sein du Réseau RSE Senegal, les Très Petites Entreprises dans le réseau «La Maison de l'Entrepreneur Eco Responsable (LaMeer)» et des Partenaires institutionnels dont l'Ambassade du Canada.

Outre les services de conseil et d'accompagnement aux entreprises et organisations du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest, la promotion de la RSE est assurée grâce à l'organisation d'un Forum annuel sur la RSE (2009 à 2019) et la formation à partir de trois outils conçus au Sénégal :

- La Charte RSE et Développement des Entreprises du Sénégal (2012)
- Le baromètre du niveau d'engagement RSE des Entreprises (2015)
- La Charte Diversité des Entreprises du Sénégal (2016).

Qu'est-ce que la RSE

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un concept émergent en Afrique, mais encore mal connu d'une grande majorité de dirigeants et cadres d'entreprises du continent. Elle désigne, selon une définition convergente des Nations unies, de l'OCDE, de la Commission européenne et de l'Organisation internationale ISO, la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable et leur responsabilité vis-à-vis des impacts environnementaux et sociaux (E&S) de leurs activités. La RSE recouvre des domaines d'actions multiples : au niveau sociétal, les relations avec les clients, les fournisseurs, la société civile ; au niveau social, la lutte contre les discriminations, les conditions de travail, hygiène et sécurité, la gestion des emplois ; et au niveau environnemental, la lutte contre le changement climatique, la gestion économe des ressources, la biodiversité, la lutte contre les pollutions et nuisances, etc. Dans ce contexte multidimensionnel, il s'agit en effet de repenser l'entreprise autour du concept

de développement durable, d'intégrer les préoccupations E&S dans sa stratégie globale et ses opérations. Ce qui la distingue de la logique du mécénat mené de manière plus autonome.

La définition de la RSE selon la norme ISO 26000

“Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales de comportement ; et
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. ”

L'évolution de la RSE au Sénégal grâce au Forum RSE

10 ans après le lancement de la promotion par l'Initiative RSE Senegal, on peut observer que la RSE entre à présent au Sénégal dans une nouvelle phase de maturité grâce notamment à des entreprises partenaires qui prennent davantage conscience de leurs impacts sur la Société et sur l'Environnement. Que de chemins parcourus en effet depuis 2009, la première édition du Forum RSE essentiellement consacrée à une revue de catalogue d'actions de mécénat et de philanthropie initiées par des entreprises du Sénégal. Les notions de Développement Durable et de RSE stratégique étaient en ces temps-là loin d'être une préoccupation des entreprises !

10 ans après, face à l'évolution internationale de la RSE tant sur le plan juridique que sociétal, il serait illusoire de penser encore que la RSE n'est qu'un effet de mode, une démarche volontaire ou qu'elle ne s'adresse qu'à une catégorie d'acteurs issus du monde industrialisé. L'ampleur des grands enjeux internationaux et surtout leurs conséquences sociales et environnementales pour des pays en quête d'émergence économique comme le Sénégal rappellent aux plus hautes autorités de nos pays et aux dirigeants des secteurs public et privé que l'entreprise est un acteur majeur du Développement Durable et qu'à ce titre, sa Raison d'Être doit être revisitée par ceux-là même qui orientent au quotidien la vision de celle-ci, à savoir les dirigeants d'entreprises et leurs principaux collaborateurs. Ce nouveau positionnement de l'entreprise exige justement de ces derniers une plus grande conscientisation sur les choses de ce monde et surtout une appropriation du sens réel donné aux notions de Durabilité et de RSE en tant qu'outil et méthode de management indispensables pour intégrer le Développement Durable dans l'entreprise.

Le Forum sur la RSE au Sénégal se veut avant tout une initiative portée par des entreprises engagées dans la RSE où se partagent à la

fois des connaissances sur la RSE et surtout un état des lieux des pratiques menées par les entreprises dans ce domaine. A ce sujet, il est heureux que la présente édition de Novembre 2019 consacre la mise en ligne par l'Initiative RSE Senegal d'un nouveau portail dédié à la RSE et au Développement Durable au Sénégal (www.portail-rse.sn), facilitant ainsi l'accès à des données et sources de documentation spécifiques à la RSE et de nombreux professionnels mais également des apprenants intéressés par le milieu de l'entreprise et les questions de Développement Durable au Sénégal.

Face aux nouvelles exigences internationales en lien avec le devoir de vigilance et sous l'impulsion de dirigeants d'entreprises plus soucieux d'un management orienté vers la Durabilité, Il est surtout heureux de constater une évolution favorable du baromètre RSE au Sénégal, avec notamment des entreprises qui s'engagent de plus en plus vers de véritables stratégies de Dialogue sociétal bâties autour d'enjeux matérialisés et partagés avec leurs parties prenantes.

Au Sénégal, ces enjeux partagés sont nombreux au regard de nos besoins croissants en grands travaux d'infrastructures et en investissements productifs, et surtout au regard des fortes attentes des populations en matière sociale (Santé, Education, Energie, etc...) et environnementale (Qualité de l'air, Déchets, Assainissement, etc...). Dès lors, comment intégrer les notions de durabilité dans les problématiques d'émergence économique du Sénégal ?

La réflexion des participants au Forum RSE 2019 a porté sur des pistes de solutions qui, parmi bien d'autres, peuvent avoir un impact important et significatif à la fois sur le développement de nos entreprises et sur la qualité de vie de nos populations. En effet, l'intégration de la RSE dans la chaîne de sous-traitance des grandes entreprises donneurs d'ordre permettrait, outre le fait d'assainir et de formaliser le milieu de l'entreprise au Sénégal, de promouvoir des PME locales innovantes (ODD9) et créatrices d'emplois décents (ODD8) pour la jeunesse sénégalaise. La décarbonisation des activités de production et de services est désormais une préoccupation majeure qui, outre le fait qu'elle répond désormais à un enjeu de compétitivité pour les entreprises, a un lien fort sur la santé des populations (ODD3) et sur le Changement Climatique (ODD13) du fait des émissions de CO2 polluant l'atmosphère.

Le chemin de la RSE reste encore bien long mais nous restons confiants au regard de l'évolution durant ces 10 dernières années de la prise de conscience des dirigeants d'entreprises sur la question du Développement Durable. Nous restons également convaincus que seules des coalitions d'entreprises multi secteurs et associant des grandes entreprises locales, des multinationales et des PME locales, à l'instar de l'Initiative RSE Sénégal, peuvent jouer un rôle déterminant pour amener les dirigeants d'entreprises à donner de la durabilité et de l'utilité à leurs engagements, pour un monde



RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISE: ETAT DES LIEUX

S'il n'existe encore aucune « loi » qui oblige les entreprises à mettre en œuvre la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), des Etats ont développé des corpus réglementaires qui encadrent la RSE, notamment en incitant les entreprises à être plus responsables.

“De l'urgence de réglementer la RSE pour de meilleurs impacts”

La RSE se définit, selon le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) comme étant « l'engagement des entreprises à contribuer au développement économique durable, travaillant avec les employés, leurs familles, la communauté locale et la société en général pour améliorer leur qualité de vie ». Beaucoup d'organismes mondiaux se sont intéressés à la question.

Les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à destination des entreprises multinationales, élaborés en 1976 et révisés en 2011, ainsi que la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (de 1977 révisée en dernier lieu en 2006) s'inscrivent dans la même veine. L'union européenne, également, a publié dès 2001 un livre vert sur la responsabilité sociale des entreprises.

Le Pacte mondial des Nations unies adopté en juillet 2000 exhorte les entreprises à « promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence » et à « veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme ».

La RSE, en décembre 2008, selon la Norme ISO 26000, dans ces lignes directrices, l'ISO donne la définition de la RSE suivante : « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de comportement et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

Au Sénégal, la R.S.E est de plus en plus prise en compte dans les lois et politiques applicables au secteur minier. Les lois, politiques et convention spécifiques signées avec les entreprises minières ne font pas références de manière explicite à la notion de RSE mais à la lecture de ces textes nous constatons que les dimensions économique, sociale et environnementale de la RSE sont bien inscrites.

Mutations de la RSE dans le secteur minier

L'intégration de la RSE dans les lois et politiques nationales du Sénégal a connu ses prémices avec l'adoption de la loi n°88-06 du 26 août 1988 portant Code minier qui accordait une importance capitale à la protection de l'environnement avec l'obligation qui était faite aux titulaires de titres miniers de respecter les dispositions législatives et réglementaires particulières régissant notamment, la préservation de l'environnement. Ainsi, les opérations minières devaient être conduites de manière à assurer la

conservation des ressources nationales et à protéger l'environnement. (Articles 35 et 65 de la loi). Cette prise en compte de la dimension environnementale de la RSE a été réaffirmée en 2003 aussi bien dans la déclaration de politique minière (par la volonté affichée des autorités en charge du secteur de soutenir le développement du secteur minier notamment par la promotion de l'initiative privée, la formation et l'exigence d'une étude d'impact sur l'environnement à toute société qui veut entreprendre des activités d'exploitation d'un gisement) que dans la loi n°2003-36 du 24 novembre 2003 notamment dans son chapitre V du titre IX du Code minier consacré à la protection de l'environnement. La loi minière de 2003 a aussi prévu deux innovations majeures en faveur des populations et de l'environnement par la mise en place de deux fonds : le Fonds d'Appui et de péréquation aux collectivités locales (FAPCL) créé par décret n°2009-1334 du 30 novembre 2009 ; lequel a été modifié en 2015 par décret n°2015-1879 du 16 décembre 2015 et le fonds de restauration des sites miniers institué par décret n°2009-1335 du 30 novembre 2009. Outre ces bases légales de manifestation, la RSE est aussi pris en compte dans le cadre de négociations contractuelles à travers la convention minière type annexée à toute demande de permis de recherche ou d'exploitation.

Une dynamique que la dernière réforme constitutionnelle n°2016-10 du 05 avril 2016 a abordé. En son article 3 sur les droits et libertés fondamentaux des citoyens en ses termes suivants à l'article 25-1, elle stipule que « Les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie. L'exploitation et la gestion des ressources naturelles doivent se faire dans la transparence et de façon à générer une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population en général et à être écologiquement durables. »

Le Programme Social Minier (PSM), une application

Le PSM, est également une application concrète de la RSE. En effet, face à une faible prise en compte de la demande sociale dans les zones d'exploitation, l'Etat avait négocié sur la base d'une convention avec les sociétés minières un fonds social avec comme objectif principal de contribuer au développement économique et social des zones impactées par les sociétés minières par l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, les principales cibles étaient les populations riveraines des zones d'intervention des sociétés minières notamment dans la région de Kédougou. Le PSM a été appliquée pour la première fois au Sénégal, dans le cadre des conventions minières des sociétés Oromin Explorations Limited et Minerals Deposits Limited (MDL) signées respectivement en février et en mars 2005 et ArcelorMittal en 2007.

Le concept de Programme Social Minier (PSM)

procède du souci partagé de l'Etat et des investisseurs miniers d'asseoir une politique de bonne gouvernance du secteur minier.

Les axes d'intervention étaient sur une période de 5ans :

- Le Développement d'infrastructures et équipements sociaux de base
- La Sensibilisation des acteurs locaux et le renforcement de leurs capacités
- La Valorisation des ressources et potentialités (agriculture, élevage, foresterie, etc.) et développement des activités génératrices de revenus
- Le Désenclavement de la zone

Certes, il était encadré par le Ministère en charge des mines mais l'exécution relevait des entreprises qui ont investis au Développement Local (construction de routes et pistes, soutien aux activités économique durables comme l'agriculture), à l'éducation (construction d'écoles), à la santé (la construction et l'équipement de cases et postes de santé), au développement humain durable (la formation des jeunes) et à l'hydraulique (réalisation de forages et d'adduction en eau potable).

Le PSM a été érigé en fonds d'appui au développement local avec le nouveau code minier de 2016

La RSE dans le Code minier de 2016

La prise en compte de la RSE est matérialisée par les dispositions des articles 85, 109 et 115 de la loi n°2016-32 du 08 novembre 2016 portant code minier qui traitent respectivement : du choix des fournisseurs, des sous-traitants et des partenaires par les titulaires de titres miniers avec une obligation d'élaborer et de publier annuellement un plan de passation de marché. Cette publication permet de mieux connaître la part des Sénégalais, de l'emploi et la formation avec une préférence accordée au personnel sénégalais à qualification égale et la possibilité de prendre des décrets en vue du plein emploi de la main d'œuvre, de l'orientation du Programme Sociale Minier vers un Fonds d'appui au développement local pour une contribution de 0,5% du chiffre d'affaire hors taxe annuel des titulaires de titres miniers en phase d'exploitation. Ce fonds est destiné à contribuer au développement économique et social des collectivités territoriales dans les zones d'intervention des sociétés minières ;

Cette loi n° 2016-32 portant Code minier renforce davantage la dimension environnementale de la RSE avec le maintien d'un chapitre consacré à la protection de l'environnement et une extension de l'obligation de réhabiliter dans la phase de recherche pour les projets n'ayant pas aboutis à l'exploitation.

Aussi, la lettre de politique sectorielle de développement des mines à travers la stratégie de développement promeut le contenu local à travers le secteur privé, de même que les conventions minières signées avec les sociétés minières.

Au niveau africain, le Groupe d'études international

(GEI), chargé de mettre en œuvre la Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA), suggère que les pays élaborent des cadres nationaux de RSE pour assurer la reddition de comptes des entreprises par des processus de consultation ouverts et larges.

Les instruments politiques, légal et réglementaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) concourent aussi à la mise en place d'un cadre destiné à

promouvoir la bonne gouvernance des ressources minérales, la protection de l'environnement et des droits humains.

La RSE n'est pas forcément la solution des problèmes, mais elle contribue énormément au développement des collectivités locales abritant les sites d'exploitations minières. Aussi, en raison du caractère non renouvelable des ressources naturelles et des nombreuses atteintes auxquelles l'activité minière est susceptible de porter à l'environnement

social et environnemental, les entreprises minières doivent aller aujourd'hui au-delà des obligations légales qui leur incombent à l'égard de la société et de l'environnement.

A titre illustratif, les sociétés extractives listées dans le tableau ci-dessous ont contribué à hauteur de deux milliards cent quarante un millions vingt-quatre mille quarante-deux (2 141 024 042 FCFA) au titre de paiements sociaux (rapport ITIE 2017).

SOCIÉTÉS	RÉGIONS	PAIEMENTS SOCIAUX (FCFA)
Kosmos Energy Sénégal	Saint Louis	133 606 695
Sabodala Gold Operations (SGO)	Kédougou	665 997 679
Agem Sénégal Exploration SUARL	Kédougou	21 349 920
Les Ciments du Sahel (CDS)	Thiès	188 561 324
Grande Cote Operations (GCO)	Thiès	188 947 502
Industries Chimiques du Sénégal (ICS)	Thiès	541 557 768
SEPHOS Sénégal	Thiès	85 502 505
African Investment Group (AIG)	Thiès, Louga, Saint Louis	3 040 000
Société Minière de la Vallée du Fleuve Sénégal (SOMIVA)	Matam	161 268 333
GECAMINES SA	Thiès	29 954 722
Petowal Mining Company (PMC)	Kédougou	121 237 576
Total		2 141 024 042

Source rapport ITIE 2017

DÉPENSES SOCIALES DES ENTREPRISES EXTRACTIVES EN 2018

Les paiements reportés par les sociétés extractives au titre des dépenses sociales en 2018 s'élèvent à **2 023 079 174 FCFA** et se détaillent comme suit:

SOCIETE	Paielements sociaux obligatoires		Paielementst sociaux volontaires		Total en FCFA
	En numéraire	En nature	En numéraire	En nature	
SOCOCIM	20 000 000	-	50 000 000	-	70 000 000
AIG	6 380 000	-	-	-	6 380 000
SGO	687 098 430	-	14 791 898	-	701 890 328
AGEM	-	-	23 129 200	-	23 129 200
CDS	-	-	10 875 000	124 746 517	135 621 517
GCO	-	-	212 283 331	-	212 283 331
SSPT	-	-	22 010 944	-	22 010 944
ICS	232 014 581	-	99 733 486	-	331 748 067
SEPHOS	7 872 495	-	10 439 145	-	18 311 640
SOMOVA	-	-	63 528 714	-	63 528 714
PMC	133 174 185	-	-	-	133 174 185
BP Senegal Investments Limited	-	-	199 109 148	-	199 109 148
KOSMOS	-	-	105 891 900	-	105 891 900
Total	1 086 539 691	-	811 792 965	124 746 517	2 023 079 174

Quelques outils pour renforcer la prise en compte de la RSE

Face à ces défis, faire appliquer les lois et règlements pris pour aspirer à un développement communautaire durable en mettant en contribution d'autres outils à savoir, l'Etude d'Impact Environnement et Social (EIES), le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), les politiques de contenu local, les Accords de Développement Communautaire (ADC), la redistribution fiscale au profit des Collectivités territoriales et enfin l'opérationnalisation du Fond d'Appui et de Péréquation aux Collectivités Locales (FAPCL) et du Fond d'Appui au Développement Local (FADL).



Parcours

« Promouvoir le Leadership féminin, c'est contribuer au développement durable »

Titulaire d'un Certificat de Maîtrise en Anglais et d'une Licence en Management de l'Environnement, Khoudia Diop Mme Seydi, est l'une des femmes qui symbolisent aujourd'hui la percée du genre dans le secteur minier. Arrivée à Sabodala Gold Operations il y a 8 ans, Mme Seydi y a démarré avec le Projet d'Expansion de l'usine comme Assistante Administrative. « Ensuite je suis passée au Département de la Mine où j'occupe actuellement le poste de Superviseur Administrative. De manière générale, mon travail consiste à appuyer le Chef du Département, le Surintendant et les Coordinateurs des différentes sections du Département dans le maintien des processus et pratiques administratifs. Principalement, j'accompagne le Personnel d'appui à savoir : l'administration et l'équipe chargée du Contrôle des Opérations dans le bon fonctionnement de l'administration par le biais de contrôles, de procédures et d'amélioration et je m'assure de la bonne gestion et du traitement des informations ainsi que des données de la Production de la Mine », explique-t-elle.

Dans son rôle de superviseur, Mme Seydi est chargée de proposer et de mettre en place des méthodes plus efficaces pour répondre aux exigences aussi bien de la Gestion du Personnel que de la production. Attachée à la promotion féminine, Khoudia Diop Mme Seydi, pense, comme les Women In Mining. « Je supporte WIM depuis que je l'ai connue en 2014. Car je partage la même vision : celle de créer plus d'opportunités pour les femmes, les inciter à l'entrepreneuriat. Nous avons remarqué que maintenant, il y a de plus en plus de femmes dans des métiers techniques ; alors qu'auparavant elles ne se limitaient qu'aux postes administratifs », a-t-elle témoigné.

Aujourd'hui, dans le secteur minier, Mme Seydi a pu constater la présence encore timide des femmes. Même si elle a constaté une nette amélioration, elle est convaincue qu'il est possible de faire mieux. « C'est un domaine assez particulier qui depuis longtemps a toujours été considéré comme un milieu typiquement masculin. Ce qui fait que le recrutement des femmes reste encore un défi dans ce domaine. Mais à SGO, particulièrement au niveau de notre département, nous impliquons davantage les femmes dans la production, bien qu'il reste encore beaucoup à faire (les femmes ne représentent que 8% du Personnel de SGO), on a noté de plus en plus d'efforts en ce sens. Auparavant les femmes ne se limitaient qu'à la conduite de camion Dump Truck mais maintenant elles sont formées sur différents engins lourds. Il y a des opératrices de Chargeuses, de niveleuses, d'excavatrices et même de brise-roches, j'espère que d'ici peu nous nous réjouissons d'avoir une opératrice de pelles », admet-elle.

WIM Sénégal, riche de sa diversité des compétences

Membre active de WIM, Mme Seydi ne tarit pas d'éloges à l'endroit de cette association. « Ce qui fait la force de WIM c'est la pluralité, la diversité des compétences de ses membres, bien que nous ayons l'industrie minière en commun, chacune d'entre nous dispose de compétences et de qualités différentes et évolue dans un domaine bien déterminé, partant de la Géologie,

à l'Ingénierie en passant par la RSE. Nous avons parmi nous des femmes qui sont dans le Développement Local, l'éducation, d'autres dans le secteur de l'Energie et des Hydrocarbures, d'autres dans l'Informatique et ainsi de suite et ceci confirme notre volonté de promouvoir les métiers de la Mine en général et le Leadership féminin en particulier », salue-t-elle.

Très attachée à la cause féminine, Mme Seydi assure qu'à travers WIM, en plus de la promotion de la RSE, l'Entrepreneuriat féminin est très encouragé. « Il est aussi important de permettre aux femmes d'être autonomes du point de vue économique et social. La plupart du temps les possibilités qui s'offrent à elles du point de vue professionnel sont restreintes par leur situation et leurs obligations familiales ; la gestion de leurs foyers et de leurs ménages occupe une grande partie de leur temps et les heures de travail deviennent de plus en plus contraignantes et à la fin la vie conjugale finit par prendre le dessus ; ce qui explique que les femmes mariées fréquentent de moins en moins le secteur minier », analyse-t-elle.

C'est pourquoi, estime-t-elle, « la meilleure solution est, en plus d'encourager la diversité des choix de carrière dans le secteur, de mettre en place des politiques familiales afin d'accompagner, de renforcer l'intégration et le maintien des femmes dans le secteur ».

Mieux, dit-elle, si toutes les femmes sont unies autour de WIM, elles parviendront à promouvoir le Leadership féminin et à donner un nouveau visage au secteur minier.



UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Teranga Gold Corporation s'engage à embaucher, former et promouvoir les femmes à l'échelle de nos activités : à Sabodala Gold Operations au Sénégal, à Wahgnion Gold Operations au Burkina Faso, et dans nos projets d'exploration en Afrique de l'Ouest.

Teranga soutient également les femmes dans les communautés proches de nos mines en mettant en place des programmes qui favorisent leur développement et les aident à créer leurs propres moyens de subsistance durables. Ces programmes autonomisent les femmes en leur fournissant une source de revenus et en renforçant leur capacité à entreprendre.



SABODALA

GOLD OPERATIONS SA

Filiale de Teranga Gold Corporation

BUREAU DU SÉNÉGAL

3e étage • Sis Route du Méridien Président • Almadies • Dakar
+221 33 869 31 00 • www.terangagold.com • questions@terangagold.com



Pr Awa Marie Colle SECK

Présidente du Comité National ITIE Sénégal

« ... Les femmes jouent les premiers rôles dans la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal »

Vous êtes membre du Conseil d'Administration de l'ITIE internationale, Présidente du comité ITIE Sénégal. Cette nomination vient à son heure au moment où les femmes militent pour une meilleure représentativité dans le secteur en général et l'accès au poste de responsabilité en particulier. Quel est le message que vous lancez en faveur de la promotion du leadership féminin dans le secteur extractif ?

Je voudrais tout d'abord saluer le travail remarquable que Women In Mining (WIM) est en train d'abattre pour une inclusion effective des femmes dans la gouvernance du secteur extractif au Sénégal. Votre dynamisme et votre engagement traduisent pour moi, une réelle volonté de contribuer significativement au développement du potentiel socioéconomique des femmes et à la promotion du leadership féminin au Sénégal.

En tout cas, je vous réaffirme ma disponibilité et celle du Comité national ITIE à vous soutenir et vous accompagner dans toutes les initiatives allant dans le sens d'une plus grande représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions.

Jusqu'à récemment, les hommes étaient largement majoritaires dans le secteur extractif mais aujourd'hui, on se rend compte que les femmes accèdent de plus en plus à des postes de responsabilités, aussi bien au niveau national, qu'au niveau international. Vous l'avez dit, je suis membre titulaire du Conseil d'Administration International de l'ITIE et Présidente du Comité national ITIE du Sénégal.

Faut-il d'ailleurs le rappeler ? La promotion de la femme est devenue une préoccupation essentielle de l'ITIE, qui a intégré une dimension « genre » dans la quasi-totalité

de ses interventions auprès des communautés de base. Et c'est aussi l'une des principales innovations de la Norme ITIE 2019.

En janvier 2018 par exemple, sur cinquante-deux (52) pays mettant en œuvre la Norme ITIE, au moins vingt (20) des Coordinateurs nationaux/chefs de secrétariats nationaux étaient des femmes. Au Guatemala, tous les membres du Groupe multipartite étaient des femmes. Les Comités nationaux de l'Afghanistan, du Burkina Faso, du Guatemala, des Philippines, du Tadjikistan, de la Tanzanie et du Sénégal, pour ne citer que cela, semblent donner une place de choix aux femmes dans la mise en œuvre de l'ITIE.

En terme de représentativité, je peux dire que la tendance est plutôt bonne au sein du Groupe Multipartite du Sénégal notamment au niveau des collèges de l'Administration et du secteur Privé. Votre adhésion (WIM) au collège de

la société civile constitue un atout supplémentaire. Le Secrétariat Technique du CN-ITIE, qui assure la mise en œuvre quotidienne de la Norme ITIE au Sénégal a, à sa tête, une femme. Tout cela pour dire que les femmes jouent les premiers rôles dans la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal. Le message que je voudrais lancer est que l'enjeu actuel est de **consolider ses acquis, à promouvoir des femmes aux postes de décisions dans le secteur extractif, et d'identifier et surmonter les défis pour une meilleure participation des femmes dans le secteur particulièrement celui des hydrocarbures. En effet, le Sénégal entrera à partir de 2021, dans le cercle restreint des pays producteurs de pétrole et de gaz. Il nous faut donc consolider les acquis et affronter les nouveaux défis de la promotion du leadership féminin, dans un contexte d'exploitation pétrolière et gazière ».**

A mon humble avis, c'est avec le partage, la formation, l'éducation, la sensibilisation et surtout la prise de conscience des difficultés que nous rencontrons au quotidien que nous avancerons vers une plus grande implication des femmes dans la marche du secteur extractif. Pour y arriver, WIM Sénégal pourrait élaborer avec l'ensemble des acteurs du secteur extractif, un **« Programme national de promotion du leadership féminin dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz à l'horizon 2025 ».**

Le Comité national ITIE sera à vos côtés. Ce programme permettra de renforcer la voix des femmes dans le secteur extractif et de développer au mieux leur potentiel.

Lors de la Conférence mondiale de l'ITIE à Paris le mardi 18 juin 2019, la déclaration de données sur le genre est devenue une exigence de la norme. Cette avancée notable est la traduction de la volonté de l'ITIE Internationale de prendre en considération la dimension genre en vue de contribuer à l'atteinte de l'ODD 5 relative à l'égalité genre. Au niveau national, quelles sont les dispositions qui ont été prises du

point de vue textuel et opérationnel pour l'effectivité de cette nouvelle exigence de la norme ?

Je dois dire que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme mondiale visant à promouvoir une gestion durable des ressources extractives. À ce titre, la mise en œuvre de la Norme ITIE peut contribuer directement et indirectement à l'atteinte de l'ODD 5 que vous avez mentionné. Je considère que lorsque les ressources sont bien gérées, elles peuvent conduire au développement durable d'un pays et contribuer ainsi à l'égalité Homme Femme et à la promotion du leadership féminin. L'autre chose est que l'ITIE constitue un cadre de dialogue de haut niveau qui peut contribuer à l'autonomisation des femmes, appuyer leur participation et leur leadership dans le secteur, et leur permettre de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des industries extractives.

Comme vous le savez, l'ITIE contribue au renforcement du recouvrement des recettes provenant du secteur extractif, ce qui accroît la capacité des États à fournir des services publics favorisant l'égalité Homme Femme et facilitant l'entrée des femmes sur le marché du travail. La Norme ITIE 2019 exige maintenant que les pays ventilent les données sur l'emploi dans le secteur extractif par sexe, rôle et projet. Ces nouveaux angles d'approche apporteront un éclairage plus précis sur la question de l'égalité des chances dans les industries pétrolière, gazière et minière.

La Norme ITIE 2019 renforce également le droit à une participation égalitaire à la gouvernance des ressources naturelles. Il faudra désormais que les groupes multipartites tiennent compte de la parité hommes-femmes au niveau de leur composition et qu'ils abordent le problème particulier de l'accès des femmes à l'information. La majorité des Comités nationaux dans le monde comptent moins de 25 % de femmes dans leurs rangs. Plusieurs d'entre eux n'en comptent

aucune. Nous devons donc réfléchir aux moyens de parvenir à davantage de parité dans la composition des organes de pilotage de l'ITIE.

Pour le cas du Comité national ITIE du Sénégal, nous avons noté beaucoup de progrès lors du dernier renouvellement au tiers. L'Administration et le secteur privé ont désigné des femmes pour les représenter au sein du Groupe Multipartite (GMP). Le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS) est aussi représenté par une femme. Je pense que le règlement intérieur et les interventions du Comité national ITIE du Sénégal devront être revus pour être plus sensibles au Genre. Je dois aussi préciser que les Rapports ITIE 2015, 2016 et 2017 divulguent déjà des données ITIE ventilées par sexe, particulièrement pour ce qui est des statistiques de l'emploi (permanentes et contractuelles). La version simplifiée des Rapports ITIE, produite chaque année, présente également les dépenses sociales des entreprises extractives tenant compte du Genre.

Quels mécanismes et/ou accompagnement de support préconisez-vous pour favoriser la représentation effective des femmes dans le groupe multipartite notamment la partie société civile ?

Ce qui est sûr c'est que le Comité national ITIE ira, conformément à la Norme ITIE 2019, dans le sens d'une plus grande représentation des femmes au niveau du Groupe Multipartite. À ce titre, nous devons déjà mieux sensibiliser les parties prenantes notamment les Administrations, les Organisations de la Société Civile, et les compagnies pour une meilleure prise en compte du genre dans les procédures de désignation. Nous veillerons également à encourager une plus forte participation des femmes dans les activités du Comité national ITIE tant médiatique que dans les débats publics suivant le lancement des rapports et leur dissémination à Dakar, et dans les principales régions minières du Sénégal.

EXPLOITATION DU GAZ



Ingénieur géologue senior à Petrosen, Sokhna Thioye SAKHO revient au détail, sur les différents aspects de la chaîne de valeur du gaz naturel. Elle revient également sur la stratégie Gas-to-power, qui a pour mission l'électrification universelle

Les propriétés du gaz naturel

Il s'agit d'un composé organique fossile (ressource non renouvelable) qui à l'état brut se présente sous forme gazeux. Sa formule chimique est dominée par la présence d'atomes de Carbone et d'Hydrogènes, d'où l'appellation d'hydrocarbures, le pétrole constituant la phase liquide et le charbon la phase solide. Ses principales composantes sont:

- le Méthane, de formule CH₄, qui est le composant le plus dominant et le plus léger du gaz naturel (70 à 98%)
- l'Ethane C₂H₆ (1 à 10% de la composition du gaz naturel)
- le Propane C₃H₈ et le Butane C₄H₁₀ (<5%)

Les condensats légers (C₅ à C₈) et lourds (C₉ à C₁₅), phases liquides obtenues par condensation du gaz, servent en particulier à l'industrie du transport (ils peuvent être à l'origine du kérosène et du gazole). Un gaz humide est un gaz qui fournit beaucoup de liquides dans les conditions de production, en comparaison au gaz sec qui n'en forme pas. Le gaz à condensat fournit du condensat comme liquide.

Le gaz s'accompagne souvent d'autres composants, handicapants ou non selon leur proportion, appelés contaminants. Par exemple il peut s'agir du Dioxyde de Carbone CO₂, du Sulfure d'Hydrogène H₂S, de l'Azote N₂, de l'Hélium He et de l'eau H₂O.

Selon leur mode de mise en place et d'écoulement, on parlera de gaz conventionnel associé (au pétrole) ou non associé (seul dans le gisement), et de gaz non conventionnels (gaz de schiste, de charbon, biogénique, hydrates de méthane).

Longtemps considéré sans grand intérêt, le gaz rencontré dans des gisements de pétrole était soit laissé à l'air libre, soit brûlé (torchage). L'exploitation du gaz n'a connu un regain que durant ces trente dernières années vu son abondance et son utilité trouvée tout le long de sa chaîne de valeur.

Cet accroissement s'explique particulièrement par une demande de plus en plus forte d'énergie propre (particules polluantes répandues dans l'air quasi nulles) :

- d'une part avec l'accord de Paris portant sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) ratifié lors de la COP21 et qui place le gaz comme énergie de transition vers le renouvelable (environ 30% moins de GES que la combustion du pétrole et 50% de moins pour le charbon); et
- d'autre part avec le concept adopté du mix énergétique : tendance actuelle à allier les ressources non renouvelables aux ressources renouvelables pour répondre aux besoins de plus en plus importants en énergie des populations (Voir WIM magazine 3 pour les perspectives du Sénégal).

Chaîne de valeur gazière

Il est développé des innovations technologiques de plus en plus avancées pour davantage faciliter l'accès du gaz naturel aux consommateurs. Les différentes étapes successives pour arriver à l'utilisateur final constituent la chaîne de valeur du gaz.

La première étape de la chaîne de valeur du gaz est l'amont ou Upstream : il s'agit de

- l'exploration : c'est la phase de recherche/prospection/ puits de forage (trou de diamètre nominal creusé dans le sol) pour situer et

découvrir le gisement,

- l'évaluation grâce aux forages pour estimer la taille, l'extension du gisement et ses caractéristiques,
- la production pour avoir accès à la ressource par extraction (utilisation en offshore profond de FPSO : unités flottantes de production de stockage et de déchargement du gaz); et dans une moindre mesure,
- l'abandon du champ quand son exploitation n'est plus économiquement rentable.

Ensuite vient une étape intermédiaire dite Midstream, qui est l'étape de transition entre l'amont et l'aval et qui comprend :

- le traitement du gaz sur site ou en dehors (séparation des phases, des composants et contaminants)
- son transport soit via gazoducs (état gazeux) soit par des navires méthaniers, des automobiles ou wagons de chemin de fer après une phase de liquéfaction du gaz naturel à -160°C lors du traitement. Lorsque le gaz est liquéfié, son volume diminue 600 fois, ce qui optimise son transport et permet son exportation partout à travers le monde. La liquéfaction peut se faire dans une usine à terre ou en mer. Dans ce dernier cas, l'usine correspond à un FLNG ou unité flottante de liquéfaction du gaz naturel. Il peut arriver qu'un FLNG fasse aussi les opérations de production.
- son stockage dans des sites d'entreposage aériens ou souterrains (exemple : dans des gisements déplétés ou des réservoirs cylindriques (cigares) en phase gazeux, ou dans des réservoirs cryogéniques en phase liquide); et
- sa distribution par réseaux.

Enfin la dernière étape est celle de la transformation et/ou de la fourniture de la matière première gaz au consommateur final pour

- la production d'électricité pour le secteur de l'énergie et du transport (avènement des voitures électriques) en utilisant principalement le CH₄ des gisements exploités
- la production d'engrais sous forme d'urée pour le secteur de l'agriculture à partir des gaz de synthèses (ammoniac de synthèse). Ces gaz de synthèses sont très utilisés dans l'industrie chimique et sont à l'origine de carburants et d'huiles de base lubrifiantes obtenus à partir du méthanol de synthèse, du Diméthyle éther (DME) ou du GTL (carburant liquide produit par procédé de Fischer-Tropsch)
- l'utilisation du gaz butane et propane comme combustible dans le secteur résidentiel et commercial (cuisson, chauffage, production d'eau chaude sanitaire), mais également dans le secteur du transport comme carburant (Gaz de Pétrole Liquéfié GPL)
- l'emploi de procédés spécialisés (fusion, trempage, séchage etc.) pour l'industrie (métallurgique, pétrochimique, textile etc.)

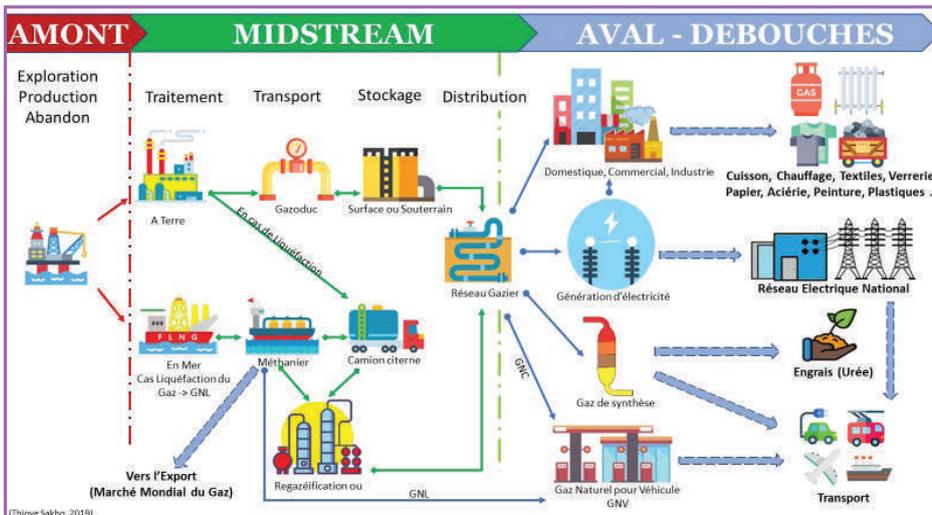


Figure: chaîne de valeur du gaz naturel

Des améliorations technologiques et autres inventions voient continuellement le jour dans le but d'optimiser la chaîne de valeur du gaz. On peut par exemple citer l'avènement ces dernières années du biogaz. C'est une source d'énergie renouvelable contrairement au gaz naturel, d'origine également organique, qui est moins polluante que les énergies fossiles (gaz naturel, pétrole, charbon).

L'exploitation des éléments du gaz autres que le méthane apporte également de la valeur ajoutée à l'exploitation du gaz naturel. Le marché des GPL et de l'Hélium par exemple sont des marchés en perpétuelle croissance.

Opportunités de création d'une économie gazière au Sénégal

Du gaz est exploité au Sénégal depuis le début des années 2000 dans le bloc de Diender (Thiès). Cependant c'est de petites quantités qui sont produites et elles servent exclusivement à la génération d'électricité (Voir Magazine WIM 3).

Avec les récentes découvertes de Gaz, c'est d'immenses perspectives qui s'ouvrent au Sénégal.

Le gaz du champ de Sangomar (anciennement appelé champ de SNE) découvert en 2014 dans le bloc de Sangomar Offshore Profond correspond en majorité à du gaz associé au pétrole et est estimé avec le gaz non associé à 70 milliards de m³. Ce gaz est constitué pour l'essentiel de méthane, mais comprend également des éléments comme du gaz propane et butane qui, commercialisés, donneront une valeur ajoutée à l'exploitation du gaz naturel sachant que le gaz butane utilisé pour les ménages sénégalais est importé dans sa totalité (près de 20% de la consommation énergétique domestique) et sa vente est subventionné par le gouvernement.

Le gaz de Grand Tortue Ahmeyim (GTA) découvert en 2015 à la frontière Sénégal-Mauritanienne est strictement du gaz non associé et les réserves sont estimées à 560 milliards de m³ dont la moitié appartient au Sénégal. Une partie de ce gaz est destiné à l'utilisation domestique. Lors de la production, il sera envoyé par gazoduc à terre pour couvrir les besoins en énergie du pays. L'autre partie du gaz sera liquéfiée et envoyée vers les marchés internationaux du gaz générant ainsi des revenus pour le pays.

En plus de ces quantités de gaz, il y a 140 milliards de m³ et 420 milliards de m³ estimés de gaz qui ont respectivement été découverts dans les champs de Teranga et de Yaakar au large de Cayar.

Les récents puits de GTA-1 et Yaakar-2 viennent confirmer l'extension des ressources découvertes.

La totalité de ces ressources gazières de GTA, Yakaar, Teranga et Sangomar estimées à 910 milliards de m³ classent le Sénégal au 5ième rang Africain et 27ième rang Mondial en 2019.

Le gaz de YT (Yakaar-Teranga) et de GTA en soi est composé en majorité de plus de 90% de méthane et est idéal pour la production d'énergie électrique.

Tous ces champs confirment la possibilité du développement d'une économie gazière nationale avec une durée de production estimée entre 30 à 50 ans au moins.

Gas-to-power, une innovation stratégique pour l'électrification universelle au Sénégal

D'après le Plan Sénégal Emergent horizon 2035 (PSE PAP 2019-2023), l'Etat a mis en place un certain nombre de plans stratégiques. Dans le secteur de l'Énergie gazière, il s'agit en particulier de la stratégie

gas-to-power : projet élaboré pour atteindre l'accès à l'électrification universelle à l'horizon 2030 en utilisant les ressources en gaz du Sénégal. Cette stratégie prévoit notamment l'emploi dans une première phase du gaz de GTA et de Sangomar. Le gaz domestique produit sera acheminé au travers d'un Réseau de Gazoduc national vers différents points de jonctions et vers les centrales existantes et futures de la SENELEC (conversion de certaines centrales au gaz nécessaire) pour alimenter le pays en électricité. Ceci devrait créer une indépendance énergétique par rapport aux importations de sources d'énergie (pétrole type Heavy Fuel Oil HFO en majorité), réduire le coût de l'électricité, baisser la pollution énergétique, et supprimer la compensation tarifaire de l'état.

Toujours dans l'optique de l'instauration d'une économie gazière, il est envisagé les possibilités à court, moyen et long terme sont :

- le transport du gaz naturel grâce au réseau gazier national vers les industries minières pour leurs besoins en électricité et en combustion ;
- éventuellement la création de petites et moyennes unités de regazéification à des endroits stratégiques pour traiter du LNG acheminés et distribuer le gaz
- l'expansion de l'agriculture à partir des gaz de synthèses, une matière première à moindre coût et l'obtention des produits de qualités ;
- le développement des infrastructures routières et de l'industrie du transport (routier, aérien, maritime et ferroviaire) avec le déploiement de carburants et autres produits connexes moins chers, avec également des possibilités d'accès et de développement de l'ingénierie manufacturière du secteur
- l'essor d'autres différents secteurs grâce à l'utilisation des contaminants et dérivés du gaz
- la mise en place possiblement dans le futur d'une ville industrielle énergétique où seront réunies des unités génératrices d'électricité, des unités pétrochimiques, des fonderies et autres usines pour l'industrie lourde etc., en bref la création d'industries locales multisectorielles grâce à l'exploitation du gaz ; un aménagement minutieux des zones résidentielles, commerciales, et industrielles est évidemment à prévoir
- et, d'un point de vue environnemental, la diminution de la déforestation (gaz butane moins cher et utilisation de gaz propane) et des GES.

Toutes ces innovations génèrent la création d'emplois directs (contenu local) et connexes, ainsi que des débouchés sociaux (éducation, santé etc.) et l'attrait d'investisseurs venant de tout type de secteurs ; ce qui devrait aboutir à une croissance économique reflétée entre autres par une augmentation du PIB au Sénégal.

ENJEUX ET DEFIS DES SOUS SECTEURS DES HYDROCARBURES ET COMBUSTIBLES DOMESTIQUES



Depuis 2014, l'Etat du Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) avec comme vision « *Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit* ».

Dans ce schéma, le secteur de l'Énergie est identifié comme un des fondements de la stratégie d'émergence devant impulser la transformation du système économique et social.

Aussi, après cinq années de mise en œuvre du PSE, centrée, pour ce qui est du secteur de l'énergie, sur la question de la disponibilité ; le plan d'action prioritaire du PSE, élaboré pour la période 2019-2023, ambitionne de relever les défis de la gestion d'une économie en croissance rapide, tout en préparant celle-ci au démarrage de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, dans le sens de la protéger contre les risques de la malédiction des ressources naturelles.

C'est dire combien la question de la gestion des ressources pétrolières et gazières reste au centre de la stratégie d'émergence du Sénégal.

A ce sujet, il faut rappeler que les importants efforts consentis dans la recherche pétrolière et gazière ont permis la découverte de plusieurs gisements d'hydrocarbures liquides et gazeux dans le bassin sédimentaire du Sénégal et pour lesquelles les premières productions sont attendues à l'horizon 2022-2023.

Ainsi, le Sénégal, avec près de 910 milliards de m³ de gaz naturel et plus d'un (1) milliard de barils de pétrole dispose désormais d'importantes ressources pétrolières et gazières à même d'accélérer l'atteinte de l'objectif d'accès universel à l'Énergie tout en permettant au secteur de l'Énergie de jouer pleinement son rôle de pilier du Plan Sénégal Emergent (PSE), en tant que moteur de croissance.

Concernant les combustibles domestiques, Il faut relever que selon le bilan énergétique national, plus de 40% de la consommation finale des ménages sénégalais est constituée de bois et de charbon de bois ; ce taux pouvant atteindre 80 % en milieu rural.

Il s'agit d'un point qui touche plus précisément la gent féminine qui dans nos pays est préposée à la préparation des repas.

Cette situation, en plus de favoriser certaines maladies respiratoires ou oculaires chez les femmes et les jeunes filles, ne joue pas en faveur de leur autonomisation. Ceci, dans la mesure où elle a un impact négatif sur les activités génératrices de revenu. Elle constitue également un frein à la scolarisation des filles du fait de la corvée de collecte de bois de chauffe à laquelle ces dernières sont souvent assujetties.

En définitive, les défis dans le secteur de l'Énergie restent d'une part, la mise en place de préalables à la production et à l'utilisation du gaz naturel produit localement et d'autre part l'accès universel et durable aux services de l'électricité à moindre coût et l'approvisionnement des ménages en énergie de cuisson durable et optimale.

En réponse à ces défis majeurs identifiés, la lettre de politique de Développement du secteur de l'Énergie (LPDSE) qui définit la feuille de route du secteur se fixe comme objectif global à l'horizon 2023 de « *Renforcer l'accès de tous à une énergie en qualité et en quantité suffisantes à moindre coût, durable et respectueuse de l'environnement* ».

Elle se décline en quatre (4) orientations stratégiques qui constituent les principaux axes d'intervention prioritaire. Il s'agit :

- (I) de la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures du pays en quantité, en qualité suffisantes et au moindre coût et mettre en place les conditions juridiques, institutionnelles, opérationnelles pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières;
- (II) du renforcement de l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement ;
- (III) de la favorisation de l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes ;
- (IV) du renforcement du financement, de la gouvernance, de la régulation et du suivi-évaluation du secteur.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces

orientations stratégiques, un ensemble de valeurs fortes, mobilisatrices et susceptibles de servir de référence à l'engagement de l'ensemble des acteurs a été adopté. Il s'agit :

- de la performance,
- de la transparence,
- de la durabilité,
- de l'équité,
- de l'égalité de genre.

En outre, la stratégie « *gaz to power* » qui consiste à produire de l'électricité à moindre coût, à partir du gaz naturel produit localement ; le plan directeur du pétrole et du gaz, en cours d'élaboration, permettront de dégager les meilleures voies pour tirer au mieux profit de ces ressources gazières et pétrolières.

Des stratégies sont aussi déployées à travers des projets et programmes qui promeuvent l'accès à des combustibles de cuisson propre, comme le biogaz, le gaz butane ; la diffusion d'équipement de cuisson économe d'énergie comme les foyers améliorés et l'aménagement et la gestion participatifs de nos forêts pour leur préservation.

Le plan directeur du pétrole et du gaz adressera également la question de l'accès aux combustibles moderne de cuisson à partir de nos ressources locales en hydrocarbures.

Sur le plan réglementaire, l'adoption récente de la loi sur le Code pétrolier, celle de la loi relative au contenu local dans le secteur des Hydrocarbures dont les textes d'application sont en cours d'élaboration participent à mettre en place un cadre réglementaire adéquat pour une gestion saine de ces ressources pour l'intérêt de la population sénégalaise propriétaire des ressources pétrolières et gazières au terme de la constitution. Il en est de même du Code gazier qui passera à l'Assemblée nationale dans les prochains jours.

Dans le domaine des hydrocarbures ; au-delà de des réformes en cours, le challenge reste le renforcement de nos ressources humaines en nombre et en qualité pour faire face aux obligations de suivi et de contrôle de l'exploitation de nos ressources pétrolière et gazière.

Il en est de même pour le tissu industriel local et les petites et moyennes entreprises qui, outre l'accompagnement de l'Etat, doivent faire preuve de proactivité pour se mettre à niveau et pouvoir capter au mieux les retombées directes et indirectes de l'exploitation de nos ressources pétrolières et gazières.



GRANDE CÔTE
OPERATIONS SA



Grande Côte Operations (GCO) est une entreprise industrielle spécialisée dans l'exploitation des minéraux lourds tels que le Zircon, Leucoxène, Ilménite, Rutile.

Le Sénégal est ainsi l'un des leaders mondial avec l'extraction de près de 50 millions de tonnes de sables par an.



GCO s'appuie sur une politique résolument engagée dans le domaine du développement durable dont les piliers sont : la santé, la sécurité, l'environnement et une implication constructive dans les communautés.

Le tout grâce à des femmes et des hommes engagés, mobilisés, compétents et tournés vers la performance dans tous les domaines.

Building Atryum Center – 2nd floor
6, Ouakam road (in front of the High
School Jean Mermoz)
Dakar, Senegal
BP 16844 Dakar-Fann
T: +221 338 693 181



“Pour une meilleure transparence dans les industries extractives, la plateforme Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) a été créée pour appeler les entreprises à plus de transparence. Dans cet entretien, M. Demba Seydi de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) explique les vrais enjeux liés à la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles et les évolutions”

La divulgation des propriétés réelles permettrait aujourd'hui de marquer un pas de géant sur la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles. Quelles recommandations phares pour son effectivité ?

La corruption, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites occupent une place importante dans le rang des fléaux identifiés comme étant un frein à la conduite responsable des affaires et la mobilisation des ressources intérieures pour financer le développement des pays riches en ressources naturelles. C'est ainsi que les pays mettant en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ont adopté la divulgation de la propriété réelle des entreprises comme un élément central de lutte contre les fléaux que nous venons de mentionner.

Un propriétaire réel d'une entreprise est la (ou les) personne(s) physique(s) qui, directement ou indirectement, possède(nt) ou exerce(nt) en dernier ressort le droit de propriété ou le contrôle de l'entité juridique. Donc la divulgation de la propriété réelle apparait comme une baisse du rideau noir qui empêchait de découvrir les

personnes qui se cachaient derrière les entreprises, et pouvant avoir des attitudes aussi bien responsables que douteuses.

La coalition réfléchit-elle d'ores et déjà à une contribution à la loi sur la propriété réelle ? Quels mécanismes proposez-vous pour que la société civile intègre le comité de rédaction de la loi sur la propriété réelle en vue de vous assurer que toutes les préoccupations seront bien prises en compte ?

A partir de 2020, tous les pays de l'ITIE devront publier l'identité des entreprises pétrolières, gazières et minières qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans des projets extractifs sur leur territoire national. L'ITIE exige également que les agents publics considérés comme des personnes politiquement exposées (PPE) divulguent de manière transparente les participations qu'ils détiennent dans de telles entreprises.

Pour rendre effective la divulgation des propriétaires réels des entreprises, l'approche doit être participative et inclusive, en associant tous les acteurs impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, mais aussi et surtout toutes entités étatiques et non-étatiques susceptibles d'être impactées par la divulgation des données. Les Gouvernements devraient utiliser les informations relatives à la propriété réelle et aux personnes politiquement exposées (PPE) au cours du processus de délivrance des licences pour les nouveaux projets miniers et pétroliers, afin de limiter les risques tels que les conflits d'intérêt, le népotisme et le clientélisme. Quant aux entreprises, elles doivent utiliser les données sur la propriété réelle et les PPE dans le cadre de leur processus de « *due diligence* » lorsqu'elles traitent avec des partenaires et sous-traitants pour réduire le risque de corruption au sein de leurs opérations commerciales et de leurs chaînes d'approvisionnement.

Parallèlement à ces efforts de divulgation, les gouvernements et les entreprises doivent prendre conscience du rôle vital que joue la société civile dans l'utilisation de ces informations, et des risques auxquels de nombreux journalistes et acteurs sont confrontés en essayant d'exploiter ces données. En effet, la société civile va continuer à jouer son rôle de surveillance et de

suivi afin de demander des comptes aux gouvernements et aux entreprises au sujet de la gouvernance des ressources naturelles. Par conséquent, pour une mise en œuvre effective de la divulgation de la propriété réelle, ces derniers doivent prendre des mesures concrètes visant à protéger et élargir l'espace civique afin de permettre à la société civile d'accomplir son travail précieux. Car, ceux qui utilisent les registres de propriété réelle, les rapports des paiements aux gouvernements ou les rapports ITIE pour demander des comptes sont de plus en plus en danger, comme l'attestent les menaces, arrestations et meurtres de militants et journalistes comme Ali IDRISSE et compagnie (Niger), Berta CACERES (Honduras), Alfredo OKENVE (Guinée Equatoriale) Jamal KHASHOGI (Arabie Saoudite) et Daphne Caruana GALIZIA (Malte).

Ceci dit, la contribution de la société civile dans le processus d'élaboration de la loi reste essentielle. Par le passé, notamment lors de la révision du code minier du Sénégal en 2016, la société civile avait joué un rôle appréciable en fournissant à la commission en charge de la révision de la loi un document de contribution très élaborée suite à une consultation de plusieurs acteurs, notamment les communautés affectées par les opérations, et suite à un benchmarking issu d'une analyse comparée avec les autres législations d'autres pays. Déjà en 2016, l'intégration de la divulgation de la propriété réelle dans le code minier faisait partie des recommandations faites par la société civile. Au niveau global, la société civile joue déjà un rôle appréciable dans plusieurs initiatives ou cadres de gouvernance dont l'ITIE et le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO).

La société civile n'a pas forcément besoin d'intégrer le comité de rédaction de la loi sur la propriété réelle. L'élaboration des lois est une prérogative de l'Etat, qui peut néanmoins faire recours à toute compétence ou associer qui il voudra. Mais toujours est-il qu'il est nécessaire d'aménager un espace permettant à la société civile de contribuer à ce processus et prendre en compte à contribution, par exemple à travers des séances de travail collectives ou en mobilisant ses documents de contribution.

Le Sénégal a adopté une loi sur le contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

Quel est le défi majeur pour l'effectivité du contenu local afin que les populations profitent des retombées socio-économiques de l'exploitation des hydrocarbures (formation, transfert de compétences et de technologies, accompagnement du secteur privé national...) et une répartition juste et équitable des revenus ?

En termes simples, le contenu local est un mécanisme qui permet aux compétences locales de tirer davantage de profit à travers l'exploitation des ressources, au-delà des paiements obligatoires des compagnies à l'endroit de l'Etat. Cela se traduit surtout par le fait de privilégier à l'emploi local, le recours aux fournisseurs locaux en biens et services, le transfert de technologie, entre autres. Seulement, dans le contexte actuel de découverte et d'exploitation prochaine des hydrocarbures, plusieurs défis se posent pour l'effectivité du contenu local au Sénégal.

D'abord en termes de qualification pour capter le maximum d'emplois, le curriculum des instituts de formation n'avait jusque-là pas pris en compte de façon pointue le secteur des hydrocarbures. Hormis les géologues, l'exploitation des hydrocarbures requiert des profils plus précis et pointus. C'est ce qui explique d'ailleurs la mesure salubre, mais un peu tardive, de l'Etat de créer un institut spécialisé, en l'occurrence l'INPG.

Ensuite le privé national, constitué essentiellement de PME/PMI, n'a pas une assise financière solide et une expertise avérée lui permettant de capter les gros marchés de sous-traitance des compagnies. Généralement, les cahiers de charge renferment des exigences de qualité et des standards qui ne sont habituels au Sénégal, compte tenu de la nouveauté du secteur. Par conséquent, les sous-traitants étrangers ont plus de chance de capter certains marchés considérables.

Puis, la loi sur le contenu local ne met pas suffisamment en évidence des dispositions exigeant aux multinationales de se conformer à leurs obligations contractuelles en la matière. Les compagnies ont assez de marge de manœuvre pour recourir à l'expertise et à la sous-traitance internationale en exploitant les limites internes auxquelles nos Etats font face. Par ailleurs, les exonérations fiscales et douanières leur donnent naturellement plein d'opportunités

d'utiliser des biens et services issus de leurs pays d'origine, parfois avec des sous-traitants qu'elles-mêmes ont créés afin de réduire leurs coûts.

La conséquence de ces défis est qu'ils réduisent les opportunités de mobilisation de ressources internes à travers les compagnies.

Quant à la répartition des revenus, pour le moment le Gouvernement a fait une proposition qui nécessite un consensus général avant d'être adoptée comme loi. Une partie des revenus est destinée au budget de l'Etat, une seconde aux investissements et la dernière aux générations futures à travers un fonds d'épargne. Cette proposition paraît compréhensible a priori. Seulement, l'expérience de certains pays sur l'utilisation de ce fonds destiné aux générations futures ne laisse pas de bons souvenirs. Les Gouvernements, pour des prétextes parfois fallacieux, sont tentés de détourner les objectifs du fonds à d'autres fins, comme c'était le cas au Tchad. Il n'y a pratiquement pas de garantie d'utilisation efficiente de ces fonds d'épargne. C'est pourquoi nous considérons que, dans des pays comme le Sénégal où plusieurs secteurs sociaux de base (santé, éducation) nécessitent un financement urgent, le fonds pourrait servir à préparer sereinement l'avenir de ceux qui sont considérés comme les générations futures en leur garantissant un service de santé adéquat et une éducation de qualité.

L'ITIE a fait de la divulgation des données sur le genre une exigence de la norme. A cet effet, la coalition a anticipé sur les mécanismes de sa mise en œuvre en organisant une rencontre inclusive et participative regroupant tous les acteurs concernés autour de la prise en compte du genre dans la gouvernance des ressources minérales.

Paradoxalement, le groupe multipartite notamment la représentation de la société civile est composée essentiellement d'hommes, quelle appréciation faites-vous de cette situation ?

Au-delà du Sénégal, c'est de façon générale que les initiatives de gouvernance des ressources naturelles n'avaient pas pris en compte suffisamment la question du genre, notamment en termes de compréhension de comment

les activités extractives affectent différemment les hommes des femmes, ensuite de comment garantir un équilibre dans la participation aux instances de gouvernance et enfin quelles données pertinentes pourraient être divulguées à travers les rapports ITIE. Nos efforts de plaidoyer ont amené le Conseil d'Administration de l'ITIE à adopter de nouvelles dispositions dans sa Norme 2019 allant dans le sens de promouvoir le genre, à travers quatre exigences (1.4 ; 6.3 ; 7.1 et 7.4). La première qui vise à « améliorer la représentation et la participation des femmes au sein des GMP » est une belle opportunité pour corriger les manquements observés au sein du collège de la société civile au sein du GMP. Nous mobilisons actuellement tous nos efforts pour accompagner l'ITIE à mettre en œuvre de façon effective ces nouvelles exigences. Cela pourrait passer par des changements au niveau du code de conduite du collège de la société civile en adoptant des dispositions favorisant la participation des femmes.

Qu'en est-il de WIM Sénégal, la seule organisation composée exclusivement de femmes qui travaillent dans le secteur extractif ?

Elle collabore avec la CPCQVP et s'active depuis 2012 pour le renforcement des intérêts socio-économiques des femmes et des jeunes filles.

Quelles actions et/ou recommandations préconisez-vous pour la représentativité d'une telle organisation en tant que titulaire dans le GMP ?

Women In Mining pourrait naturellement saisir cette opportunité pour renforcer sa présence dans les instances de gouvernance des ressources, notamment au sein de l'ITIE, et au-delà même de cette instance. Il faudrait préciser néanmoins que cette opportunité n'est pas dédiée exclusivement à WIM. Notre ambition est d'impliquer autant d'organisations de défense des droits de femmes afin qu'elles s'intéressent à la gouvernance des ressources naturelles. La disposition constitutionnelle qui attribue la propriété de ces ressources au peuple fait que toutes les couches sociales devraient être mobilisées activement afin de garantir une exploitation responsable des ressources au bénéfice de toutes les populations, notamment les femmes et les jeunes.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESILIENCE



Les femmes communautaires exposées

Le Changement climatique est aujourd'hui perçu comme la principale menace pour le développement humain durable. Son impact est de plus en plus important sur les groupes de population les plus vulnérables, que ce soit dans les pays développés ou en développement. Dans cette optique, les femmes communautaires sont souvent les plus vulnérables parce que confrontées à des risques plus importants et à des charges plus lourdes du fait des conséquences du changement climatique dans les situations de pauvreté et en raison des rôles, responsabilités et normes culturelles existants.

Cependant, de nos jours, les femmes ne se laissent plus faire. Elles sont de plus en plus très actives face à ce phénomène inquiétant avec l'élaboration de stratégies multiples de résilience, afin de s'adapter et d'atténuer les impacts des changements climatiques. Le changement climatique a des incidences différentes sur les gens selon les circonstances socio-économiques, les handicaps éventuels, l'âge ou le sexe. Lorsque les solutions aux changements climatiques tiennent compte de ces différentes réalités, elles sont plus efficaces et leurs effets se répercutent sur la société.

Pour y voir plus clair, il serait pertinent de clarifier certains concepts. Qu'est-ce que la résilience ? Le terme « résilience » désigne généralement l'aptitude des systèmes à fonctionner lors de perturbations (Holling, 1973). Selon OXFAM, la résilience est définie comme: la capacité des femmes et des hommes à exercer leurs droits et améliorer leur bien-être en dépit des chocs, des stress et de l'incertitude. La résilience est aussi

définie comme la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société potentiellement exposée à des aléas à s'adapter, en résistant ou en évoluant afin d'atteindre et de maintenir un niveau acceptable de fonctionnement et de structure (UNISDR, 2005). Qu'est-ce que le changement climatique ? Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), par « changement climatique » on entend tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour laquelle « les changements climatiques » sont « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

Le Changement climatique en Afrique de l'Ouest continue d'avoir des effets significatifs dans toute la région. Il s'agit notamment de saisons pluvieuses de plus en plus courtes et en retard, de vents violents, de sécheresses de plus en plus sévères et d'inondations inattendues. Ces tendances mettent à mal les mécanismes traditionnels permettant d'assurer la résilience des conditions de vie aussi bien chez les éleveurs, les agriculteurs que les communautés.

Le genre, aspect capital

Les communautés rurales jouent un rôle de premier plan dans la bataille menée pour améliorer la sécurité alimentaire. Mais, en même temps, elles doivent faire face à l'évolution des conditions climatiques. Comprendre la diversité au sein de ces communautés permettrait, par conséquent, de mieux cibler le soutien qui leur est offert. Le genre est un aspect capital de cette diversité. Il détermine les rôles et les opportunités des hommes et des femmes, ainsi que leur accès aux ressources et aux processus nécessaires pour faire face au changement climatique. Les femmes représentent environ 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement. Lorsqu'elles bénéficient du même accès aux ressources que les hommes, les femmes peuvent augmenter leurs rendements agricoles de 20 à 30 %, ce qui non seulement augmente la production agricole totale de ces pays de 2,5 à 4 %, mais contribue à réduire la faim dans le monde de 12 ou 17 %, selon les Nations Unies. Cela peut avoir un impact positif sur l'adaptation au changement climatique de deux façons. D'abord, une technologie ou des ressources appropriées contribuent à une agriculture et à une sauvegarde de l'environnement plus durable, ensuite, une réduction de la pauvreté permet aux individus de mieux s'adapter aux dérèglements du climat.

Le renforcement des réseaux de solidarité des femmes peut s'avérer indispensable pour accroître la résilience et la capacité

d'adaptation des femmes, notamment dans les zones arides (Forsythe et al. 2015). Des études de cas semblent montrer que l'incorporation d'une analyse fondée sur le genre peut accroître l'efficacité des mesures visant à protéger la population face à la variabilité et au changement climatiques. En particulier, les femmes apportent une contribution importante en cas de catastrophe, souvent de manière informelle en participant à la gestion des catastrophes et en tant qu'agents du changement. De nombreux programmes d'action et certaines initiatives d'alerte précoce mettent particulièrement l'accent désormais sur la collaboration des femmes en tant qu'acteurs essentiels.

Les communautés réussissent mieux dans les stratégies de résilience et de renforcement des capacités lorsque les femmes sont aussi associées à la planification. Selon l'ONU, les femmes sont plus enclines à partager des informations sur le bien-être de la communauté, importantes pour la résilience, et plus disposées à s'adapter aux changements environnementaux dès lors que leur vie familiale en subit les conséquences. De surcroît, les femmes sont généralement les premières à réagir lors des interventions à l'échelle locale en cas de catastrophe naturelle, les chefs de file en matière de réduction des risques de catastrophe et contribuent au rétablissement post-catastrophe en répondant rapidement.

Journée des femmes rurales, une évolution

La prise en compte du genre dans les négociations internationales sur le climat a longtemps été traitée comme un thème secondaire. Mais ces dernières années les choses évoluent et depuis 2012 un espace et une journée « Gender Day » sont dédiés à la question lors des Conférences des Nations Unies sur le Climat.

Accroître la résilience des femmes est une étape essentielle pour réagir efficacement aux chocs climatiques. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a montré que si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles augmenteraient leur production agricole de 20 à 30 % et permettraient de nourrir 150 millions de personnes supplémentaires. Les femmes sont également plus averses au risque dès lors qu'il s'agit d'avoir recours à des technologies qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la société.

La résilience des femmes communautaires face aux dérèglements climatiques repose très largement sur le renforcement des capacités des femmes et leur autonomisation politique, économique et sociale aux niveaux local, national et global. À cette fin, les gouvernements se doivent d'élaborer des politiques publiques qui intègrent les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes.

GESTION DES RECETTES ET AUTONOMISATION DES FEMMES



Automatiser pour une meilleure efficacité

Au sortir de la conférence des Nations unies de Beijing, les Etats et les organisations internationales ont commencé à intégrer d'avantages les problématiques relatives au genre dans leurs différentes stratégies et politiques publiques. Selon Mme Ndao Aminata Seck, juriste au ministère des mines et de la géologie, cette conférence marque une étape décisive dans la lutte pour l'égalité homme et femme. C'est dans cadre que le troisième Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) et le cinquième Objectif de Développement Durable (ODD) sont entièrement consacrés à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres.

Dans le cas spécifique du Sénégal, des conventions contenant des dispositions relatives aux droits de la femme ont été adoptées. Il s'agit entre autre de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) adopté en 1979, et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ou Protocole de Maputo en 1998.

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est l'unique référentiel de politiques et stratégies du Sénégal, place la promotion de l'équité et de l'égalité de genre comme l'un des principes devant accompagner

le processus de développement. Son élaboration en 2012, assorti d'un Plan d'Action Prioritaire (PAP) a véritablement jeté les bases d'une intégration effective du genre dans nos politiques publiques. D'ailleurs, son axe 2 est consacré au Capital humain, Protection sociale et Développement durables.

Un levier d'autonomisation

Le plan Sénégal Émergent, en tant que référentiel constitue ainsi un levier important pour l'autonomisation des femmes.

Les acteurs de développement prennent donc de plus en plus conscience du caractère essentiel que revêt l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes pour un développement économique durable et équitable.

Selon les Nations Unies, l'autonomie des femmes peut être définie à partir des cinq principaux critères suivants : le sens de la dignité, le droit de faire et de déterminer ses choix, le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités, le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, et la capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste nationalement et internationalement.

Aujourd'hui, des jalons essentiels qui permettent de parvenir à l'autonomisation des femmes et vaincre la pauvreté sont posés dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle en particulier dans le secteur minier, traditionnellement réservé aux hommes. L'industrie minière à l'échelle internationale s'affaire à l'heure actuelle à rééquilibrer le ratio homme/femme pour permettre aux femmes d'accéder tant aux postes administratifs qu'aux postes techniques et de direction.

Le secteur minier sénégalais s'est dès lors inscrit dans cette dynamique en intégrant pleinement le volet égalité des sexes et autonomisation des femmes dans les efforts de réformes. Ainsi, ces questions occupent une place très importante aussi bien dans la lettre de politique sectorielle de développement que dans le Code minier.

S'agissant du volet autonomisation des femmes, la loi n°2016-32 du 08 novembre 2016 portant Code minier à l'alinéa 2 de

l'article 115 dispose que : « les actions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du fonds d'appui au développement local doivent être définies dans un plan de développement local. Ce plan de développement local doit intégrer les projets d'autonomisation de la femme ».

Les principes directeurs qui sous-tendent la lettre de politique sectorielle de développement, promeut également la participation des femmes aux différentes étapes et activités du secteur minier afin de leur permettre de profiter au mieux de ses retombées.

Ces dispositions législatives et politiques vont dans le sens de la promotion des droits des femmes et à leur autonomisation particulièrement celles qui résident dans les zones d'intervention des sociétés minières en vue du renforcement de leur pouvoir social et économique. En effet, les femmes sont des intervenants importants dans l'activité économique entourant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) d'une part et d'autre part, elles présentent de par les réalités socio culturelles plus de vulnérabilités face aux impacts négatifs des projets miniers industriels.

De la nécessité d'encadrer le changement de paradigme

Pendant, pour atteindre cet objectif d'autonomisation des femmes dans le secteur des mines, Il est nécessaire d'appuyer et d'encadrer le changement de paradigme visant à changer l'orientation des interventions sociales des entreprises minières vers un appui véritable au développement local. Pour cela il faudra non seulement rendre effective la mise à disposition du fonds d'appui au développement local mais surtout s'assurer qu'une part importante soit effectivement dédiée au financement des projets portés par les femmes. Ce fonds est en effet indexé sur le chiffre d'affaires annuel hors taxe des titulaires de titres miniers en phase d'exploitation à hauteur de 0,5%.

En perspective, il serait intéressant de mettre en place des stratégies de promotion et de renforcement de l'entrepreneuriat féminin dans les activités connexes à l'exploitation minière.

ENTREPRISES APPARTENANT A DES FEMMES : OPPORTUNITES ET DEFIS



Faire près de 20 ans dans les mines et se convertir dans l'entrepreneuriat est un choix qui requiert courage, détermination et persévérance. C'est le parcours de Rokhaya Diallo Sarr.

L Demandez à Rokhaya Diallo Sarr comment elle arrivée dans l'entrepreneuriat, sa réponse en dit beaucoup sur ses principes et convictions. « La conversion à l'entrepreneuriat s'est faite de manière naturelle, après 18 années d'expérience en logistique et approvisionnement dans des multinationales, il fallait faire quelque chose pour aider les entreprises sénégalaises à mieux acheter, importer et capter ainsi des parts de marché dans le secteur minier ».

L'aventure a commencé en 2014, dit-elle, par le conseil pour l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement et au fur et à mesure de la demande des clients nous avons évolué vers les opérations de logistique (fret, transport) et dédouanement si bien qu'actuellement nous sommes commissionnaire agréée en douane et comptons progressivement investir tous les métiers comme le stockage, la distribution.... Selon Rokhaya Diallo, l'entrepreneuriat au féminin est une chose courante en Afrique. Car dit-elle, « nous voyons au tour de nous des femmes qui entreprennent tous les jours de manière informelle certes, mais certaines arrivent à faire de grandes réalisations tout en gérant leur famille, l'éducation de leurs enfants ; donc pourquoi pas nous qui avons eu la chance des faire études et de pouvoir continuer à nous former ? »

Pourquoi a-t-elle choisi le secteur minier ? « C'est le secteur que je connais le mieux, mon

premier emploi alors que je venais fraîchement de terminer mes études universitaires a été de gérer la logistique pour la construction de la mine de SADIOLA au MALI et depuis lors j'ai enchaîné les projets miniers Yatela, Tabakoto, Loulo, Morila (au Mali) Lero en Guinée et c'est le plus naturellement que j'ai rejoint l'équipe projet pour la construction de SABODALA et enfin Grande Cote ».

Parlant du monde minier, Rokhaya estime que c'est un milieu assez particulier, mais dans lequel on finit par se constituer un bon réseau à travers le monde et dans ce cas c'est votre réputation qui vous porte.

« Notre portefeuille est essentiellement composé de sous-traitants de compagnies minières et de plus en plus nous travaillons aussi avec des compagnies minières en développement. Donc des gens qui nous connaissent mais ne sont pas du tout complaisants. « Notre plus grande fierté est d'avoir réussi à accompagner des entreprises sénégalaises, sous-traitant miniers dans leur développement si bien que nous sommes devenus partenaires sur toute leur chaîne d'approvisionnement, qui leur permet aujourd'hui de s'étendre dans la sous-région ».

Loin des clichés, elle estime qu'à priori, on peut croire que le métier de la logistique est très masculin, mais ce n'est toujours le cas. « Il y a une grande place disponible pour les femmes et on assiste à une féminisation progressive des postes et dans des métiers qui étaient jusque-là dédiés aux hommes tels le camionnage. Ceci a été favorisé par la modernisation des outils de travail.

« Des chauffeuses femmes en majorité, notre ambition ».

Malgré cette volonté, les défis sont énormes. Ils ont pour nom, manque de ressources humaines qualifiées, frilosité des banques à nous accompagner. « On parle beaucoup de financement des femmes, mais cela se résume très souvent à la micro finance et lorsqu'en tant que femme, on prétend à de gros financements, la confiance est très difficile et l'adage qu'on attend souvent « les femmes sont les meilleurs payeurs » ne s'applique plus », constate-t-elle pour le déplorer.

Mais hors de question de lâcher. Car dit-elle, à force de persévérance, on trouve des solutions. « La parfaite maîtrise de son métier et un management dénoué de toute complaisance sont des atouts majeurs pour la réussite », enseigne-t-elle.

Entrepreneuriat, les femmes minoritaires

D'après le recensement général de l'ANSD de 2016, 70 % des entreprises sont détenues par des hommes, les femmes ne représentent que 30% et elles sont souvent présentes dans les activités de commerce et de services.

Mais pour Ndéye Rokhaya, il faut saluer au Sénégal l'existence de beaucoup d'infrastructures participant à la facilitation de l'environnement comme la communication

(internet, téléphone,) qui facilite les échanges, la mobilité et offre d'énormes opportunités aux jeunes d'entreprendre. « C'est la tranche la plus active d'ailleurs, en terme de création de start ups et de nouveaux métiers liés au digital », précise-t-elle. Par ailleurs, dit-elle, il y a les infrastructures de base avec surtout la densification du réseau routier rendant l'accès plus facile aux intrants, la facilitation des échanges, l'appui institutionnel avec un réseau d'institutions partant de la création de l'entreprise à l'accompagnement dans le processus de formalisation, et au financement. « Ces institutions APIX, ADPME, FONGIP, DER, FONGIP, et leur implantation aussi bien à DAKAR quand et dans les régions à potentiel économiques participent pour beaucoup à la promotion de l'entrepreneuriat », se réjouit-elle. Aujourd'hui, avec le regain d'activité dans le secteur minier avec l'entrée en production la mine de SABODALA en 2009, de nouvelles opportunités sont offertes grâce à la mise en place de nouvelles normes HSE plus rigoureuses, la modernisation des relations clients/ fournisseurs et enfin le développement de nouvelles activités comme la gestion d'une base vie etc..... « Ce secteur qui représentait 1,9% du PIB en 2017 (source ITIE) regorge de potentialités si bien identifiés et exploités pourrait servir de levier au développement des communautés locales, à la diversification de l'activité économique et enfin au développement du tissu industriel local. De plus, ceci pourrait constituer un acquis important surtout en terme de renforcement du contenu local avec l'exploitation prochaine du pétrole et du gaz », assure-t-elle.

Défis à surmonter

L'un des défis majeurs est l'accès au financement, beaucoup de solutions sont en train d'être proposées avec sur le plan institutionnel avec le DER, le FONGIP, BNDE mais il reste beaucoup à faire du fait de la frilosité des banques. L'autre défi majeur et le manque de ressources humaines de qualité, il y a une forte inadéquation entre les contenus des formations et les besoins des entreprises. Enfin, l'accès à l'information sur les activités économiques, il est à regretter que le manque de partage d'informations sur les projets en cours. Si bien que les entrepreneurs ont très souvent du mal à saisir les opportunités du marché intérieur.

Le Plaidoyer de la Directrice régionale d'Onu/ femmes

Quoiqu'il en soit, les femmes réclament des mécanismes plus adaptés. Comme en atteste le plaidoyer d'Oulimata Sarr Directrice régionale d'Onu/femmes. « Women are tired of micro-finances, we need finances working on three R's ; Rights, représentation ressources », a-t-elle plaidé.

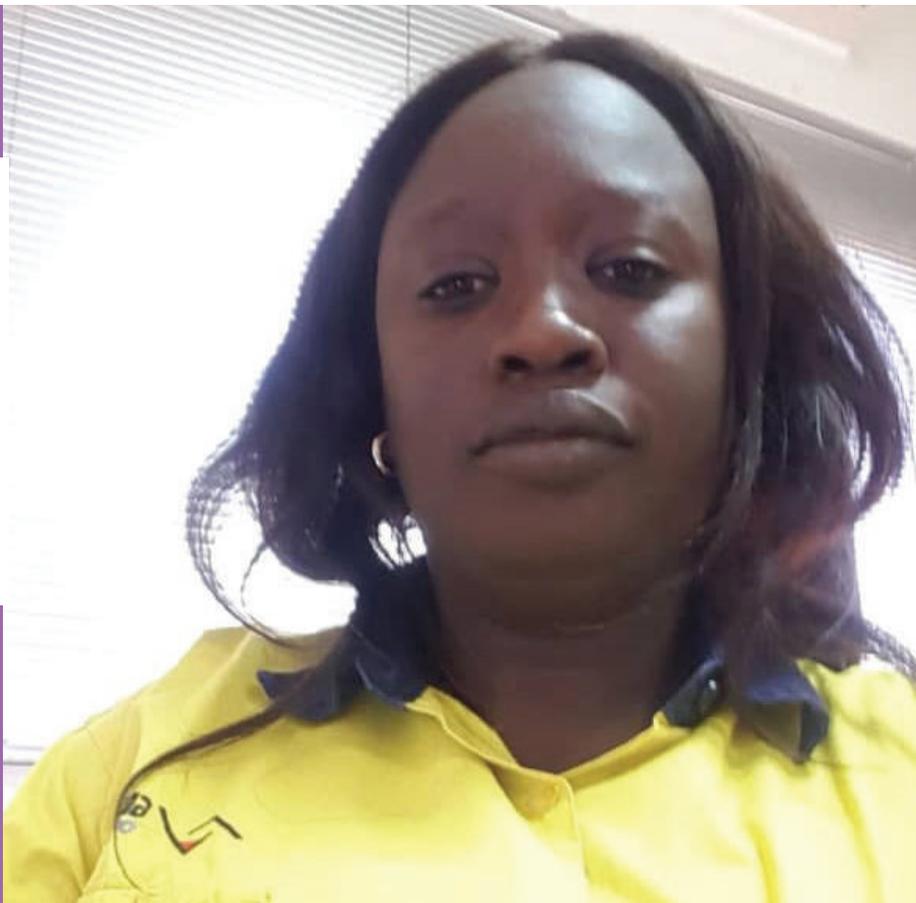
Pour elle, les femmes sont fatiguées des structures de microfinance. Elles ont besoin de mécanisme qui ont pour nom Droits, représentation et ressources ».

MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EPANOUISSEMENT DES FEMMES AU TRAVAIL

DES AJUSTEMENTS POUR UN MEILLEUR ÉPANOUISSEMENT DES FEMMES AU TRAVAIL



Maternité, allaitement...la femme fait face à plusieurs obstacles dans l'exercice de sa profession. Des contraintes naturelles qu'il semble vital de prendre en compte dans la gestion des ressources humaines pour un meilleur épanouissement professionnel.



L'une des équations les plus compliquées auxquelles font face les responsables des ressources humaines, c'est sans nul doute, allier efficacité et l'épanouissement de la femme au travail. En plus de leur rôle de mère, d'épouse, elles se voient confier des responsabilités professionnelles.

Intervenant dans presque tous les secteurs d'activité, elles font preuve de dynamisme, à travers les actions qu'elles réalisent et les responsabilités qu'elles assument dans leur vie professionnelle. Grâce à ce dynamisme, elles sont de véritables actrices de changement ou de l'amélioration des conditions de vie. En plus de leur responsabilité professionnelle, les femmes ont un rôle d'épouse. La prise en compte de cette dimension ne fait pas seulement référence aux politiques d'égalités des chances, souvent basées sur des actions positives. Elles s'insèrent dans une démarche plus globale d'une gestion RH de proximité plus flexible (Congés supplémentaires pour enfants, maternité prolongée et heures d'allaitement entre autre).

La vision universaliste du Management des Ressources Humaines qui prévaut aujourd'hui pourrait ne pas être neutre en termes de sexe. Les systèmes de gestion de carrières peuvent être l'origine de cet épanouissement au travail de la femme. Ainsi, la volonté d'intégrer ce bonheur au travail trouve une première source de légitimité dans le droit social et communautaire.

Il s'agit d'abord de la formalisation des RH avec l'accès aux programmes de formation et de développement à travers l'encouragement du parrainage et le conseil de carrière. Rappelons aussi que les groupes corporatifs de femmes ou réseaux sont aussi susceptibles de favoriser l'avancement des femmes et celles ont créés à l'initiative des entreprises favorise leur épanouissement au travail. Elles ont su développer grâce à leur ingéniosité et détermination au fil du temps, un esprit de solidarité et d'entreprise considérable.

Les mines, un secteur assez particulier

Si dans les emplois classiques, le décor des entreprises ne pose pas problème, quand il s'agit du secteur de l'industrie extractive, la réalité est toute autre. Ce malgré la place de plus en plus importante occupée par les femmes.

Le secteur des mines est un domaine assez particulier. Non seulement les sites sont très souvent éloignés des villes. Ce qui fait que la femme qui y travaille est éloignée de la famille. Ainsi donc, pour que la femme soit plus productive et plus épanouie dans son travail, il est important que l'entreprise crée des conditions qui permettent de mieux travailler. On pourrait par exemple, penser à une prolongation des congés de maternité comme cela se fait dans certains services. Par ailleurs, il est possible de penser à l'installation de crèches communautaires sur les sites. Aujourd'hui, il appartient aux entreprises de prendre conscience de la particularité des femmes. Il faut qu'elle les appuie davantage. C'est à l'entreprise de s'adapter et non le contraire.

BARRICK

LA VOIX DES FEMMES



“ Un secteur extractif équilibré aboutit à un système économique global positif “

L Le leadership des femmes dans le secteur extractif et le culte de l'excellence des jeunes filles dans les filières scientifiques ne sont plus à démontrer. Seulement, elles sont confrontées à plusieurs obstacles structurels et du point de vue traditionnel qui leur empêchent aujourd'hui de faire prévaloir leurs droits dans le secteur extractif.

Cela se traduit sur toute la chaîne de valeur du secteur des mines, du pétrole et du gaz en terme de :

- environnement professionnel hostile à l'épanouissement des femmes au sein des entreprises ;
- insuffisance de mécanismes d'accompagnement des jeunes filles en formation aux métiers du secteur ;
- difficultés liées à l'accès aux financements pour les petites et moyennes entreprises appartenant aux femmes ;
- faible plateau technique rendant compétitives les PME/PMI appartenant aux femmes ;
- impacts socio-économiques et sanitaires renforçant la vulnérabilité des femmes ;
- sous représentativité dans les instances de gouvernance et de prise de décisions liées au secteur.

Pourtant, le Sénégal s'est doté d'un encadrement juridique et institutionnel prenant en considération l'atteinte de l'ODD 5 des Nations Unies sur l'équité homme/femme à travers ses lois, traités, document de politiques sectoriels et stratégies.

Il s'agit plus précisément de la Constitution

(principe de l'égalité de tous les sénégalais devant la loi et l'égalité des hommes et des femmes en terme de droits), les conventions internationales que le Sénégal a ratifié (convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, Protocole de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique), des dispositions communautaires (Vision Minière Africaine, Directive de la CEDEAO sur l'harmonisation des principes directeurs et politiques dans le secteur minier en matière d'obligations relatives aux droits de l'homme), le code minier de 2016 (article 109), le Plan Sénégal Emergent, l'adhésion du Sénégal à l'ITIE, etc.

Malgré ces avancées majeures du point de vue normatif, les femmes sont largement sous représentées dans le secteur extractif, et bénéficient faiblement des retombées de celui-ci.

Concrètement, le rapport ITIE de 2018 révèle que les femmes représentent environ 09% de l'effectif global des employés des 23 entreprises ayant soumis un formulaire de déclaration et acceptant de fournir des données par genre sur un total de 25 sollicitées.

Ceci est corroboré par la composition de la représentation de la société civile au sein du groupe multi partite du comité national ITIE au Sénégal qui est majoritairement composé d'hommes.

Par ailleurs, dans le cadre des projets (extractifs, RSE, ...) les femmes sont soit insuffisamment consultées soit ne participent pas qualitativement aux réunions d'orientations budgétaires lors desquelles certaines entreprises prennent part pour définir avec les collectivités les priorités sur les investissements.

Par conséquent, la sous représentativité des femmes de façon générale conduit à une très faible prise en considération de leurs préoccupations, leurs points de vue et leurs intérêts dans l'architecture de la répartition des revenus issus du secteur extractif alors qu'elles portent une part disproportionnée de ses effets négatifs sur le plan social, sanitaire, économique et environnemental.

Ces problématiques sont renforcées par l'insuffisance dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'application des lois précitées qui attribuent à la femme une place importante dans le cadre général de politiques, réglementation et stratégie assurant un accès égal au secteur extractif et bénéficiant au même titre que les hommes des retombées positives de celui-ci pour lutter contre l'inégalité des sexes.

Or, selon la Banque Mondiale, « les entreprises extractives dont les postes de direction sont

occupées par les femmes constatent que leurs bénéficiaires augmentent de 05 à 20% ». Également, la pleine participation des femmes dans les instances de gouvernance et de prise de décision assure le renforcement de la transparence, la mise en place de mécanismes qui offrent aux plus vulnérables une meilleure protection, la garantie de l'autonomisation économique des femmes et par conséquent, contribue considérablement à l'atteinte de l'ODD 5 des Nations Unies.

Dans cette perspective et conformément à sa logique de contribution aux documents de politiques et lois liés au secteur (code minier de 2016, loi sur le contenu local et son décret d'application), Women In Mining Sénégal relève le défi de la représentation équitable et d'une justice économique et sociale pour les femmes tout au long de la chaîne de valeur du secteur extractif. Il s'agit précisément de la mise en œuvre de plusieurs approches innovantes reposant sur la masculinité positive, l'intersectionnalité, le réseautage et la mise à disposition de données désagrégées à travers l'élaboration de l'INDEX WIM Sénégal en vue d'accompagner les décideurs du secteur des hydrocarbures en particulier, les entreprises et autres parties prenantes dans le renforcement de leur capacités à prendre des décisions éclairées et à élaborer des programmes, politiques, stratégies et budgétisation sensibles au genre mais aussi d'outiller les femmes pour rendre leur plaidoyer plus efficace et scientifique.

WIM Sénégal considère qu'il est également important d'élaborer des programmes d'études de nature à pousser les jeunes filles dans les domaines relatifs aux industries extractives accompagnées de système de mentoring et d'appui nécessaire à l'aboutissement de leurs études. L'organisation exhorte aussi les entreprises à créer un environnement socio professionnel capable d'accueillir massivement des femmes, de les promouvoir dans leur carrière et de les fidéliser.

Enfin, il est tout aussi important de promouvoir les petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes en leur facilitant la collaboration et l'accompagnement des établissements financiers, l'accès amélioré à l'information et le renforcement de leur capacité technique pour les aider à s'adapter aux exigences des industries extractives.

Garantir ainsi aux femmes la pleine participation dans la chaîne de valeur du secteur des mines, du pétrole et du gaz, équivaut à sécuriser la transparence à tous les niveaux de la gouvernance, des partenariats plus inclusifs et plus participatifs à l'échelle communautaire, l'assurance d'une meilleure protection pour les couches les plus vulnérables et le renforcement de la lutte contre les impacts des activités extractives sur la santé et l'environnement.

PROJET D'APPUI A LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROGRAMMES SOCIAUX ET LE CONTENU LOCAL DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (PAGIE1)



Women In Mining Sénégal s'engage pour l'autonomisation des femmes et jeunes filles communautaires à travers le projet PAGIE1.

L'Etat du Sénégal s'est souscrit dans une dynamique d'atteinte des Objectifs de Développement Durable qui consacre l'égalité homme femme en cinquième position parmi ses priorités en érigeant au rang constitutionnel le principe de « l'égalité des tous les sénégalais devant la loi et l'égalité des hommes et des femmes en termes de droit ». Ce principe est traduit dans la vision du Chef de l'Etat à travers le Plan Sénégal Emergent, la Stratégie Nationale sur l'Equité et l'Egalité de Genre qui vise d'ici à 2026 à « Faire du Sénégal un pays émergent en 2026 avec une société solidaire dans un État de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

Ainsi, dans l'approche sectorielle des mines, le code minier de 2016 a apporté une innovation majeure en consacrant en son article 109 les termes suivants :« les titulaires de titres miniers et leurs sous-traitants sont tenus de :

- Promouvoir l'égalité des chances à l'emploi entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle
 - Garantir l'équité salariale entre les employés féminins et masculins à qualification égale »
- Pourtant, les femmes s'activant dans le secteur extractif sont toujours confrontées

à plusieurs problématiques en terme d'expression de leurs droits et qui sont liés à :

- L'iniquité homme femme en milieu professionnel
- La perte des principaux moyens de subsistance
- Pénibilité des travaux
- Discrimination à l'égard des femmes
- Abandon précoce de l'école
- Travail des enfants notamment les jeunes filles dans les sites d'exploitation artisanale
- Exposition aux risques sanitaires liés à l'utilisation des produits chimiques dangereux dans l'exploitation artisanale et autres maladies ;
- Et la dégradation de l'environnement.

Women In Mining (WIM) Sénégal, fidèle à sa mission, sa vision et ses valeurs apporte des pistes de réponses durables à ces obstacles à l'épanouissement socio professionnel et économique des femmes du secteur et reposant sur une approche innovante de réseautage à travers WIM's link et Girl's app et Girls's Mentoring.

En mettant en œuvre une initiative dénommée Programme d'Appui à la prise en compte de Genre dans les programmes sociaux et le contenu local dans le secteur des Industries Extractives (PAGIE1) dans le cadre de l'appel au programme d'initiatives genre des organisations de la société civile lancée par l'Ambassade de France au Sénégal. Women In Mining Sénégal en partenariat avec l'Ambassade de France au Sénégal, vise à travers le projet PAGIE1 à contribuer

significativement à l'amélioration des conditions d'existences des femmes et des jeunes filles impactées par les projets miniers, pétroliers et gaziers à travers la mise en place de mécanismes solides d'autonomisation et de valorisation de leurs droits.

L'atteinte de cet objectif va reposer sur plusieurs composantes à savoir la mise en œuvre d'un système de réseautage et de mentoring pour les femmes communautaires, un accompagnement technique permanent se traduisant par des sessions de renforcement de capacités, la mise en place de la plateforme « Girls's App et WIM's LINK », un plaidoyer pour une redistribution des revenus issus du secteur extractif sensible au genre et la genderisation des politiques publiques.

L'approche méthodologique innovante, inclusive, participative et fédératrice va rompre d'avec les paradigmes classiques de mise en œuvre de projets surtout au niveau communautaire grâce à l'accompagnement du ministère des mines et de la géologie, la pleine participation des femmes affectées par les projets extractifs qui vont assurer elles-mêmes la pérennité de l'initiative et l'accompagnement des jeunes filles par les membres de WIM Sénégal en général et celles travaillant dans les entreprises extractives en particulier. Cette proximité géographique a l'avantage d'assurer un suivi régulier technique et financier garantissant la réussite scolaire des jeunes filles ciblées dans le cadre du projet.



Madame Aïssatou Sophie GLADIMA
Ministre des Mines et de la Géologie

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

« ... Il convient de sensibiliser davantage les sociétés minières pour consolider et améliorer les avancées »

Le code minier de 2016 a connu des innovations majeures dont la prise en compte de l'aspect genre. Trois ans après, pouvez-vous nous faire le bilan de la mise en œuvre du nouveau code ?

Le secteur minier a été retenu par le Chef de l'Etat pour servir de levier de croissance pour le reste de l'économie et s'inscrit dans une bonne trajectoire, suite à l'évaluation qui en a été faite de la première phase du PSE.

Je voudrais rappeler que le Code minier a été revu dans un contexte où le Sénégal a inscrit dans la constitution que les ressources appartiennent au peuple. A ce titre, elles doivent concourir à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les différentes modifications et innovations qui ont été introduites ont pour objectif pour l'Etat et les populations de tirer davantage profit des retombées des opérations minières et, pour les investisseurs, la préservation du caractère incitatif du secteur dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

S'agissant de la fiscalité minière, hormis les titres miniers qui bénéficient de clauses de stabilité, les autres titres sont soumis à l'ensemble des dispositions du nouveau Code minier.

On assiste ainsi au paiement des taxes superficielles, réintroduites suite à leur suppression par le Code minier de 2003. Les taux appliqués varient en fonction de la nature de l'autorisation délivrée. Il est en de même pour la redevance minière dont les nouveaux taux prennent en compte le degré de valorisation ainsi que la nature de la substance exploitée. Mieux encore, le taux de la redevance s'applique directement à la valeur marchande des produits commercialisés, et non plus à la valeur carreau mine telle qu'il était mentionné dans le code précédent. La redevance minière est payée trimestriellement.

En somme, l'application des nouveaux taux de la redevance minière a permis d'améliorer les revenus concernant particulièrement les carrières.

S'agissant de la transparence, nul besoin de revenir sur la note satisfaisante donnée par le Conseil d'administration de l'ITIE à l'Etat du Sénégal dans

le cadre de la mise en œuvre de la norme ITIE.

La publication des conventions minières sur le site officiel du Gouvernement du Sénégal est un pas franchi et permet de renforcer ce processus, en donnant aux citoyens qui le désirent, la possibilité d'accéder à l'information. Il me plaît de rappeler que les mécanismes de redistribution des revenus prévus par le Code ne devraient pas tarder à être mis en œuvre. Pour certains, tels le Fonds d'appui au secteur minier et le fonds d'appui au développement local, les textes d'application sont en cours de finalisation.

Concernant l'application des dispositions de l'article 109, ayant trait à l'emploi et à la formation en général, et particulièrement à la promotion de l'accès des femmes à l'emploi fourni dans le secteur, il faut dire que malgré les progrès notés dans ce domaine au niveau des entreprises minières, il convient de sensibiliser davantage les sociétés minières pour consolider et améliorer ces avancées.

Nous pourrions mieux apprécier cette évolution à partir des informations fournies par le projet de gestion des statistiques du secteur minier mis en œuvre par mon Département avec l'appui de l'ANSD et de Statistique Canada.

Quelles sont les projets et perspectives du Département ?

Le Département compte poursuivre la mise en œuvre des projets prioritaires du secteur minier pour l'atteinte des objectifs du PSE.

J'ai demandé l'assistance d'un cabinet pour l'élaboration de la feuille de route, les prochaines étapes seront sa mise en œuvre.

L'amélioration des retombées socioéconomiques figure également en bonne place dans les perspectives du Département. J'ai prévu d'organiser dans ce cadre, un forum qui réunira, en début 2020, toutes les parties prenantes pour faire le bilan sur les acquis et les réalisations du secteur minier et dégager des pistes de solutions pour permettre au secteur de jouer pleinement son rôle sur l'économie nationale et locale. Il devrait en résulter l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du contenu local.

L'opérationnalisation des différents mécanismes de redistribution des revenus du secteur minier inscrits dans la Constitution constitue une des priorités de mon Département.

Elle sera également mise en œuvre à travers un cadre de partenariat avec les autres départements ministériels, notamment les Finances, l'Environnement.

Il est important de souligner que je compte matérialiser la stratégie d'encadrement des mines artisanales et permettre qu'elles soient une opportunité de développement local et durable. Par ailleurs, je suis convaincue que l'optimisation des revenus du secteur passe notamment par la modernisation des techniques de contrôle des opérations minières. Dans cette optique, un important programme d'acquisition de matériels et d'outils modernes de suivi est en cours de mise en œuvre.

Le ministère privilégie l'approche genre du gouvernement à travers l'accompagnement d'initiatives genre notamment de Women in Mining. Pour la première fois, WIMS va réaliser la phase pilote du Projet PAGIE pour une durée de 12 mois. L'initiative « projet d'Appui à la prise en compte de Genre dans les Programmes sociaux et contenu local » dans les Industries extractives dont les femmes et les jeunes filles sont les principales bénéficiaires. Quelle appréciation faites-vous d'une telle initiative ? Dans quelle mesure le ministère pourrait-il accompagner la réussite dont telle projet ?

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour cet excellent résultat qui est le fruit de l'engagement des femmes notamment celle de WIMS à vouloir améliorer la condition des femmes qui vivent dans les zones minières.

Le Ministère en charge des Mines est l'un des premiers souteneurs de WIM Sénégal et a, dans ce cadre, à travers ses services, appuyé l'association depuis sa création. Nous restons disponibles à recevoir de la part de WIM, les voies et moyens par lesquelles elle souhaiterait être accompagné.

Je vous réitère encore mon soutien pour l'atteinte des objectifs du projet dont les résultats seront appelés à être capitalisés au cours de la mise en œuvre de la feuille de route du Ministère.



Bienvenue dans le monde de l'événement

*Une expérience internationale
et un savoir-faire local pour mieux
organiser vos évènements !*

AMETRADE vous propose ses prestations :

- Gestion Événementielle (Salon, Conférences, Congrès, Forums, Séminaires, etc...)
- Fourniture et Organisation de la logistique
- Conseils et Accompagnement Événementiel
- Formation certifiée en CPD (Continued Professional Development)

Promoteur et organisateur du Salon International des Mines du Sénégal qui fête ses 10 ans !!!

Nous vous attendons à la *6e édition du Salon International des Mines* prévue du *10 au 12 novembre 2020*

AME TRADE SENEGAL SARL

Adresse: Route de Ngor, près de la Station Shell, BP 8698 Dakar Tel : 33 820 52 14
Email: eninfo@ametrade.org - www.ametrade.org





OXFAM INTERNATIONAL AFRIQUE DE L'OUEST



Mame Diarra NDIAYE
Coordinatrice Régionale
Programme Industries Extractives



Oxfam International soutient la participation des femmes à la gouvernance des ressources minérales et promeut le respect des droits des communautés impactées. C'est dans ce contexte que le projet «Renforcer la participation politique des femmes à la gouvernance du secteur des industries extractives» a été lancé en Afrique de l'Ouest.

Le projet soutient la création et l'autonomisation d'une plate-forme de femmes et de défenseurs des droits des femmes afin de contribuer au programme d'élaboration des politiques des industries extractives et d'apporter une perspective de genre aux normes et règles établis dans le cadre de la gouvernance des industries extractives dans la région.

Une telle initiative est motivée par le fait que les femmes sont les moins impliquées dans la prise de décisions alors qu'elles sont les plus touchées par les impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs de l'exploitation des ressources minérales.

Une analyse de l'indice de développement humain (IDH) montre que malgré un taux de croissance stimulé par l'exploitation des ressources minérales, les pays riches en ressources naturelles de la région luttent pour satisfaire les besoins fondamentaux des populations. Dans les zones rurales où résident plus de 50% de la population en Afrique de l'Ouest (selon la Banque de données de la Banque mondiale 2016), l'accès aux services de base tels que la santé, l'assainissement, l'éducation et l'eau potable constitue un défi. Les femmes souffrent davantage de ces difficultés.

Pour que l'exploitation des ressources naturelles profite à tous, il est essentiel de mettre en place un système de gestion transparent, responsable et inclusif, avec une participation équitable de toutes les parties prenantes. De plus, une attention ciblée est essentielle pour ceux qui sont plus touchés par l'exploitation des industries extractives. Les communautés locales affectées par les activités pétrolières, gazières et minières supportent en grande partie les impacts négatifs tout en bénéficiant de peu d'avantages en termes de développement à long terme. Comme le décrit Oxfam à travers sa politique pour la justice pour les hommes et les femmes, les femmes sont particulièrement vulnérables. Les femmes sont désavantagées en raison de leur exclusion de la chaîne de valeur de l'exploitation minière et de leur capacité limitée à tirer parti des opportunités de production qui en découlent. Cela est dû à l'absence de cadres juridiques, de politiques et de programmes qui tiennent compte de leurs besoins et protègent leurs droits : accès limité aux ressources ; manque de voix politique ; et des relations de pouvoir disproportionnées entre les hommes et les femmes dans les ménages et les communautés.

Lorsqu'il y a des discussions avec des sociétés extractives et des gouvernements sur des projets d'hydrocarbures ou d'exploitation minière, les femmes des communautés touchées sont souvent exclues des négociations sur les conditions de réinstallation, les avantages pour la communauté et comment les revenus générés par le secteur au gouvernement seront dépensés.

Un certain nombre d'initiatives, de normes et de mécanismes, tels que l'Initiative pour la transparence des industries extractives

(ITIE), le consentement libre, préalable et éclairé, la transparence des contrats et la justice fiscale) ont été efficacement utilisés pour promouvoir une plus grande transparence, la responsabilité et la participation dans la gestion des ressources minérales au profit de tous les citoyens des pays riches en minéraux.

Ces initiatives de transparence et de responsabilité (TAI) reflètent les tentatives de création de mécanismes institutionnels pour responsabiliser les gouvernements en matière d'extraction, d'allocation et d'utilisation de revenus qui, s'ils étaient bien investis, pourraient atténuer les inégalités socio-économiques entre les citoyens.

Malheureusement, ces initiatives, souvent ne prennent pas en compte l'équité de genre, ce qui les rend inefficaces pour promouvoir la participation des femmes et faire progresser les droits des femmes dans le secteur. Très peu ont des dispositions ou des directives spécifiques liées au genre ou aux femmes, ce qui reste une lacune dans la mise en œuvre et la supervision.

Oxfam entreprend des activités pour contribuer à pallier ce manquement dans le cadre d'un projet financé par la Fondation Hewlett. L'objectif de ce projet est de mettre les revenus de l'IE au service des droits des femmes en facilitant la collaboration entre les organisations de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile axées sur la transparence des revenus de l'IE. En s'engageant dans un processus d'apprentissage par les pairs appelé Gender Action Learning (GAL), le projet entend aboutir à l'élaboration de programmes communs de responsabilisation des revenus de l'IE



avec des résultats concrets en matière de droits des femmes.

Oxfam en Afrique de l'Ouest estime que les organisations de défense des droits des femmes ont accumulé une mine de connaissances et d'expertises dans la promotion de la justice pour les femmes dans le secteur du développement. Notre objectif est de tirer parti de cette influence pour orienter les politiques et les cadres juridiques régionaux de l'IE, avec pour résultat final la mise en place d'instruments sensibles au genre en Afrique de l'Ouest qui puissent obtenir de meilleurs résultats pour les femmes et les filles.

La participation des organisations pour la défense des droits des femmes à l'élaboration d'un cadre juridique pourrait conduire à l'adoption d'un instrument tenant compte de la problématique hommes-femmes qui promeut les droits des femmes dans le secteur des IE dans la région. L'un de ces droits est la participation politique à la gouvernance du secteur et le droit à être impliqué dans différents processus (FPIC), initiatives (ITIE) et mécanismes (affectation des revenus et dépenses).

Nous pensons que si l'obligation de la participation des femmes est clairement exprimée dans les instruments de gouvernance, les parties prenantes seront tenues de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la mise en œuvre. Sinon, les femmes disposeront d'une base légale pour l'exiger.

Ces deux dernières années, nous avons beaucoup travaillé en ce sens, et nous sommes contents des progrès notés.

- La mise en place d'une plateforme régionale pour le respect des droits

des femmes dans le secteur extractif et leur participation à la gouvernance des ressources est un grand pas vers un cadre d'action harmonisé. D'ailleurs ce cadre a permis l'élaboration d'un plan d'action quinquennal qui va encadrer les actions des différents acteurs de la société civile. Cela renforcera considérablement le plaidoyer pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'IE sur les femmes et les filles.

- L'engagement de la CEDEAO à accompagner ce plan d'action est aussi un grand progrès d'autant plus que les femmes ont déjà gagné plus d'espace de concertation avec la commission de la CEDEAO chargée des Mines et de l'énergie et nous espérons que la commission chargée du Genre va aussi porter avec nous ce combat.

- Au niveau de l'Union Africaine également, nous avons réussi à faire intégrer cette question dans la déclaration de Beijing 25 adoptée par les Etats Africains grâce à une bonne collaboration avec WILDAF qui fait également partie de la plateforme régionale. Nous allons continuer cette sensibilisation à travers d'autres cadres qui nous sont déjà offerts notamment le GMAC et le CSW 2020.

Au niveau des pays nous avons également des progrès :

Niger : Oxfam a beaucoup travaillé cette année au renforcement de capacités de l'Association des Femmes du secteur des IE au Niger, AFSIEN. Ces femmes ont été initiées au plaidoyer pour une rétrocession de %15 de redevances à leur profit. Au niveau sous-régional également Oxfam Niger a activement participé au renforcement du réseau de Wimowa, à l'encadrement de ses structures.

Sénégal : Oxfam Sénégal a appuyé PCQVP à promouvoir la Norme 2019 qui encourage la participation des femmes et des groupes marginalisés à la gouvernance des ressources naturelles. C'est à cet effet que les associations qui travaillent sur le respect des droits des femmes et des filles ont été formées. Oxfam Sénégal a également appuyé une étude sur l'accès des femmes aux opportunités d'emploi dans le secteur extractif.

Ghana : Au cours de l'année 2019, Oxfam Ghana, en collaboration avec le bureau Pan Africa de Oxfam et celui de la Zambie, a facilité une visite d'échange de femmes minières en Afrique australe et au Ghana. Cela a conduit à l'élaboration d'un protocole d'accord entre la société ghanéenne de commercialisation des minéraux et l'Association des femmes minières zambiennes pour la fourniture de pierres précieuses au Ghana. Depuis cet accord, la société ghanéenne de commercialisation des minéraux a acheté des échantillons de pierres précieuses à des femmes minières en Zambie, les a montés sur des bijoux en or et les vend actuellement dans des magasins au Ghana. Cette initiative permettant aux femmes minières d'accéder au commerce des pierres précieuses est un excellent progrès dans le cadre du contexte local. C'est également une initiative qui donne vie au programme de commerce continental dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAA).

Pour la prochaine étape du projet relatif à la protection des femmes et des filles dans les zones extractives et à la promotion de leur participation dans la gouvernance, Oxfam apportera des innovations par la mise en place de solutions alternatives.

WOMEN IN MINING SENEGAL, LA RELEVÉ SE PREPARE



LE MESSAGE DE LA RELEVÉ GENERATIONNELLE

Je parle au nom de la communauté girls for mining, mise en place par Women In Mining et pour toutes les générations à venir, et par là j'aimerais parler un peu de la façon dont l'éducation des jeunes filles est négligée. Il y a des années et jusqu'à présent, les filles sont retirées ou abandonnent l'école parce qu'elles sont considérées comme prêtes pour le mariage entre 11, 12 et 13 ans. Des mariages précoces! C'était donc un énorme privilège pour une fille de pouvoir terminer ses études. Ce qui est maintenant certain, c'est que cela doit cesser. Mais il semble que c'est en train de perdurer.

Alors qu'il n'y a plus aucun obstacles, car il s'agit des droits des femmes et des jeunes filles oui de nos droits.

D'abord, nous avons les objectifs de Développement Durable numéro 4 pour, une éducation de qualité et numéro 5 pour une équité genres. Ensuite, pour le secteur extractif en particulier nous pouvons noter des avancées majeures avec la nouvelle norme ITIE 2019 qui a créé une exigence spécifique sur le genre. Après, la vision minière africaine et la loi sur la parité Au niveau national, le Sénégal a battu le record à l'Assemblée nationale. Nous ne pouvons

oublier le code minier de 2016 avec ses articles 109 et 115 sur la mixité professionnelle, l'équité salariale et l'autonomisation des femmes !

Les jeunes filles choisissent de devenir indépendantes et se battent pour étudier durement. Elles refusent d'être ignorées. Et j'en fais partie. Les filles deviennent de plus en plus remarquables en classe. Cela montre à quel point il est important de les soutenir. Nous pensons qu'il est juste que chaque jeune fille puisse avoir l'opportunité d'avoir des rêves et de pouvoir les réaliser. Nous pensons qu'il est juste de voir une femme diriger des sociétés et prendre des décisions.

De nos jours, les filles sont jugées remplaçables dans le domaine professionnel. Donc nous, les jeunes filles, devons décider de ne pas être remplaçables mais des collaboratrices. Mais elles doivent être soutenues et encouragés car il faut reconnaître qu'ils rencontrent de nombreux obstacles qui les freinent. Certaines manquent de confiance en elles. Cela peut s'expliquer par le mythe créé au niveau des séries scientifiques. On dit souvent que les matières scientifiques sont des choses pour les garçons. Que les filles doivent rester à la maison et faire des travaux domestiques. Ces attitudes parfois décourageantes

et ces considérations sociales font peur aux filles et à la fin elles préfèrent ne pas choisir les matières scientifiques.

Nos sœurs communautaires, c'est-à-dire celles qui naissent et grandissent auprès des sites miniers, celles impactées par les industries extractives, sont dans les sites d'orpaillages et abandonnent l'école en plus d'y être exposé à tous types de violences même la prostitution. Il y a aussi le fait qu'elles ne sont pas suffisamment informées des opportunités qu'elles peuvent avoir. La plupart ne savent pas ce qui les attend en étant dans les domaines scientifiques. Elles manquent également de modèles pour s'identifier. **En tant que influenceurs, nous pensons qu'il est de votre responsabilité d'être la voix des sans-voix, oui notre porte-voix et nous commençons d'avoir espoir avec des organisations comme Women In Mining Sénégal avec la mise en place du projet girls for mining.**

Le but du projet Girls For Mining c'est d'inciter les jeunes filles dans les matières scientifiques et technologiques et à les préparer aux métiers futurs de mines, du pétrole et du gaz mais également, de lutter contre la déperdition et l'abandon précoce des jeunes filles communautaires. Cela à travers des activités de mentoring, visites, découvertes et ateliers, sensibilisations. En tant que parents, vous devez écouter vos filles car elles ont aussi des ambitions et des rêves à réaliser.

En tant que jeunes filles, il est maintenant grand temps de savoir ce que vous voulez vraiment et de vous battre pour l'obtenir. En tant père; frère; oncle c'est votre devoir de soutenir les filles et de leurs montrer le chemin à suivre. Nous menons un combat afin que chaque fille puisse avoir le droit qui lui revient en tant que jeune ambitieuse et cela ne sera possible qu'avec l'appui de chacun. Il faut des initiatives, des actions, des engagements de la part de tous avec l'accompagnement de champions genre également mais aussi la gebderisations des politiques publiques et leur mise en œuvre effective.

PORTRAIT

Je m'appelle Kadijatou Jallow, j'ai 16 ans et je suis en classe de 1ere S1 au lycée Thierno Saidou Nourou Tall. Dans la vie, il y'a des moments où vous vous demandez ce que vous faites ici. Comment suis-je arrivée ici ? Et c'est certainement l'un de ces moments pour moi. Et je me suis rendue compte que depuis mon plus jeune âge, j'étais très curieuse et j'adorais regarder des documentaires sur les constructions de gratte-ciel et le fonctionnement des bateaux. C'est pourquoi j'aime tout ce qui touche à l'architecture, à la mécanique et à la technologie.

Au cours de l'année 2018-2019 et de cette année scolaire, j'ai eu l'occasion d'assister à des ateliers de formation tels que l'atelier Ask-an-engineer de Womeng, Internet et sécurité avec des femmes travaillant à Microsoft Sénégal, Better Internet for Kids avec Sonatel, des ateliers de codage avec Fastik (...). J'étais également à la Sustainability Exchanges organisé par l'IFC de la banque mondiale et j'ai pu rencontrer de nouvelles personnes intéressées par le secteur des mines; du pétrole et du gaz. L'une d'entre elles était Madame Ndiaye Aida DIOP, présidente de l'organisation Women In Mining Sénégal, qui nous a parlé d'un projet intitulé Girls for Mining (G4M).

Pendant un certain temps, j'ai commencé à faire des recherches sur le secteur minier, pétrolier et gazier qui est devenu une passion. J'ai pu constater que malheureusement les Femmes sont confrontés par un certains nombres de problèmes qui les empêchent de s'y épanouir même si leur leadership est confirmé. Elles sont également très faiblement représentées dans le secteur extractif, 09% d'après le rapport ITIE 2018.

DIGITALISATION ET INNOVATION NUMERIQUE

NICHES
D'OPPORTUNITES

La digitalisation occupe une place importante dans la démarche d'innovation nouvelle de notre siècle. La plupart des services se digitalisent, c'est le siècle qui le demande. Alors pourquoi digitaliser son activité ? La digitalisation d'une activité ou d'une entreprise devra avant tout s'accompagner d'une bonne stratégie digitale, si cette stratégie est bien pensée, la digitalisation de l'entreprise va apporter des avantages indéniables sur celle-ci. Ces avantages sont cependant différents en fonction du point de vue. La digitalisation au sens large du terme permet de développer des opportunités dans tous les secteurs, et cela, à travers différents points. D'abord la collaboration entre personnes, les contenus partageables et modifiables en temps réel par tous permettent de travailler sur un même projet bien plus facilement, l'automatisation de tâches répétitives permet une meilleure optimisation du temps de travail pour atteindre un résultat donné, la digitalisation permet aussi de limiter les erreurs, en effet, il est plus facile de détecter les anomalies et de les corriger.

Et les femmes seraient parmi les plus grands bénéficiaires de cette digitalisation. Elle leur permettra d'améliorer leurs conditions de gestion de projet surtout communautaire allant de la conception à la finalisation du projet. Ainsi pour les projets communautaires des femmes impactées par les opérations minières, la digitalisation permettra un meilleur suivi de ces projets afin d'en accroître le résultat.

Ainsi, partant d'un exemple, s'ils'agit d'un projet de commercialisation ou d'un quelconque service offert, la digitalisation permettra une meilleure visibilité des produits afin de mieux aider à montrer ce qu'elles font, la recherche de partenaires ou de fournisseurs pour amoindrir les frais et rendre le produit plus rentable. Last but not least, dans la phase de marketing, la digitalisation permet aux clients de mieux connaître les produits et de les fidéliser.

De nouveaux outils déjà disponibles

Face à ce nouvel élan, de nombreux outils permettant d'optimiser la productivité et l'organisation voient le jour. Les développeurs conçoivent des codes au jour le jour pour améliorer le vécu des populations. Nous allons aborder et expliquer l'utilisation de certains outils qui permettent de bien gérer son travail et optimiser la productivité.

Le Trello : C'est l'outil parfait pour les projets en groupe, il permet à son utilisateur de lister les différentes tâches qu'il veut accomplir afin de ne pas les oublier et d'en faire également le suivi. Une fois les tâches listées, Trello

permet d'allouer chacune des tâches à un ou des membres du projet concerné en leur affectant un délai bien précis. Tous les membres peuvent suivre l'évolution du projet. Son avantage est qu'il peut s'utiliser également en solo.

Le Slack quant à lui est une plateforme très en vogue de messagerie entre collaborateurs d'une entreprise, d'une association ou d'un projet. Son objectif vise à réduire les réunions physiques et les mails pour favoriser la communication et la maintenir plus directe. Il a été en effet conçu pour améliorer la vie des professionnels. Son avantage est qu'il peut s'associer avec beaucoup d'outils comme Google Drive, Trello, Dropbox... Il est d'utilisation simple, il faut juste créer un espace de travail dans Slack et ajouter tous vos collègues.

L'Any Do : C'est l'application qui remplace le supérieur ou le boss, car en plus de vous permettre de mentionner toutes vos tâches à faire aujourd'hui, demain ou plus tard, elle vous notifie une fois que le délai imparti à la tâche se rapproche ou est finie et vous demande de cocher si elle est réalisée. Et tant qu'elle n'est pas réalisée, Any Do vous enverra des notifications et vous harcèlera pour vous le rappeler et vous inciter à prendre une décision par rapport à l'exécution de cette tâche.

Evernote pour sa part, permet de prendre des notes et de les consulter ultérieurement. L'avantage est que votre contenu est disponible en hors ligne et sur tous les différents types d'appareils. Une fois le compte créé, toutes les notes prises avec votre compte sont automatiquement synchronisées avec tous vos appareils utilisant le compte Evernote.



EMAPE, RISQUES SANITAIRES ET DEPERDITION SCOLAIRE DES JEUNES FILLES

L'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE) est une réalité mondiale. Il représente un moyen de subsistance important et de longue date. Dans certains endroits, les communautés le pratiquent depuis des générations. Ailleurs, la perspective de nouvelles découvertes minérales attire un grand nombre de populations soudainement aux zones minières. On distingue environ 25 millions d'artisans miniers dans le monde dont 50% sont des femmes.

Exposition et forte présence des femmes dans l'EMAPE

Les barrières culturelles et la discrimination fondée sur le genre obligent à occuper des emplois peu rémunérés et peu qualifiés dans les mines. Les femmes font face à de graves risques pour la santé en raison d'une utilisation irresponsable du mercure et sont exposées à la violence sexuelle et basée sur le genre.

Cela les rend vulnérables au risque d'avoir des bébés avec des anomalies, des grossesses non désirées et le risque de contracter des infections sexuellement transmissibles. Ces défis ont une incidence sur les femmes, leur famille, les communautés dans lesquelles ils vivent et l'industrie aurifère dans son ensemble. En Afrique de l'Ouest le taux de participation des femmes dans les sites miniers dans certains cas, dépasse largement les 60% comme au Mali, en Guinée ou au Sénégal.

Les femmes participent tant à l'orpaillage, à la remontée du minerai et son transport vers les aires de traitement qu'au broyage, et au tamisage. Les femmes sont également impliquées dans diverses activités connexes comme la restauration, le petit commerce, la vente d'eau sur les sites, etc.

Elles dépendent des revenus que procure cette économie minière parallèle pour subvenir aux besoins de leur ménage et des personnes à leur charge.

Ainsi les femmes, pour des raisons culturelles ou physiques ne s'impliquent pas autant que les hommes dans les tâches minières, permettant d'expliquer que les femmes soient sous-représentées en comparaison avec ces derniers, en ratio de main-d'œuvre sur les sites miniers.

Cependant, les tâches qu'elles y effectuent sont essentielles, ce qui les rend indispensables au bon fonctionnement des sites miniers. Malgré les multiples contraintes et difficultés auxquelles elles doivent faire face, elles restent nombreuses à être engagées dans ce secteur, contraintes de se soumettre à des conditions difficiles ainsi qu'à une quantité de problématiques plus grande que les hommes, du fait de leur position de femme au sein de la société africaine.

Risque du travail des enfants et d'abandon scolaire précoces des jeunes filles

Le travail des enfants dans les activités d'EMAPE est interdit dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone. Toutefois, il est constaté une implication, dans la chaîne de production, des enfants en majorité les filles, dans le cas des sites miniers au Sénégal.

En effet, les jeunes adultes ne sont pas les seuls à abandonner le système scolaire : les enfants des écoles primaires se rendent également souvent à la mine avec leurs parents (Les Observateurs, 2016, Ndiaye Fatime Christiane, 2013). Ils sont souvent impliqués dans des activités annexes, telles que le transport et le lavage du gravier ou encore le commerce de biens en relation avec la mine. Certains des enfants plus âgés

participent au traitement de l'or (M.B.M. Bassirou 2019, entretien personnel, 24 mars). Fréquemment, des jeunes filles qui se trouvent être souvent des adolescentes originaires de différentes régions du pays, entourent les bars et les maisons de prostitution. Le déploiement de cette activité vient favoriser l'augmentation des taux de grossesses non désirées, de maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH/Sida, le nombre de grossesses précoces, le développement de la violence sexuelle ainsi que de la déscolarisation des filles.

Il faudrait signaler que souvent les femmes sont peu scolarisées pour la très grande majorité. Elles ont beaucoup de difficultés à comprendre l'intérêt que représente le suivi d'un parcours scolaire. De ce fait, elles n'engagent pas d'efforts particuliers pour inciter ou permettre à leurs enfants de se rendre à l'école, une action à laquelle elles peuvent se montrer réfractaires, puisque cela empêcherait ces jeunes d'être présents sur les sites pour les aider.

Concernant cette dernière remarque, l'activité minière fait partie de celles considérées « ancestrales », où le travail des enfants fut présent de tout temps. De ce fait, ces femmes ont des difficultés à concevoir celui-ci comme quelque chose d'inapproprié ou qui nécessite d'être enrâyé.

Utilisation du mercure et impacts sur la santé et l'environnement

Le mercure (Hg) principalement dans la forme de méthyl mercure (MeHg) est une neurotoxine puissante qui peut détériorer de manière significative la santé humaine [Driscoll et al., 2013]. L'exposition prolongée peut augmenter le risque de détérioration cérébrale et neurologique, ce qui est particulièrement dangereux pour les femmes enceintes et les enfants [Harada, 1995 ; Grandjean et al., 1997 ; Selin, 2014]. Bien qu'il y ait beaucoup de source potentielle de Hg, l'inhalation directe d'émissions d'origine humaine et la consommation de poisson sont les principales voies d'exposition humaine.

La plus grande source de Hg dans l'environnement est l'orpaillage artisanal qui libère 1400 tonnes de Hg dans l'atmosphère, le sol, et l'eau [Schmidt, 2012] et qui est responsable pour approximativement 37% des émissions anthropiques globale de Hg [Telmer and Veiga, 2009; UNEP, 2013].

Dans l'orpaillage artisanal, le Hg élémentaire liquide est utilisé pour séparer l'or du sédiment. Après la formation de l'amalgame mercure-or, celui-ci est chauffé pour créer des granules d'or, et le Hg est libéré dans l'atmosphère ou déversé comme déchets miniers directement dans les sols et l'eau. Le Hg est facile à obtenir car étant bon marché. Il est un produit d'utilisation facile car le processus ne nécessite pas trop de temps pour un taux de récupération de l'or assez élevé.

Toutefois, la plupart des communautés travaillant dans les mines artisanales ne connaissent pas les effets néfastes du Hg sur leur santé [Telmer and Veiga, 2009].

Le récent rapport de l'Artisanal Gold Council (AGC) relatif à l'évaluation initiale du Plan National d'Action (PAN) au Sénégal a montré que le ratio or-mercure (Au/Hg) est estimé à 1,31. Ce taux combiné à la production annuelle de l'or issue de ce secteur donne une utilisation de 5,2 t Hg.

Des études récentes ont montré la présence de mercure et de méthyl-mercure dans les eaux de surface dans les sites impactés par les activités minières artisanales de la région de Kédougou avec des concentrations très élevées (Gerson et al., 2018 ; Niane et al., 2019).

Cette situation se reflète sur le niveau de contamination des poissons vivant dans le fleuve Gambie au niveau de Kédougou. Ce qui présente un risque certain pour les groupes de personnes vulnérables comme les femmes enceintes et les enfants.

Auparavant les travaux préliminaires de Niane en 2014 avaient montré que des traces de métal étaient présentes dans les cheveux d'enfants âgés de 0 à 7 ans. Il s'agit d'un héritage de leur mère, qui a ingéré du mercure lors de leur grossesse et l'a transmis au fœtus.

Pour rappel, la Convention de Minamata sur le mercure, adopté le 10 octobre 2013 lors de la Conférence diplomatique de Kumamoto (Japon), a été ratifiée par le Sénégal le 3 mars 2016.

Ainsi, il devient urgent de formaliser le secteur de l'EMAPE. Ce qui permettrait de réduire l'utilisation du mercure et voir à long-terme son élimination dans le processus d'extraction de l'or sur les sites miniers artisanaux.

L'EMAPE, une opportunité pour les ménages

Avec les activités de l'EMAPE (Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle), les femmes tirent de grands profits. Par exemple, le revenu que gagne une femme grâce à l'exploitation minière va directement au soutien du ménage. Ce revenu peut influencer positivement sur son statut social. Les femmes qui obtiennent du succès dans l'exploitation minière diversifient leurs activités au profit d'autres secteurs. Mieux, quelques-unes d'entre elles surmontent les obstacles sexospécifiques du secteur et ouvrent de nouvelles voies pour leurs consœurs.

De ce fait, les femmes s'avèrent des intervenantes importantes dans l'activité économique entourant l'EMAPE et que certaines d'entre elles tracent de nouvelles voies économiques.

Ainsi s'ouvrent des pistes de réflexion sur comment favoriser une plus grande autonomisation des femmes dans l'EMAPE.

Tous ces aspects montrent la nécessité de renforcer l'encadrement de l'artisanat minier pour mieux contribuer à la transformation structurelle de l'économie, tout en réduisant les nombreux qui entourent l'artisanat minier.



REHABILITATION ET FERMETURE DES MINES

Pendant longtemps, les activités extractives ont eu des répercussions négatives notables sur l'environnement, surtout dans les pays en développement. En dehors de l'impact esthétique négatif, les sites laissés à l'abandon ont leurs faunes et flores qui sont généralement perturbées pour une longue période. Dénudés, ils peuvent être fortement soumis à l'érosion. C'est pourquoi, la réhabilitation des sites de mines et carrières à ciel ouvert continue de susciter des controverses.

L'éternelle équation !

La prise de conscience de la nécessité de la réhabilitation minière est une obligation légale, mais est également étroitement liée au fait que l'affichage d'une attitude environnementale responsable est un moyen pour les compagnies minières d'être crédibles et compétitives. C'est un gage de solidarité et de respect des États vis-à-vis des communautés. La réhabilitation étant l'ensemble des opérations effectuées pour rendre un site apte à un usage donné (dépollution, résorption, contrôle institutionnels réaménagement, démolition, démontage des infrastructures et installations aménagements pour réutilisation du site).

En effet, le secteur extractif présente de nombreux impacts néfastes sur l'environnement. C'est pourquoi la réhabilitation doit être souterraine ou superficielle, mais également suivant la nature du minerai exploité. Mais dans tous les cas la question majeure reste comment remettre le site à un état visuellement acceptable et pour un usage futur. Toutefois, les conséquences sur l'environnement les plus graves et les plus considérables des projets miniers se produisent après que l'exploitation minière a cessé, au cours de la période de fermeture. Des piles de rebut de roche, les puits à ciel ouverts, des bassins de décantation des résidus miniers et les tas de lixiviations abandonnés et laissés sans surveillance par la compagnie minière peuvent commencer à produire et libérer des liquides fortement toxiques qui peuvent causer des dommages considérables aux ressources en eau et à la vie aquatique. Sans négliger la présence de contaminants (sols et eaux), impact sur le milieu récepteur et les risques sur les collectivités locales. Et dans le cas d'espèce, plusieurs aspects sont à prendre en compte dans ce processus : stabilité des sols, équilibre biologique, ressources naturelles. Pour les mines souterraines, il s'agira de s'assurer du comblement des galeries, du drainage des eaux exhaures.

Ce que dit la législation sénégalaise

Conformément au DECRET n° 2009-1335 en date du 30 novembre 2009, portant création et fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds de réhabilitation des sites miniers. Article premier. - En application des dispositions des articles 82 et 84 de la loi n° 2003-36 du 24 novembre

2003 portant Code minier, il est créé un Fonds de réhabilitation des sites miniers. Par ailleurs, le code minier, en son article 82, fait obligation à tout titulaire de titre minier de procéder à la réhabilitation des sites exploités. Il en est de même pour le code forestier (Art. L 44) qui précise que la remise en état des lieux doit se faire au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

En effet, l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) pour la période 2013-2017 obéit à la volonté politique d'inscrire le Sénégal sur la trajectoire de l'émergence et à la nécessaire prise en compte des préoccupations des populations. La réalité est qu'un projet d'exploitation minière ne devrait pas être approuvé à moins que la compagnie minière ait proposé un plan détaillé, réalisable, et financé adéquatement pour éviter des impacts environnementaux s'étendant sur des décades après la fermeture de l'exploitation minière, et reconstituer l'écologie de la zone exploitée de manière aussi proche que possible des conditions d'avant exploitation.

Le plan de réhabilitation et de fermeture doit inclure un chronogramme fixant le début et la fin des activités de réhabilitation ainsi que leur durée. Il est important que les compagnies minières commencent à réhabiliter les terres perturbées par les activités minières aussitôt que possible. Cela signifie que les compagnies minières devraient réhabiliter les espaces dont tout le minerai a été extrait et d'autres secteurs de la mine qui ne seront plus utilisées au cours de la période d'exploitation minière active (appelée 'restauration progressive'), et ne pas attendre jusqu'à ce que les opérations minières cessent.

Par ailleurs, dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, le Sénégal est signataire de la quasi-totalité des conventions environnementales internationales et s'est engagé auprès des organisations régionales et internationales dans la mise en œuvre des stratégies de Développement Durable. On peut citer, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) signée en juin 1992 et ratifiée le 14 juin 1994, la Convention sur la Diversité Biologique signée en juin 1992 et ratifiée le 14 juin 1994, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ratifiée en mars 1995.

Pistes de solutions durables

Une bonne réhabilitation repose sur l'identification précoce des impacts environnementaux (lors de l'étude d'impact environnemental du projet EIE), afin d'anticiper sur les moyens d'évitement, d'atténuation ou à défaut de compensation. C'est pourquoi le plan de réhabilitation doit être mis à jour périodiquement afin de tenir en compte de potentiels dangers survenus en cours de l'exploitation et non répertoriés durant la phase de conception.

La stratégie de planification de revégétalisation, réhabilitation et de fermeture de la mine de la SMC doit être élaborée par le biais d'une consultation des parties prenantes. Son but consiste à définir des objectifs finaux de réhabilitation du site, déterminer l'usage des terres à la fermeture de la mine; et établir des objectifs quantifiables pour aider à déterminer la réussite de la réhabilitation.

Aujourd'hui pour relever le défi de la réhabilitation des exploitations minières, il est préférable de les intégrer dans les décisions de planification de l'exploitation. Il est aussi important de penser à la réhabilitation progressive. La revégétalisation doit être mise en œuvre de façon systématique, efficace et opportune. Par exemple, la réhabilitation progressive et la revégétalisation doivent être conformes avec les objectifs de la fermeture de la mine et avec l'utilisation ultérieure des terres après la fermeture. Aussi bien les objectifs socio-économiques que biophysiques de la fermeture doivent être intégrés et réalisés, des fonds adéquats doivent être alloués aux activités de réhabilitation et de la fermeture, des critères appropriés doivent être établis pour la fermeture. En même temps, il faut tenir compte des changements climatiques dans le plan stratégie de réhabilitation et fermeture des sites, la promotion de l'éducation environnementale et de l'économie verte, l'harmonisation entre les instances existantes ou à mettre en place et les cadres d'échange et de collaboration, l'amélioration de l'harmonisation des approches avec programmes et les plans de développement locaux pour créer des synergies et engranger des impacts positifs cumulatifs, l'amélioration des dispositifs et procédures visant à améliorer l'efficacité et la durabilité du plan.

Parmi les innovations de la nouvelle norme ITIE 2019, une nouvelle exigence sur la prise en compte de l'environnement. Ce qui devrait constituer une piste de solutions durable à l'éternelle équation.



NAPPE PHREATIQUE ET PROBLEMATIQUE DE LA DISPONIBILITE DES RESSOURCES EN EAU DANS LES ZONES D'ACTIVITES EXTRACTIVES

L'eau est une ressource naturelle majeure et de sa bonne gestion (qualité, disponibilité...) dépend le développement durable des territoires et la survie de l'humanité. Des experts estiment qu'un manque d'environ 40% guette le monde à l'horizon 2040.

Plaidoyer pour une meilleure préservation des ressources en eau souterraine

Selon les experts du Programme mondial des Nations unies pour l'évaluation des ressources en eau : « le monde devra faire face à un déficit hydrique global de 40 % dès 2030 ». Par conséquent, il est urgent de changer radicalement la façon de l'utiliser, de la partager et de mieux la gérer, surtout la partie souterraine. En effet, l'eau souterraine constitue la plus grande réserve en eau douce liquide et mobilisable de la planète, environ 8 à 10 millions de km³, soit entre 98 et 99 % du total. Son volume annuellement renouvelable par l'infiltration des précipitations est estimé à plus de 10.000 km³ (ONU-Eau, 2015). Dans de nombreux pays du monde, particulièrement dans les pays des zones arides et semi-arides, les eaux souterraines sont en général la principale ressource destinée à couvrir les besoins domestiques, agricoles et industriels. Par conséquent, la gestion et la protection des nappes constituent des défis qui préoccupent aussi bien les hydrogéologues, les hydrologues que les autorités en charge de la distribution de l'eau. Toutefois, l'essor démographique constaté dans les régions depuis quelques décennies et son corollaire d'urbanisation accélérée associée à l'intensification de l'agriculture ont induit une augmentation considérable des contraintes sur les ressources souterraines. Dans ce contexte, viennent s'ajouter les industries extractives et le développement des industries.

Impacts de l'exploitation minière sur les eaux souterraines

L'extraction minière est une pratique très rentable pour les exploitants, mais son impact sur les ressources en eau souterraine est considérable. En effet, les eaux souterraines demeurent un facteur clé pour la plupart des exploitations minières. Elles interviennent aussi bien dans les processus de production que dans la gestion des rejets. La prospection et l'exploitation des ressources minérales, impliquent des activités qui potentiellement peuvent affecter de manière significative la quantité et la qualité des ressources en eau souterraine existantes dans ces zones. En effet, l'exploitation et en particulier l'enrichissement du minerai requiert très souvent des quantités importantes d'eau et s'accompagne parfois d'une pollution tout aussi considérable.

Des risques réels sur les aquifères

Il faut préciser que les conséquences majeures de l'industrie extractive sur les aquifères s'observent sont bien réelles et s'observent à différents niveaux et peuvent être de deux types. Il y a d'abord des perturbations hydrogéologiques. Elles sont par exemple dues

au pompage constant des nappes phréatiques, effectué pour assécher les fonds des puits de mine. En effet, dans le but d'augmenter la quantité de minerai extrait, il n'est pas rare que les forages descendent en dessous de la limite des eaux souterraines. Cela nécessite ainsi le drainage de ces dernières occasionnant, une diminution du débit des rivières, des volumes d'eau dans les puits. Du fait de leur localisation sur des plateaux et de leur porosité, les industries attractives peuvent également générer des problèmes de réapprovisionnement des aquifères. Ces configurations géologiques sont d'importantes zones de recharge des aquifères souterrains. Leur destruction du fait des activités minières réduit la capacité de recharge donc de renouvellement des nappes.

Une raréfaction des ressources en eau, conséquence du captage des ressources et d'une surexploitation pour les besoins en eau de la mine. Il y a aussi la dégradation de la qualité des ressources. Elle est causée par le rejet de boues toxiques, mal voire pas traitées et gérées via la simple création de bassin de rétention. En effet, La pollution chimique est souvent associée à l'exploitation minière et peut être causée par différents facteurs.

Le principal polluant dans les zones minières actives et abandonnées est le drainage minier. On appelle Drainage Rocheux Acide (DRA) le processus naturel où l'acide sulfurique est produit lorsque le sulfure présent dans les roches est exposé à l'air et l'eau. Le Drainage Minier Acide est pratiquement le même processus mais amplifié. Lors des extractions à ciel ouvert, les grandes quantités de roche contenant du sulfure sont exposées dans les fosses ouvertes, entraînant ainsi la production d'acide sulfurique issu de la réaction avec l'eau et l'oxygène. L'augmentation de la teneur en acide de l'eau combinée à la présence naturelle de la bactérie *Thiobacillus ferroxidans* intensifie le processus d'oxydation et d'acidification filtrant ainsi plus de métaux dans les déchets. L'acide filtrera tant que les roches seront exposées et se déplacera ainsi hors des sites miniers grâce à l'eau de pluie ou le drainage pour s'infiltrer dans cours d'eaux et souterraine. Le DMA dégrade sérieusement la qualité de l'eau, détruit la vie aquatique et rend l'eau pratiquement inutilisable pour l'Homme et pour la faune terrestre native.

La pollution peut également provenir des différents métaux tels que l'arsenic, le cobalt, le cuivre, le cadmium, le plomb, l'argent et le zinc contenu dans la roche exposée dans des mines souterraines lorsqu'elles sont en contact avec l'eau. Ces métaux peuvent devenir stables lorsque le pH du milieu est neutre. Cependant, le processus de filtration est accéléré lorsque

le pH diminue comme lors du drainage minier acide (DMA). Les produits chimiques tels que le cyanure ou l'acide sulfurique utilisé dans certaines mines pour séparer le minéral du minerai utile constituent également des sources de pollution des ressources en eau.

La pollution chimique des nappes issue de l'industrie extractive peut prendre des décennies avant de se dépolluer après la fermeture de la mine. Ces impacts dépendent de différents facteurs tels que le type de technologie employé, la composition des minéraux extraits, la sensibilité du terrain, les habiletés, la connaissance et l'engagement environnemental de la communauté ainsi que la capacité de gérer et contrôler les règlements environnementaux. Par ailleurs, l'avancement des technologies permet aux mines d'extraire des minéraux plus que jamais et donc, on s'attend encore que plus de déchets soient produits dans l'avenir.

Dans l'ensemble, ces impacts négatifs dépassent largement l'environnement immédiat de la mine, concernant bien souvent des bassins hydrologiques et/ou hydrogéologiques entiers compromettant potentiellement l'approvisionnement en eau des localités qui en dépendent.

Les prélèvements excessifs de la mine entraînent l'assèchement des nappes phréatiques ou des rivières menant à des pénuries. Ce phénomène provoque un manque d'eau accru, notamment dans les zones arides. D'autre part, la pollution des nappes par la mine ne pouvant être traitée qu'à des coûts élevés souvent non abordables, obligent les populations à rechercher une autre source d'eau non contaminée (déplacement des forages, parfois loin des lieux d'habitation) ou à des transferts d'eau. L'utilisation pour la consommation domestique de ces eaux contaminées menace directement la santé des populations.

Nécessité de mettre en place des mesures d'application

Des perturbations de pratiques sociales ou culturelles peuvent également être des conséquences de la captation des ressources en eau par la mine, obligeant les populations à changer de source d'approvisionnement. Fort de ce constat, la plupart des Pays à vocation minière, ont senti la nécessité d'introduire dans leur Code Minier et ses mesures d'applications, les dispositions relatives à la gestion et à la protection de l'environnement minier afin d'inciter les opérateurs miniers à prendre des mesures tendant, si pas, à éliminer les effets des activités minières sur l'environnement, mais à les atténuer autant que possible.



CONCILIATION PECHE , HYDROCARBURES ET CONSERVATION BIODIVERSITE

Les premières découvertes majeures d'hydrocarbure au Sénégal ont eu lieu à partir d'avril 2014 au niveau du permis Rufisque offshore, Sangomar offshore et Sangomar offshore profond (RSSD) avec les puits de SNE-1 et Fan-. L'exploration et l'évaluation de la zone a permis de délimiter le champ SNE, qui a été classée la plus grande découverte mondiale de pétrole 2014 (source cairn energy). Les ressources de pétrole 2C en place sont estimées à plus de 563 millions de barils. Tandis que les réserves de gaz associés et non associés sont estimées à 36 milliards de m³ (soit 1,3 TCF).

La sauvegarde de l'environnement marin et de ses ressources en priorité

Jusqu'à-là, les seules découvertes conventionnelles de pétrole et de gaz avaient eu lieu en on shore dans les blocs de Sébikotane et Thiès. Au large de la Casamance (sud du Sénégal), au niveau du Dôme flore, du pétrole a été découverte dans les années 60. Mais la densité élevée de l'huile (pétrole lourd à faible degré API de 12°) rend la production difficile avec un faible taux de rentabilité sur le plan économique. Ces réserves sont estimées à près d'un milliard de baril dont 650 millions de tonnes exploitables.

Récemment, dans le bloc Saint-Louis offshore profond, le puit de Geumbeul foré en décembre 2015 a rencontré 56 mètres de sable d'âge Cénomaniens et 45 mètres de sables Albiens riche en gaz sec (source woodside). La corrélation avec le puit Ahmeyim-2 foré en Mars 2016 en Mauritanie a permis de confirmer l'existence du champs de Grand-Tortue-Ahmeyim (GTA) qui est à cheval entre les Etats du Sénégal et de la Mauritanie. Ce complexe a été mis en évidence grâce au puits Tortue-1 foré en Mauritanie en Avril 2015. Les réserves de gaz 2C sont estimées à environ 566 milliard de m³ (20TCF selon les premières estimations à 15TCF) ce qui classe le gisement GTA comme l'un des plus importants en Afrique de l'ouest (source Woodside).

Dans le bloc de Cayar offshore profond, deux découvertes ont été faites : le puit de Terranga -1 dont les premières estimations donnent des ressources de gaz naturel 2C de 141 milliards de m³ (5TCF) et le puits de Yakar-1 dont les réserves 2C s'élèvent à 425 milliards de m³ (15TCF). Ces puits ont respectivement été forés en Avril 2016 et Avril 2017. De plus les annonces des nouvelles découvertes de Yaakar-2 équivalent presque à la quantité de Yaakar-1 (15TCF) et viennent ainsi renforcer la mise.

La découverte du gaz et du pétrole offre ainsi beaucoup d'opportunités futures au Sénégal comme d'ailleurs l'ensemble du secteur extractif, leur poids économique est considérable en termes d'emploi et de revenus. En effet, d'après le rapport de l'ITIE 2017, les revenus gérés par le secteur extractif s'élèvent au montant de 126,7 milliard en 2017 dont 19,4 milliard pour le secteur des hydrocarbures. Cette nouvelle découverte dans le secteur des hydrocarbures vient ainsi sonner comme une aubaine et servira incontestablement de coup fouet à l'économie nationale, si jamais la bonne gouvernance est de mise. Tout en considérant par ailleurs, que la plupart des ressources d'énergie nécessaires au fonctionnement de nos sociétés sont fournies par le gaz et le pétrole. Toutefois, malgré notre enthousiasme, nous ne pourrions manquer de souligner notre inquiétude face aux éventuels impacts de l'exploitation imminente de certains

blocs sur la pêche, surtout chez les femmes transformatrices qui tirent leurs principales sources de revenus de cette activité. L'exploitation de ces hydrocarbures bien que bénéfique, pourrait dans certains cas endommager les ressources marines et côtières. La phase d'exploration et d'extraction entraîne plusieurs types de déchets (boues de forages, les déblais de forage, fluide de forage etc.) pouvant avoir des conséquences négatives sur le bien-être de l'écosystème marin.

La pêche un moteur de l'économie nationale

Au Sénégal, la pêche fait partie des secteurs les plus contributifs à l'économie nationale en tant que principal pourvoyeur de devises étrangères, d'emplois et de protéines animales. Elle représente en effet 3,2 % du PIB avec des exportations qui s'élèvent à 192162,50 tonnes en 2016 contre 188,462,93 tonnes en 2015 soit une hausse de 1,96% et une valeur commerciale estimée à environ 204,43 milliards de FCFA contre 193,5 milliard en décembre 2015 soit une hausse de 5,6% selon le rapport annuel de pêche 2017. Ces performances économiques et sociales sont dues en grande partie à la dynamique du sous-secteur de la pêche artisanale, elle occupe effect une place prépondérante dans la politique publique de création d'emplois. Les préoccupations relatives au traitement de ces hydrocarbures deviennent donc légitimes, sachant que, pendant la phase de développement des installations pétrolières des forages sont installés pour les besoins de l'exploitation. Ces forages dont le nombre dépend de la taille du gisement, peuvent aller jusqu'à 50 puits. Au Sénégal par exemple, pour le GTA 12 forages sont prévus pour la phase de développement et pour la SNE 25 forages sont prévus pour la même phase (sources EIES woodside et BP, 2018). Ces installations sont ainsi susceptibles de provoquer des perturbations des organismes marins et ceux commerciaux. Mais aussi la diminution des aires de pêche, la turbidité accrue de l'eau et l'occupation de l'espace ou une invasion d'espèce non autochtones et la raréfaction des espèces commerciales.

Pour un meilleur accompagnement des femmes transformatrices de produits halieutiques

Par ailleurs aussi, relativement à la notion de genre devenu un aspect obligatoire pour l'ensemble des politiques publiques de l'Etat, on remarque qu'au Sénégal les femmes occupent prioritairement le segment de la transformation artisanale des produits halieutiques et des activités connexes. En dehors de la valorisation des poissons et des coquillages et de la commercialisation des produits, elles sont également impliquées dans le micro mareyage, le mareyage mais aussi dans la capture en finançant l'achat des pirogues, filets et carburant. Ainsi, La conciliation des enjeux

entre ressources renouvelables et ressources non renouvelable devient aujourd'hui une question qui suscite un cadre de dialogue et concertation national entre l'Etat et la population locale.

Ce cadre a été par ailleurs initié par l'Etat du Sénégal dans une dynamique de revalorisation des intérêts socio-économiques, avec notamment l'adoption de la loi sur le contenu local dont le but est de « promouvoir l'utilisation des biens et services nationaux ainsi que le développement de la participation de la main d'œuvre, de la technologie et du capital nationaux dans toutes la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière » mais aussi l'adoption d'une nouvelle législation pétrolière plus expressif de nos intérêts économiques. Mais il faudra aussi dans cette même dynamique, penser à une refonte du Code de l'environnement qui doit être rendu plus contraignant et mis à jour en intégrant notamment les activités pétrolières offshore dans le souci de veiller au respect et à l'effectivité du droit à un environnement prévu et protégé par les textes internationaux ratifiés par le Sénégal.

Nécessité de renforcer le dispositif sur l'impact environnemental

Par ailleurs aussi, pour minimiser les impacts négatifs que pourrait avoir le secteur des hydrocarbures sur la biodiversité marine, il faut pour l'Etat commanditer, une étude d'impact environnemental et social fiable, faire une évaluation environnemental stratégique avant le démarrage des travaux de développement et à l'issue des évaluations environnemental stratégique, procéder à une cartographie des zones sensibles et à forte densité de ressources halieutiques, les zones de reproductions ou récif coralliens et éviter l'exploitation de ces zones comme c'est le cas en Mauritanie pour ainsi préserver aussi la biodiversité marine.

Impliquer davantage les communautés des pêcheurs

Il faut par ailleurs une forte implication des communautés pêcheurs en activité dans le choix des sites pour les infrastructures pétrolières offshore. Il faut aussi mettre en place un programme de suivi-évaluation de la gestion des déchets et de l'évaluation des stocks et une compensation des acteurs impactés par le projet d'exploitation du gaz et du pétrole. Enfin il faut un accompagnement des communautés vers les nouveaux métiers du secteur de la pêche (aquaculture par exemple). Ces précautions nous permettront à la fois d'assurer aussi bien une sauvegarde de l'environnement marin que la préservation de nos intérêts sociaux économiques.

Georgette Barnes-Sakyi-Addo
President AWIMA

ASSOCIATION OF WOMEN IN MINING IN AFRICA (AWIMA)



The Association of Women In Mining in Africa (AWIMA) is open to Regional and National Associations Women in Mining active in the mining sector. The broad engagement of AWIMA is to map out a continent wide advocacy strategy for ALL women working along the mining value.

AWIMA is the voice of all women in the sector to advocate for the inclusion of women in the implementation of the Africa Mining Vision.

AWIMA is a network of national associations of women in the African mining sector set up in 2015 in Nairobi, Kenya during a meeting organized by the African Union Commission.

MISSION

Promote leadership and inclusive sustainable empowerment of women in the mining sector in Africa.

VISION

Networking, leadership, directing, organizing and empowering women in the mining sector in Africa.

AWIMA is currently run by a board comprising of an elected team of African Women In Mining Leaders



THE INTERNATIONAL WOMEN IN RESOURCES MENTORING PROGRAMME (IWRMP)



The IWRMP is a structured mentoring programme which provides mentoring to women in the mining sector. Mentors volunteer their time to the programme, and mentees apply for the programme or are put forward by their employers. Mentees are usually identified and sponsored by their organisations. Mentors and mentees are matched manually by organisational psychologists and both mentees and mentors receive training.

Successes

In both 2018 and 2019 participants came from 17 different countries with at least 1 woman from each continent and we had a good spread of age, professions and seniority. In both years we had many participants from Africa: 15 in 2018 and 12 in 2019.

The IWRMP 2019 was rated 4.6/5.0 in programme satisfaction by survey respondents, or was rated four stars or higher by 92% of survey respondents (IWRMP 2018 = 4.2/5.0).

Who is International Women in Mining?

IWiM fosters closer connections between women working in mining around the world and supports and promotes their contribution to the industry. Our purpose is to create initiatives which lead to positive outcomes for women in mining and for the mining industry.

International Women in Mining (IWiM) is a platform for women in the mining industry, with more than 10,500 members in over 100 countries, supporting over 50 WiM groups around the world.

Liaison with our members and with WIM chapters all over the world, connecting them to each other, sharing knowledge and experience and introducing them to opportunities

Unlike a number of established women in mining groups we don't focus only on industry. We are a hybrid working both with industry and also with international institutions/development banks/associations/NGOs working in the natural resources space but also around human rights, governance, female economic empowerment and diversity & inclusion.

We are also working on advocacy and policy and building links with international bodies and organisations to review women in mining policy. As well as working on research projects and campaigns.

We liaise with women in mining chapters on the ground that are either industry-focused or groups that have ASM members. We try to be a bridge between both, linking in with over 50 associations in over 40 countries.

IWiM is the only international platform for women in mining everywhere regardless of working for industry or being an ASM, regardless of profession and background etc. Everyone is welcome. We are a virtual organisation with a small team based in many countries. We all work from home and agile working is key. We are focused on outputs and results.

The scarcity of women in the mining sector spurred the creation of women's associations (including Women in Mining Senegal), women's development programs, and bursaries for women in the mining sector. These initiatives attempt to make mining more appealing to women, and to address challenges faced by women. The International Women in Resources Mentoring Programme (IWRMP) is one such initiative. The IWRMP is a mentoring program for women working in the resources sector; which aims to develop women to become leaders in the mining sector, and to retain women in the mining sector. The idea for IWRMP came from Barbara Dischinger. Barbara understood the value of mentoring as a critical component in any career and in the retention of women. therefore, she decided to create a programme that makes mentoring accessible to women in the natural resources sector.

The programme had to be for everyone and include participants from each continent. Everything has to be available in person and simultaneously online via live streaming and recordings available for everyone.

We wanted to make sure we are diverse, not just from a gender point of view but also taking into account ethnicity, race and cultural background, socio-economic means, religion, sexuality as well as age. We also wanted a good spread of seniority levels and as many professions as possible represented.

The programme is in English and where possible we pair mentees who are not English speaking with a mentor who speaks their language. Goals/objectives the programme is here to fulfil

- Enhance global retention and support for women in mining

- Give programme participants global opportunities to connect and network
- Provide superior role models to women working in mining in different cultures and global communities
- Assist women with setting goals, career plans and achieving them
- Increase participants self-confidence and self-assurance
- Create the pipeline and leaders of tomorrow
- Reduce cross-cultural barriers
- Make sure women from all continents are represented and that we have diversity and intersectionality within, strong focus on emerging markets
- Engage globally recognised industry sponsors to contribute to a mentoring programme that aligns with their values in diversity and inclusion

The IWRMP can be positioned within SDG 5, the gender equality goal. Despite hundreds of interventions globally addressing gender equality, there has been slow progress on the goal. The IWRMP aims to address the imbalance of men and women in the resources sector, by mentoring women to become leaders in their respective organisations. If the programme produces 50 women each year (their target) who are ready to face the leadership challenges that await them, this will incrementally contribute to SDG 5.5, which states: "Ensure women's full and effective participation and equal opportunities for leadership at all levels of decision-making in political, economic and public life" (UN DSDG, 2019). As per the UN SDG Knowledge Platform on SDG 5: in 2018, women represented 39% of world employment and only 27% of managerial positions (UN DSDG, 2019). It is interesting to note that the percentage of women in management has increased (since 2000) in all regions except least-developed countries (UN DSDG, 2019).

Overview

Chevening is the UK government's international awards programme aimed at developing global leaders since 1983. This year marks its 35th anniversary.

Funded by the Foreign and Commonwealth Office (FCO) and partner organisations, Chevening offers two types of award – Chevening Scholarships and Chevening Fellowships – the recipients of which are personally selected by British embassies and high Commissions throughout the world.

Chevening offers a unique opportunity for future leaders, influencers, and decision-makers from all over the world to develop professionally and academically, network extensively, experience UK culture, and build lasting positive relationships with the UK.

Chevening's objectives

Chevening Awards are an important element in Britain's public diplomacy effort and bring professionals, who have already displayed outstanding leadership talents, to study in the UK. The objective of Chevening is to support foreign policy priorities and achieve FCO objectives by creating lasting positive relationships with future leaders, influencers, and decision-makers.

Chevening Impact

Since 1983, Chevening Awards have enabled thousands of international scholars and fellows access to study in the UK. The awards offer an opportunity that, for many, would otherwise be out of reach, to transform their careers, their perspectives, and their relationships with the UK. In the 35th anniversary year of the programme, this report provides a snapshot into some of the inspirational stories of what Chevening Awardees have been able to achieve and the difference they have made.



Suite aux découvertes pétrolières et gazières faites entre 2014 et 2016, et en prévision de la production qui débutera à partir de 2021, l'Etat du Sénégal a mis en place, par un décret en date du 27 décembre 2017, l'Institut National du Pétrole et du Gaz (INPG), afin de développer l'expertise nationale et de favoriser l'emploi des sénégalais et sénégalaises dans les secteurs pétrolier et gazier.

L'INPG assure :

- La spécialisation des ingénieurs, techniciens et opérateurs dans les métiers du pétrole et du gaz ;
- L'information et le renforcement des capacités des administrations, de l'industrie et des chercheurs sur les connaissances pédagogiques et les techniques industrielles liées au pétrole et au gaz ;
- L'INPG contribue à la recherche pédagogique et technologique dans les domaines du pétrole et du gaz ;
- La promotion de la coopération internationale et du partenariat dans le secteur.

Mastère Spécialisé – Ingénierie Pétrolière et Gazière

L'INPG est habilité à délivrer des diplômes d'ingénieurs spécialisés dans les domaines du pétrole et du gaz. Ce programme consiste à former des spécialistes suite à 12 mois de cours, 6 mois de stage industriel, un mémoire et une soutenance, afin qu'ils soient opérationnels dès la fin de leur formation. L'INPG accueillera sa première promotion en Octobre 2018

Formations Continues Pétrolière et Gazière

L'INPG a aussi pour mission d'assurer la mise à niveau des agents de l'administration, de l'industrie, des techniciens et des chercheurs sur les connaissances pédagogiques et les techniques industrielles liées au pétrole et au gaz. L'Institut prévoit donc de délivrer des attestations de formations.

Certifications des Techniciens et Opérateurs Spécialisés

Forage et complétion des puits;
Production primaire;
Transport et stockage des hydrocarbures;
Maintenance des installations.
Logistique pétrolière

EXTRAIT COMPENDIUM DES COMPETENCES



AIDA DIOP NDIAYE
Géologue
Spécialiste Qualité, Sécurité,
Environnement et Gouvernance



NDEYE FATOU DIOUF
Ingenieur Environnemental



BINETA FALL NGOM
Ingénieure Géologue de Conception



HELENE DIBOR FAYE
Ingénieure Géologue de Conception
spécialisée en référence digitale



ROKHAYA SAMBA DIENE
Dr Ingénieure en Géologie appliquée
Directrice de la Prospection
et de la Promotion Minière



FATIMATA LY FALL
Dr en Sciences Sociales
Experte en Stratégies de Communication



ROKHAYA DIALLO SARR
Directrice de West Africa Logistics
& Procurement Consulting



AMY SENE
Ingénieure Géologue de Conception



LIKA SCOTT SOW
Ingénieure des Mines



KHOUDIA DIOP SEYDI
Spécialiste Management de
l'Environnement



MBATHIO NGOM
Ingénieure Informatique /
Géomaticienne



OUMOU DIA
Ingénieure des Mines Senior



SALIMATA BA NDIAYE
Ingénieure Géologue de Conception



NABA SOUMAH CISSE
Spécialiste en Communication



MATY N'DOME KEBE
Experte en Communication Marketing et
Relations Publiques



KHADY KHOLE PAYE
Ingénieure Topographe



KHADY NDIAYE
Master GAED (Gérer les Activités
et Impacts des Industries Extractives)

WIM

WOMEN IN MINING SENEGAL

WOMEN IN MINING SENEGAL



ROSELINE CARLOS MBAYE
Ingénieure Géologue,
Directrice des Mines et
de la Géologie



NDEYE MAGUETTE DIENG NDAO
Dr en Hydrogéologie et Géologie
de l'Environnement.



NDEYE FATOU DIOUF 2
Ingenieure Géologue, Consultante



KHADIDIATOU SOW BADJI
Spécialiste des Ressources Humaines



GNAGNA DIÈNE DIASSE
Juriste, Spécialiste Genre Résilience
et Entrepreneuriat



SOKHNA THIOYE SAKHO
Ingénieure Géologue Senior,
Spécialiste Pétrole et Gaz



BINTA BA
Dr en Economie des Changements
Climatiques



AWA BADJI SOW
Géographe Spécialiste Santé
Communauté



FATIMA NDIATHIE
Spécialiste Management de Projets



SOKHNA DIOP SECK
Ingénieure Géologue de Conception



AMINATA DIOUF CISS
Ingénieure Géologue de Conception ,
Chef de Service Régionale des
Mines et de la Géologie



FATOU BOB FALL
Spécialiste Marketing et
Administration



MAME BOUSSO FALL CISS
Ingénieure Géologue de Conception
Directrice Géo-Partner



FATIMA MOUSSA KANE
Economiste



AWA THIABA NGOM
Spécialiste Ressources Humaines et
Administration



MBATHIO KA GAYE
Spécialiste Marketing, Communication
et Logistique



SADIO KOUYATE
Etudiante en Master 2 à l'Institution
Droits de l'Homme et de la Paix

WIM
WOMEN IN MINING SENEGAL

ONU Femmes est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Créé en 2010, le programme Sénégal d'ONU Femmes a soutenu des initiatives multiples par la programmation, le plaidoyer et l'établissement de partenariats stratégiques avec le ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, les autres ministères sectoriels, les partenaires au développement et la société civile, en vue de faire de l'ambition des Objectifs de développement durable (ODD) une réalité pour les femmes et les filles.

Notre mission consiste à :

- Permettre aux femmes de diriger, participer et bénéficier également des systèmes de gouvernance
- Offrir aux femmes une sécurité du revenu, un travail décent et une autonomie économique
- Encourager et maintenir des cadres propices pour une vie exempte de toute forme de violence à l'égard des femmes et les filles

Afin de mener à bien cette mission, notre travail est structuré autour de trois axes thématiques, alignés aux domaines prioritaires du Programme des Nations Unies d'Appui au développement (PNUAD 2019 - 2023) :

**Axe N°1
GOUVERNANCE LEADERSHIP ET
PARTICIPATION POLITIQUE DES
FEMMES**



**Axe N°2
AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES
FEMMES**



**Axe N°3
ELIMINATION DE LA VIOLENCE A
L'EGARD DES FEMMES**

